



Aménagement forestier

Forêt domaniale de
BOULOGNE

(41)

2009 - 2028

Surface cadastrale 4 075,6815 ha

Surface retenue pour la gestion 4075,31 ha

altitudes extrêmes: 131m - 83m

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin
Agence Centre Val de Loire
Unité Territoriale du Loir-et-Cher
Service Aménagement Ligérien

Département : Loir-et-Cher

Arrondissement : Blois
Canton : Bracieux
Communes de situation :
Huisseau-sur-Cosson,
Mont-près-Chambord,
Neuvy,
Tour-en-Sologne.

Arrondissement de Romorantin
Canton de Neung-sur-Beuvron
Commune de situation :
Thoury.

Région IFN : 416 - Grande Sologne
DRA-SRA : Bassin Ligérien.

FORET DOMANIALE DE BOULOGNE

Surface cadastrale : 4 075 ha 68 a 15 a
Surface géographique : 4 075 ha 31 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2009-2028)

Série unique de production tout en assurant,
la protection générale des milieux et des paysages et l'accueil du public.
Traitement : futaie régulière.

Essences principales dans l'étage principal en % :
Chêne : 86% - Pin sylvestre : 10% - Pin maritime : 3% - Pin laricio : 1%

Altitudes

Supérieure : 131 m
Moyenne : 110 m
Inférieure : 83 m

Rédigé par

Michel THOBY
Responsable du Service et Chef de projet

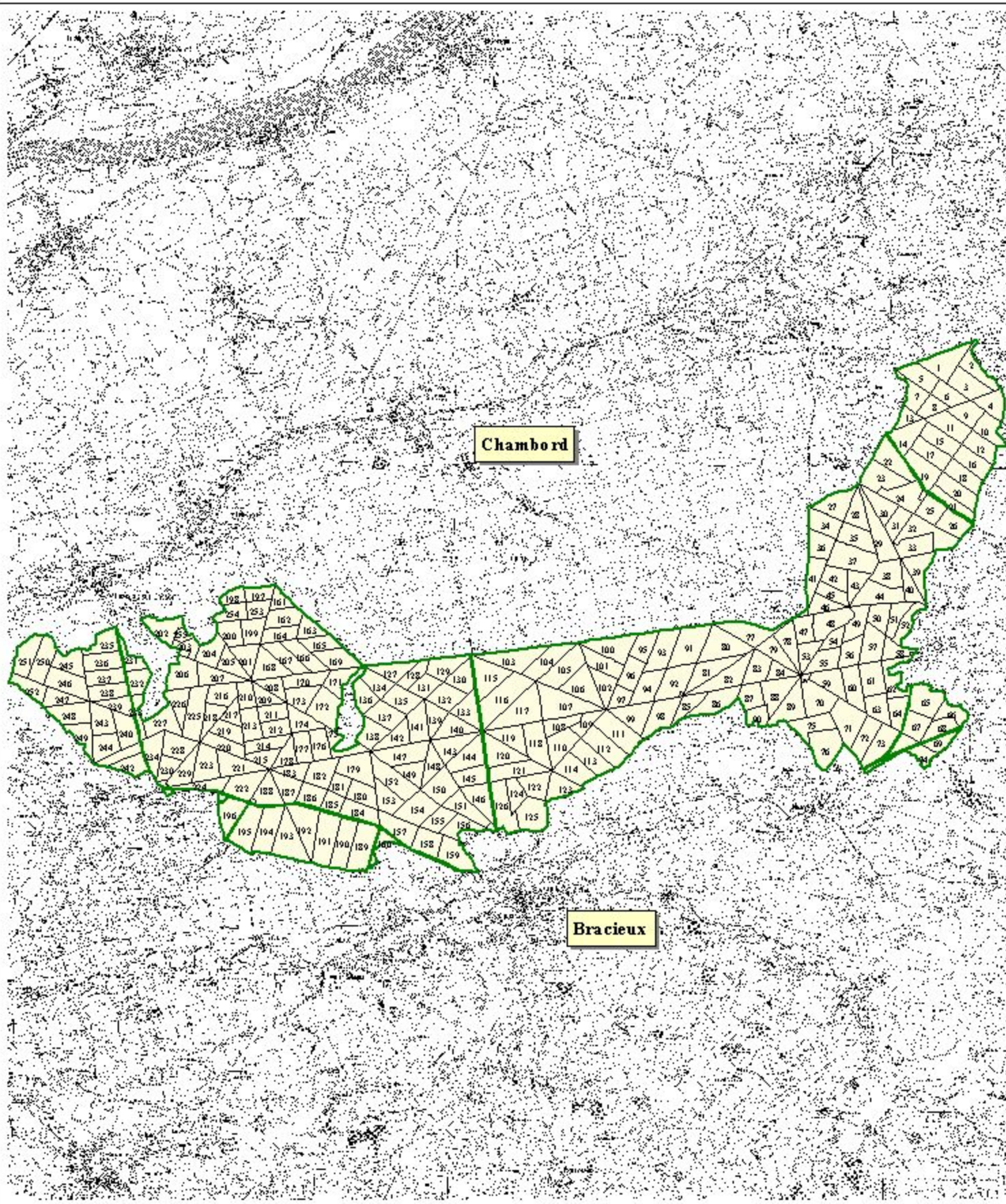
Gérard DUPUY Chef de projet

Logiciel Inventaire : oui

Numérisation SIG foncière, cartes et plans :
Bruno HUCHET (Boigny-sur-Bionne)

Consultation des communes de situation :

16 octobre 2009



version approuvée

0 2000 4000 Mètres



B Huchet
Service Aménagement ligérien
DT COAL, le 11/07/09

SYNTHESE DE L'AMENAGEMENT

 Voir carte de situation de la forêt (source Scan. 100IGN. Echelle 1/ 80 000), ci-contre.

Située au cœur du bassin ligérien, la Forêt Domaniale de BOULOGNE attenante au Domaine de Chambord, se situe à proximité de la forêt domaniale de RUSSY et à quelques kilomètres de l'agglomération de BLOIS. D'une surface de 4 075 ha pour 255 parcelles, elle présente un bon potentiel de production pour le chêne sessile. Elle est fréquentée par le public sur quelques secteurs, particulièrement par celui en provenance du château de Chambord, ou en transit depuis BLOIS. Cette forêt a fait partie du domaine royal dès 1498. Elle devient domaniale à la révolution française. Colbert par son ordonnance de 1669 impose le traitement en futaie sur l'ensemble de sa surface. Cet aménagement constitue le **6^{ème} du genre** depuis le 1^{er} aménagement prescrit en 1840.

Les stations de ce massif sont globalement **favorables au chêne sessile sur 95%** de la surface avec des qualités variables, le pin sylvestre ayant été introduit à partir de 1850 sur plusieurs centaines d'hectare. Le climat est typiquement ligérien et les sols sont de type brun plus ou moins lessivés, et sensibles au tassement. Les peuplements où le chêne sessile est majoritaire représentent 81% des surfaces, les peuplements résineux purs 13%, et les peuplements mélangés 6% de celles-ci.

Dans le prolongement des aménagements antérieurs, l'objectif principal assigné à ce massif est **la production forestière de chêne sessile** qui constitue un enjeu fort sur les meilleures stations et le pin sylvestre qui constitue un enjeu modéré sur les autres. Le chêne pédonculé localement présent n'est plus une essence objectif compte tenu des évolutions climatiques à venir. Il sera progressivement récolté. Cet objectif de production est concilié avec les enjeux associés que sont l'accueil du public, l'environnement et la chasse.

La forêt est déséquilibrée en âge comme en diamètre, en particulier les gros bois comme les vieux peuplements de chêne de plus de 160 ans sont sous représentés.

Les inventaires statistiques sur 2 663 ha et en plein sur 319 ha, conduits en 2008, ont fourni par ailleurs des indications précises sur l'état dendrométrique du massif, pour les surfaces inventoriées.

La forêt sera traitée en futaie régulière. La **surface disponible à la régénération - chêne et résineux- est de 394 ha**. Le groupe de régénération a été arrêté à 421 ha avec 178 ha à terminer de l'aménagement passé, et un effort de régénération de 243ha pour cet aménagement, plus faible que la disponibilité au vu de la densité des tiges et de l'importance des bois moyens dans plusieurs parcelles. Ce renouvellement des peuplements est réparti sur 4 périodes quinquennales et intègre la problématique paysagère. Des îlots paysagers sont créés en sus dans les parcelles en régénération les plus exposées ou les plus grandes.

Les autres futaies feuillues et résineuses à améliorer seront parcourues selon un programme de coupes annuel, par des éclaircies tous les 5 à 12 ans, fonction des essences et de leur classement, en conformité avec les guides de sylviculture de référence, Chênaie atlantique et Pins de plaine.

Durant cet aménagement, la forêt est ainsi susceptible de produire **475 500 m³ de bois « fort »**, soit près de 24 000 m³ annuellement ou une production de **5,8 m³/ha/an** supérieure à la production biologique.

Les jeunes peuplements et les peuplements issus des surfaces à renouveler bénéficieront des travaux indispensables à la production de bois de qualité. Ils représentent en moyenne une dépense de 76 500 €/an.

Le réseau d'infrastructure forestière du massif est relativement dense et supérieur à la moyenne du bassin de la chênaie atlantique; 85% des routes sont fermées au public. Certaines routes en terrain naturel nécessiteront cependant un empierrement afin de « défruits » dans de bonnes conditions les parcelles à régénérer ou à gros bois. Un entretien régulier de toutes les routes, revêtues, empierrées et en terrain naturel permettra l'exploitation forestière dans de bonnes conditions. L'ensemble de ces dépenses avoisine 56 500 €/an.

La **fonction écologique du massif est modérée** voire faible sur certains secteurs. La forêt est en effet concernée par deux sites Natura 2000 soit 87% de son territoire mais sans habitat forestier d'intérêt européen. Elle comporte une ZNIEFF de type 2 sur la presque totalité.

La préservation de la biodiversité est un souci constant des gestionnaires. La mise en place d'îlots de vieillissement sur 21 ha, de sénescence sur 11 ha et le respect des habitats particuliers (mares, sites de nidification, etc...) permettent de concilier les attentes environnementales et paysagères.

La forêt remplit enfin une **fonction sociale forte aux abords des secteurs fréquentés par le public** : ronds-points, routes publiques la traversant, sentiers ainsi que les deux étangs équipés pour l'accueil du public. Cet accueil pourrait être mieux valorisé. Une réflexion complémentaire doit donc pouvoir être engagée entre tous les acteurs, collectivités et associations concernées lors du renouvellement du prochain accord de partenariat prévu en 2012 avec le Conseil Général.

La chasse constitue une fonction sociale à part entière. Elle contribue au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique fragile sur cette forêt, au cœur de la Sologne.

L'appartenance de ce massif au domaine royal puis comme forêt domaniale, a produit une grande richesse de vestiges historiques qu'il conviendra de préserver au maximum.

Les quelques problèmes fonciers doivent être traités dans les 10 premières années d'application de cet aménagement.

Les orientations de cet aménagement conduiront à moins de récolte, du fait notamment d'une surface à régénérer inférieure à l'aménagement précédent, avec des recettes comparables (1,2 M€/an), mais des dépenses réduites de 20% (224 K€/an) du fait notamment de leur optimisation, en conformité avec les guides de sylviculture en vigueur. Le bilan financier pressenti est ainsi de **258 €/ha/an**, en augmentation sur l'aménagement passé (228 €/ha/an).

Cet aménagement s'inscrit sur **une durée d'application de 20 ans (2009-2028)**. Il constitue une démarche de gestion durable à l'échelle du bassin ligérien : il optimise la production de gros bois pour les aménagements à venir, l'accueil du public, la préservation du paysage et celle de la biodiversité ordinaire et remarquable, conformément aux engagements du « Grenelle de l'environnement ».

La gestion forestière s'inscrit dans un système de planification forestière sur le long terme. L'aménagement est renouvelé conformément à la loi d'orientation forestière – Code Forestier – article L 133-1 et suivants

*La **Directive Régionale d'Aménagement (DRA) du Bassin Ligérien** constitue le cadre de cet aménagement.*

Les préconisations de cet aménagement sont proposées au regard des principaux constats de l'état des lieux de cette forêt et en cohérence avec les grandes orientations forestières nationales, la Directive Nationale d'Aménagement et celles de la DRA.

Michel THOBY



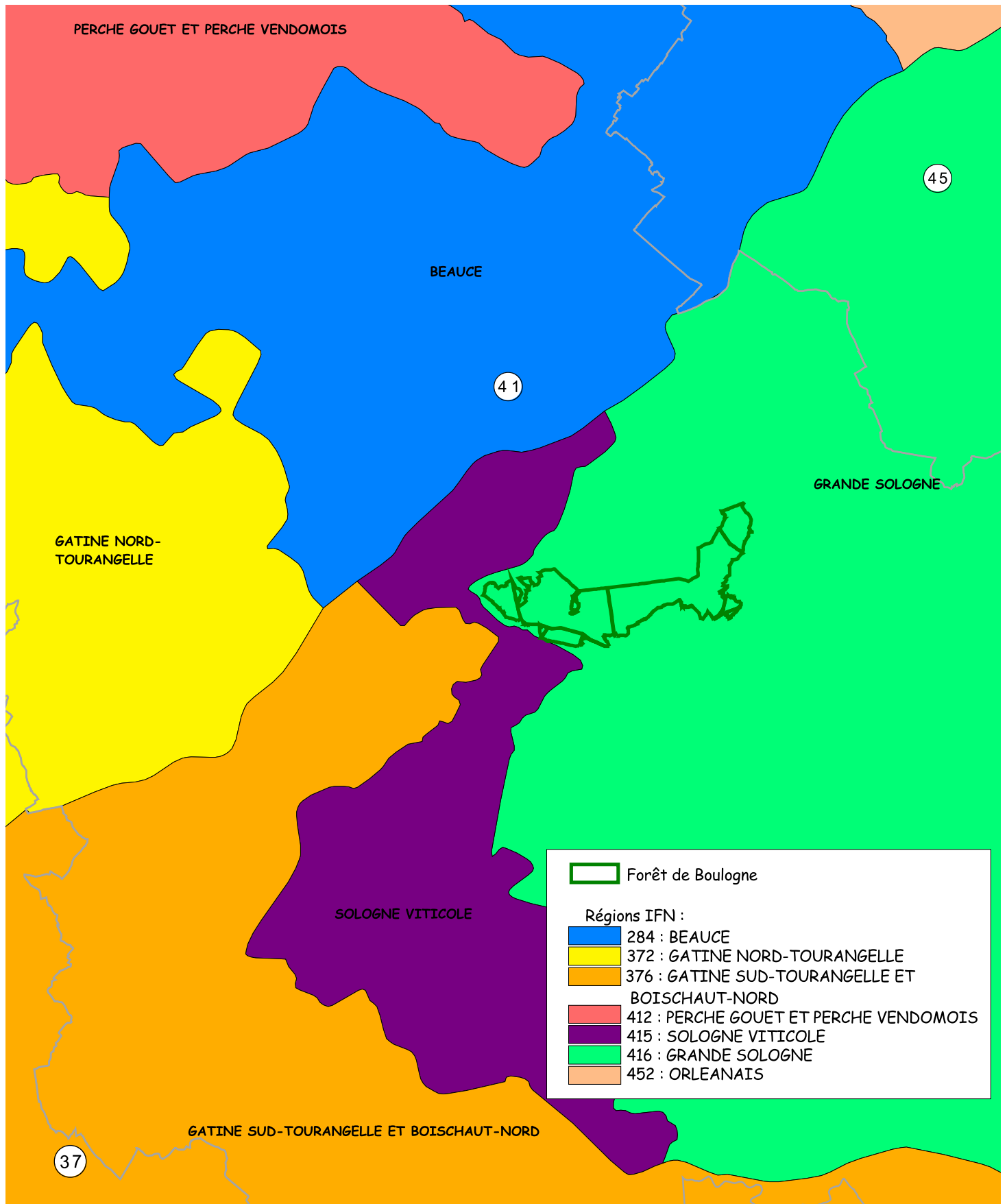
TITRE 1 - ETAT DES LIEUX	9
1.1 – PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....	9
1.1.1 – Désignation et situation et période d'aménagement.....	9
◆ Propriétaire de la forêt	9
◆ Dénomination - Localisation	9
◆ Période d'application de l'aménagement	9
◆ Forêt aménagée	9
1.1.2 – Foncier – Surfaces - Concessions.....	10
◆ Tableau des surfaces de l'aménagement.....	10
◆ Procès verbaux de délimitation et de bornage.....	10
◆ Origine de la propriété forestière	11
◆ Parcellaire forestier.....	11
◆ Concessions	11
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	12
◆ Classements des surfaces par fonction principale.....	12
◆ Eléments forts imposant des mesures particulières	12
◆ Démarches de territoires	13
1.2 – CONDITIONS NATURELLES ET PEUPEMENTS FORESTIERS	14
1.2.1 – Description du milieu naturel.....	14
A – Topographie et hydrographie.....	14
B – Conditions stationnelles.....	14
◆ Climat	14
◆ Géologie– Pédologie	14
◆ Unités stationnelles.....	15
Surface.....	15
Libellé	15
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	16
A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	16
◆ Répartition des essences forestières principales – classes de fertilité	16
◆ Répartition des types de peuplements.....	16
◆ Histogramme des diamètres.....	17
◆ Histogramme des classes d'âges	17
B – Etat du renouvellement	19
◆ Bilan du groupe de régénération passé.....	19
C – Inventaires réalisés – Production Forestière.....	21
◆ Tableau des résultats d'inventaires du bloc 1.....	21
◆ Tableau des surfaces portant des chênes de qualité élevée	24
1.3 – ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	26
1.3.1 – Production ligneuse.....	26
A – Volumes de bois produits	26
◆ Tableau synthétique de la production biologique.....	26
◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent :	26
B – Desserte forestière.....	28
◆ Etat de la voirie forestière	28
◆ Les principales difficultés liées à la desserte.....	29
1.3.2 – Fonction écologique	32
◆ Statuts réglementaires et zonages existants	32
◆ Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, ayant une incidence sur la gestion forestière	32
◆ Arbres remarquables en 2009	33
◆ Tableau des habitats naturels d'intérêt prioritaire (HIP) et d'intérêt communautaire (HIC)	33
1.3.3 – Fonction sociale	35
A – Accueil et paysage	35
◆ Classements réglementaires	35
◆ Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites	35
◆ Equipements structurants existants par sites	36
◆ Sensibilités paysagères.....	37
◆ Conclusion.....	38
B – Ressource en eau potable	38
◆ Tableau des captages d'eau potable non réglementés	39
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	40


TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX	41
2.1 – SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	41
2.2 – TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ.....	43
2.2.1 - <i>Traitements retenus</i>	43
2.2.2 – <i>Essences objectifs et critères d'exploitabilité</i>	43
2.3 - EFFORT DE RÉGÉNÉRATION.....	43
◆ Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent.....	43
◆ Synthèse des calculs de surface à régénérer.....	44
◆ Surface disponible (Sd).....	44
1) Pour le chêne :.....	44
2) Pour le pin sylvestre :.....	48
◆ Contrainte de vieillissement (Sm).....	50
◆ Surface à régénérer d'équilibre (Se).....	50
◆ Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So).....	50
◆ Surface en régénération à terminer (St).....	50
◆ Récapitulatif du groupe de régénération.....	51
2.4 - CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION.....	52
2.4.1 - <i>Classement des unités de gestion surfaciques</i>	52
A – Constitution des groupes d'aménagement.....	52
2.4.2 - <i>Classement des unités de gestion linéaires</i>	63
2.4.3 – <i>Classement des unités de gestion ponctuelles</i>	64
2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2009 – 2028.....	65
2.5.1 – <i>Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS</i>	65
◆ Etat des lieux.....	65
2.5.2 – <i>Programme d'actions PRODUCTION FORESTIÈRE</i>	66
A – Documents de référence à appliquer.....	66
B – Coupes.....	67
◆ Programme de coupes.....	67
- Cas des coupes programmables par années.....	67
- Cas des coupes programmables par périodes pluri- annuelles.....	92
Parcelles en cours de régénération: R0.....	92
Parcelles à ouvrir: R1+R2+R3+R4.....	93
◆ Volume présumé récoltable - récapitulatif.....	94
◆ Mode de suivi de la récolte.....	95
◆ Comparaison entre les 5 dernières années de l'aménagement passé et la 1ère période quinquennale de cet aménagement.....	95
C – Desserte.....	96
◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière.....	96
◆ Guide technique de référence.....	97
D – Travaux sylvicoles.....	98
◆ Les travaux dans les parcelles en régénération acquises, en cours ou à ouvrir.....	99
◆ Les travaux dans les parcelles en amélioration.....	100
2.5.3 – <i>Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE</i>	103
A – Biodiversité courante.....	103
B – Biodiversité remarquable (hors Réserves biologiques et réserves naturelles).....	104
◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable.....	104
C – Documents techniques de référence.....	105
2.5.4 – <i>Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORÊT</i>	106
A – Accueil et paysage.....	106
B – Ressource en eau potable.....	107
C – Chasse – Pêche.....	107
◆ Etat des lieux.....	107
◆ Principales caractéristiques des activités de chasse.....	108
◆ Principales caractéristiques des activités de pêche.....	108
◆ Programme d'actions Chasse - Pêche.....	108
D – Pastoralisme.....	108
E – Affouage et droits d'usage.....	108
F – Richesses culturelles.....	108
◆ Etat des lieux.....	108
◆ Programme d'actions Richesses culturelles.....	109
2.5.5 – <i>Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS</i>	111
2.5.6 – <i>Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORÊT</i>	111
A – Incendies de forêts.....	111

◆ Contraintes réglementaires.....	111
◆ Etat des lieux	111
◆ Plan d'actions pour la défense des contre les incendies	111
B – Déséquilibre sylvo-cynégétique.....	111
C – Crises sanitaires	111
D – Tassement des sols.....	111
E – Changement climatique.....	112
F – Intégrité du massif.....	112
2.5.7 – Programme d'actions <i>ACTIONS DIVERSES</i>	113
A – Certification PEFC.....	113
B – Peuplements classés matériel de production	113
C – Arbres remarquables	113
D – Dispositifs de recherche.....	113
E – Communication.....	113
2.5.8 – <i>Compatibilité avec Natura 2000</i>	114
◆ Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	114
TITRE 3 – RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI	115
3.1 – RECAPITULATIFS	115
A – Volumes de bois à récolter.....	115
B – Estimation de la recette bois	117
C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel.....	118
RECAPITULATIF DES.....	118
3.2 – INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	120
◆ SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES	121
LISTE DES ANNEXES	122
ANNEXE 1 - GRILLES DE CLASSEMENT DES NIVEAUX D'ENJEU DES FONCTIONS PRINCIPALES.....	123
ANNEXE 2 - DEFINITION, CONTENU ET MODE DE CREATION DES UNITES DE GESTION	128
◆ Typologie nationale des groupes d'unités de gestion surfaciques.....	128
◆ Typologie territoriale ou locale des groupes d'unités de gestion surfaciques	129
ANNEXE 3 - PRINCIPALES CONVENTIONS CARTOGRAPHIQUES POUR L'AMENAGEMENT FORESTIER 131	
ANNEXE 4 - SITUATION, SURFACES ET CANTONS FORESTIERS	133
1) SURFACE CADASTRALE	133
2) SURFACE ADMINISTRATIVE	142
3) SURFACE GEOGRAPHIQUE.....	142
4) CORRESPONDANCE PARCELLES FORESTIERES/PARCELLES CADASTRALES.....	143
5) LISTE DES 42 CANTONS FORESTIERS	148
ANNEXE 5 - HISTORIQUE DE LA FORET	150
ANNEXE 6 - LISTE DES CONCESSIONS EN 2009	153
ANNEXE 7 - METHODES DE DESCRIPTION ET D'INVENTAIRES	155
◆ Pour le CHENE :.....	155
◆ Pour les RESINEUX :	156
ANNEXE 8 – DETAIL DE L'INFRASTRUCTURE.....	158
ANNEXE 9 – RICHESSES FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE	160
A - LA FLORE	160
B – LA FAUNE	160
◆ Avifaune.....	160
◆ Mammifères Carnivores.....	162
◆ Batraciens en 2000 bénéficiant d'un statut de protection :	162








ANNEXE 10 – DETAIL DES SURFACES THEORIQUES DE REGENERATION	163
◆ Surface à régénérer d'équilibre Se:	163
◆ Surface à régénérer minimale Sd = surface disponible	163
◆ Surface à régénérer maximale Sm = contrainte de vieillissement	164
ANNEXE 11 – DETAIL DES PREVISIONS DE RECOLTE ET DES INVENTAIRES DU GROUPE DE REGENERATION	166
◆ Les régénérations en cours :	166
◆ Les régénérations à ouvrir :	166
ANNEXE 12 – DETAIL DES TRAVAUX SYLVICOLES	168
A – TRAVAUX DE REGENERATION	168
B – TRAVAUX D'AMELIORATION.....	172
ANNEXE 13 – INFORMATIONS CYNEGETIQUES	177
ANNEXE 14 – RICHESSES CULTURELLES	180
ANNEXE 15 – LISTE DES PEUPELEMENTS CLASSES DE CHENE ROUVRE	183
ANNEXE 16 – FICHE D'OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	184
ANNEXE 17 – RECETTES DE L'AMENAGEMENT PASSE - PERIODE 1999 – 2008.....	187
ANNEXE 18 – DEPENSES DE L'AMENAGEMENT PASSE - PERIODE 1999 – 2008.....	188





 Forêt de Boulogne

Régions IFN :

-  284 : BEAUCE
-  372 : GATINE NORD-TOURANGELLE
-  376 : GATINE SUD-TOURANGELLE ET BOISCHAUT-NORD
-  412 : PERCHE GOUET ET PERCHE VENDOMOIS
-  415 : SOLOGNE VITICOLE
-  416 : GRANDE SOLOGNE
-  452 : ORLEANAIS



0 6000 12000 Mètres

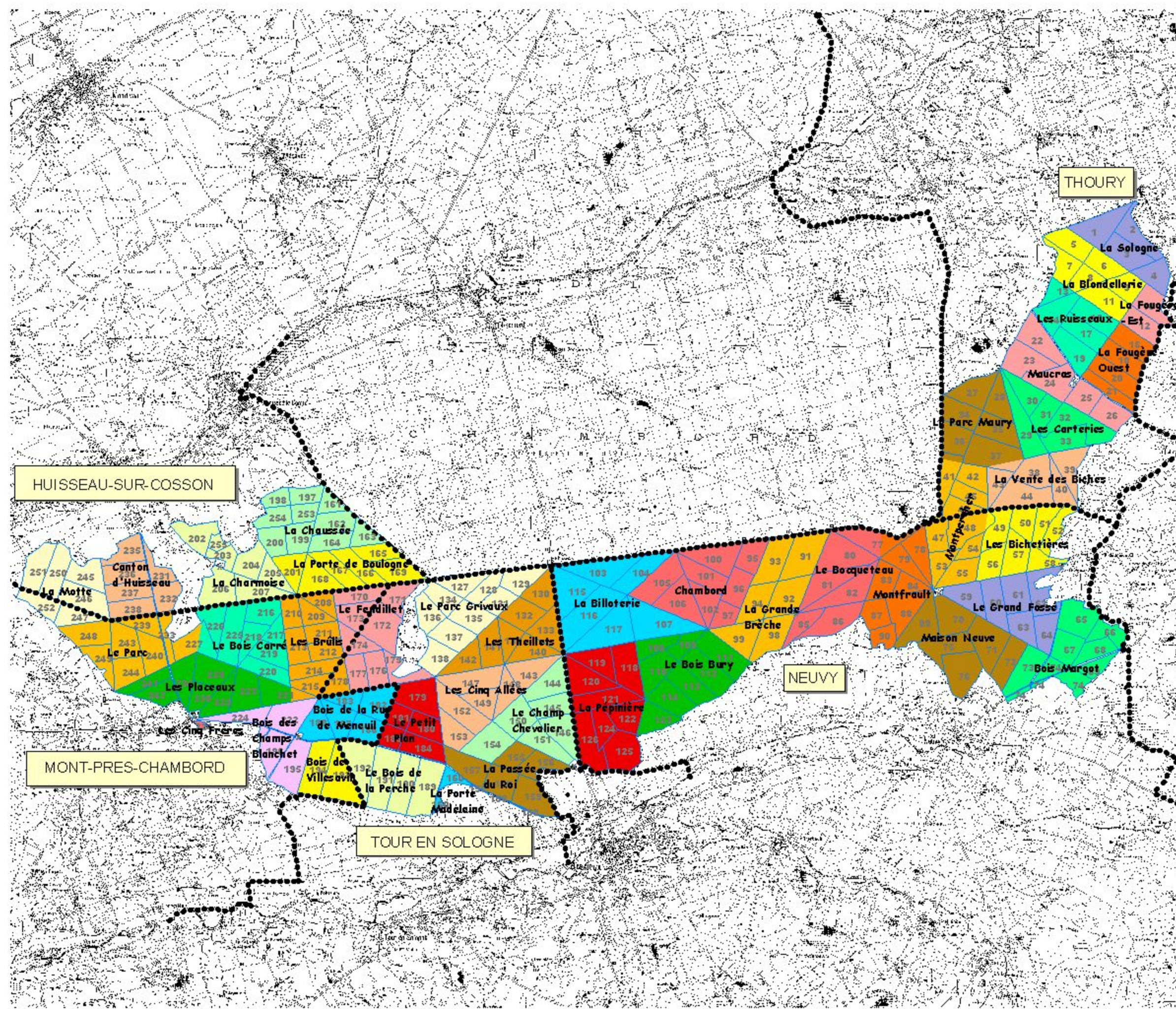


B Huchet
Service Aménagement ligérien
DT COAL, le 11/07/09

**Carte des communes
 et des cantons forestiers**



- Limite de commune
- Parcellaire forestier
- Canton de La Motte



TITRE 1 - ETAT DES LIEUX

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation et situation et période d'aménagement

◆ **Propriétaire de la forêt**

La forêt domaniale de BOULOGNE, appartient au domaine privé de l'Etat.

◆ **Dénomination - Localisation**

Elle est composée d'un seul massif, entièrement situé dans le département du Loir-et-Cher, sur le territoire administratif de 5 communes en Région IFN départementale « Sologne ».

Sa gestion est désormais assurée depuis 2009 par la nouvelle Agence interdépartementale du Centre Val de Loire, Unité Territoriale du Loir-et-Cher.

situation administrative	
Aménagement de forêt de	domaniale BOULOGNE
Numéro du ou des départements de situation	41
N° région IFN de référence	416 – Grande Sologne
DRA ou SRA de référence	Bassin ligérien
Communes de situation (surface cadastrale arrondie à l'are)	HUISSEAU-SUR-COSSON 446,08ha
	MONT-PRES-CHAMBORD 678,56ha
	NEUVY 1426,95ha
	THOURY 731,87ha
	TOUR-EN-SOLOGNE 792,22ha

☞ Voir carte des régions IFN – 1/300 000

et

☞ Voir carte des cantons et des communes ci-contre – juillet 2009 - échelle : 1/ 50 000

◆ **Période d'application de l'aménagement**

La durée d'application de cet aménagement est de 20 ans (2009-2028), compte tenu de l'étalement des révisions d'aménagement des autres forêts domaniales sur le Blaisois (Montrichard 25 ans, Blois 20 ans et Russy 15 ans).

◆ **Forêt aménagée**

Détail de la forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national ONF de la forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt domaniale de BOULOGNE	BOU	4075,6815 ha	7 juillet 1994	1990	2009

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

La forêt est numérisée sous système d'information géographique - SIG - (avec son périmètre calé selon le cadastre, géo référencé en Lambert II étendu). Sa surface géographique de référence est de 4 075,31 ha. C'est la surface retenue pour la gestion. (voir décomposition et détails en [annexe 4](#))

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	4075,6815 ha
Surface retenue pour la gestion	4075,31 ha*
Surface boisée en début d'aménagement	4064,11 ha
Surface en sylviculture	4053,42 ha

* la surface des MF (7,74ha) ne fait pas partie de la surface en gestion.

◆ Procès verbaux de délimitation et de bornage

Par suite de différends avec les riverains (empiètement sur le sol forestier, contestations diverses) une délimitation partielle a eu lieu en 1832 portant sur le territoire de Mont-Près-Chambord (bornes 87 à 97).

Une autre délimitation partielle a eu lieu en 1834 (en même temps que les forêts de Blois et Russy) et a porté sur différentes parties de périmètre.

Enfin une délimitation générale a eu lieu le 28 juillet 1845 (date de clôture du procès-verbal) portant sur tous les tronçons de périmètre non bornée en 1832 et 1834.

Les plans sont actuellement entreposés aux bureaux de l'ONF à Blois/Vineuil.

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Totalité	28 juillet 1845	ONF Blois/Vineuil (41)

Un procès-verbal rectificatif a été signé le 22 novembre 1874.

Le périmètre extérieur du massif numérisé en 2008, est de 59,505 km.

Les limites périmétrales (hors traversées voies publiques) sont données dans le tableau suivant :

Périmètre de la forêt	Longueur (km)	%
Fossé appartenant à la forêt	28,168	47
Fossé appartenant au riverain	16,347	28
Fossé mitoyen	1,167	2
Fossé litigieux	2,333	4
Fossé indéterminé	11,490	19
Total	59,505	100

Les problèmes fonciers au dernier aménagement et non encore résolus étaient les suivants :

- Une différence d'appréciation entre l'ONF et la commune de Mont-près-Chambord à propos de la partie de l'allée de la Duchesse de Châteauroux située dans le Sud de la RD 923. Cette partie d'allée appartenait à la forêt « de source certaine de 1836 à 1875 ». Aucun document n'atteste d'un éventuel changement ultérieur du propriétaire. L'ONF considère donc cette portion d'allée comme faisant partie du fonds domanial, tandis que la commune émet des « réserves ». Au Sud de la RD. 923, la feuille cadastrale Section AM de Mont-près-Chambord renouvelée pour 1960, indique pour ce premier point : Voie Communale n° 2 dite de la Rue de Meneuil.
- le périmètre de la forêt domaniale devait être matérialisé sur un tronçon où il était mal visible ou délicat, représentant une longueur totale de 0,530 km environ. Les parcelles ou parties de parcelles concernées étaient : 248 et 249

Les problèmes fonciers supplémentaires à résoudre au cours de cet aménagement sont les suivants :

- Les deux tronçons déclarés par les agents de terrain comme litigieux, mentionnés sur la carte, soit 2,333 km. Ils reprennent le périmètre des parcelles 248 et 249.

Carte du périmètre et du parcellaire

0 1000 2000 Mètres



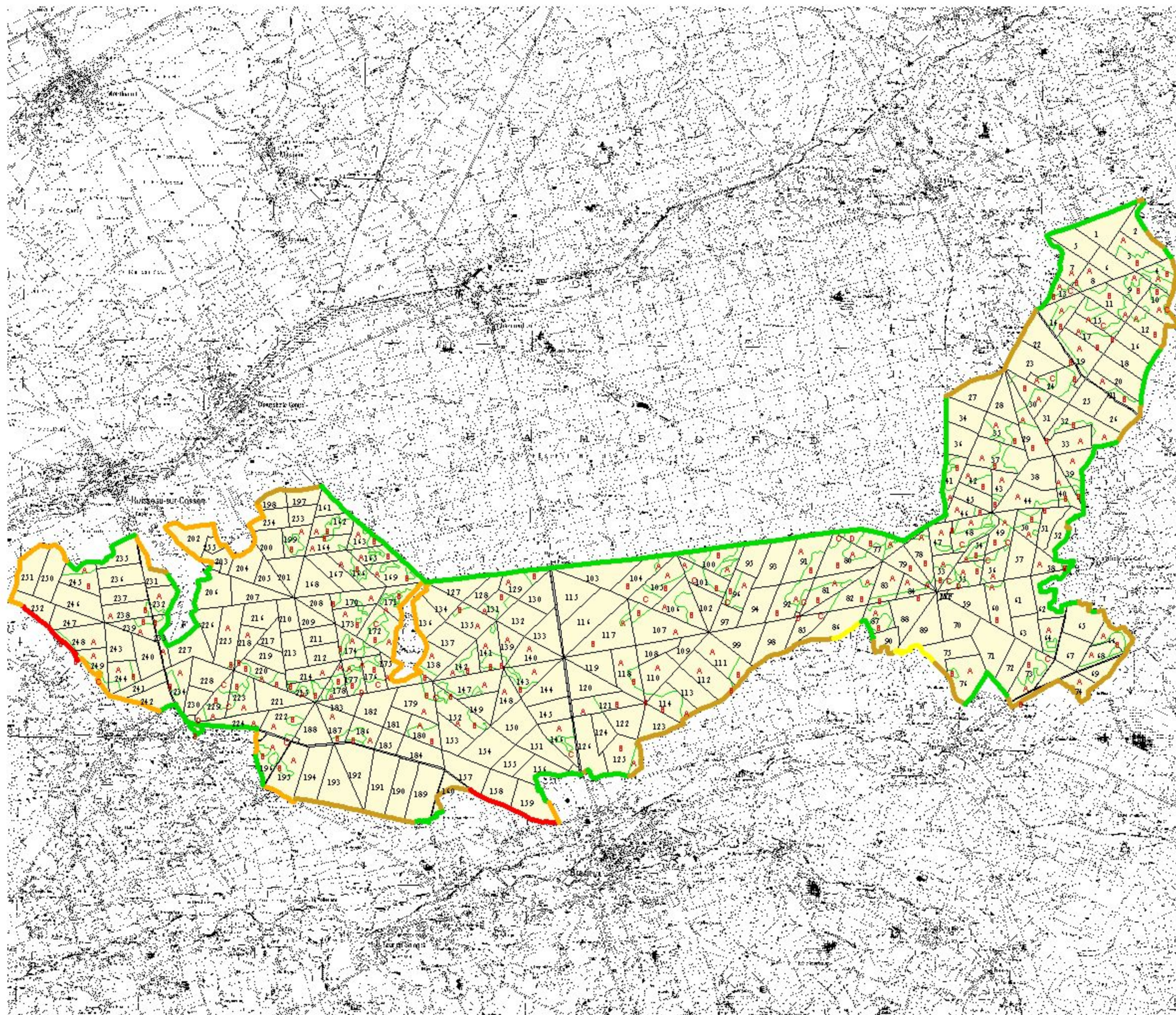
1:50000

Propriété des fossés de périmètre :

-  Etat
-  indéterminé
-  litigieux
-  mitoyen
-  riverain

 Unité de gestion

 Parcelle



- L'appartenance indéterminée des fossés soit huit tronçons pour une longueur totale de 11,490 km.

Ce travail devra être entamé dès le début de l'aménagement pour être terminé en fin de la deuxième période d'aménagement.

◆ Origine de la propriété forestière

L'annexe 5 jointe fait référence aux principaux évènements qui ont marqué l'histoire et la gestion de la forêt de Boulogne.

L'annexe 4 donne également la répartition historique de la forêt en 42 cantons forestiers.

(NB: Les cantons sont des entités géographiques qui ne changent pas, au contraire de la numérotation d'un parcellaire forestier pouvant évoluer d'un aménagement à l'autre).

◆ Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier retenu pour la révision de cet aménagement reprend celui de l'aménagement de 1990-2009. Un sous-parcellaire (A, B, C...) est créé pour identifier les unités de gestion spécifiques justifiant une programmation et un suivi. Il sera matérialisé au besoin.

L'ensemble du massif comprend 255 parcelles réparties en 454 unités de gestion. La numérotation commence à l'Est et se termine à l'Ouest. La superficie moyenne est de 16,01 ha : la plus grande est la parcelle 116 avec 33,28 ha, la plus petite est la parcelle 255 avec 4,08 ha.

La forêt comporte une enclave agricole au nord ouest du carrefour de Boulogne.

☞ Voir carte du périmètre et du parcellaire ci-contre – 1/ 50 000.

◆ Concessions

51 concessions sont référencées en janvier 2009 (Cf. Liste des concessions en 2009 - annexe 6).

Elles représentent une recette moyenne au cours des 10 dernières années de **7,7 k€ /an** (1% des recettes de la forêt).

Carte de la production ligneuse

0 1000 2000 Mètres



1:50000

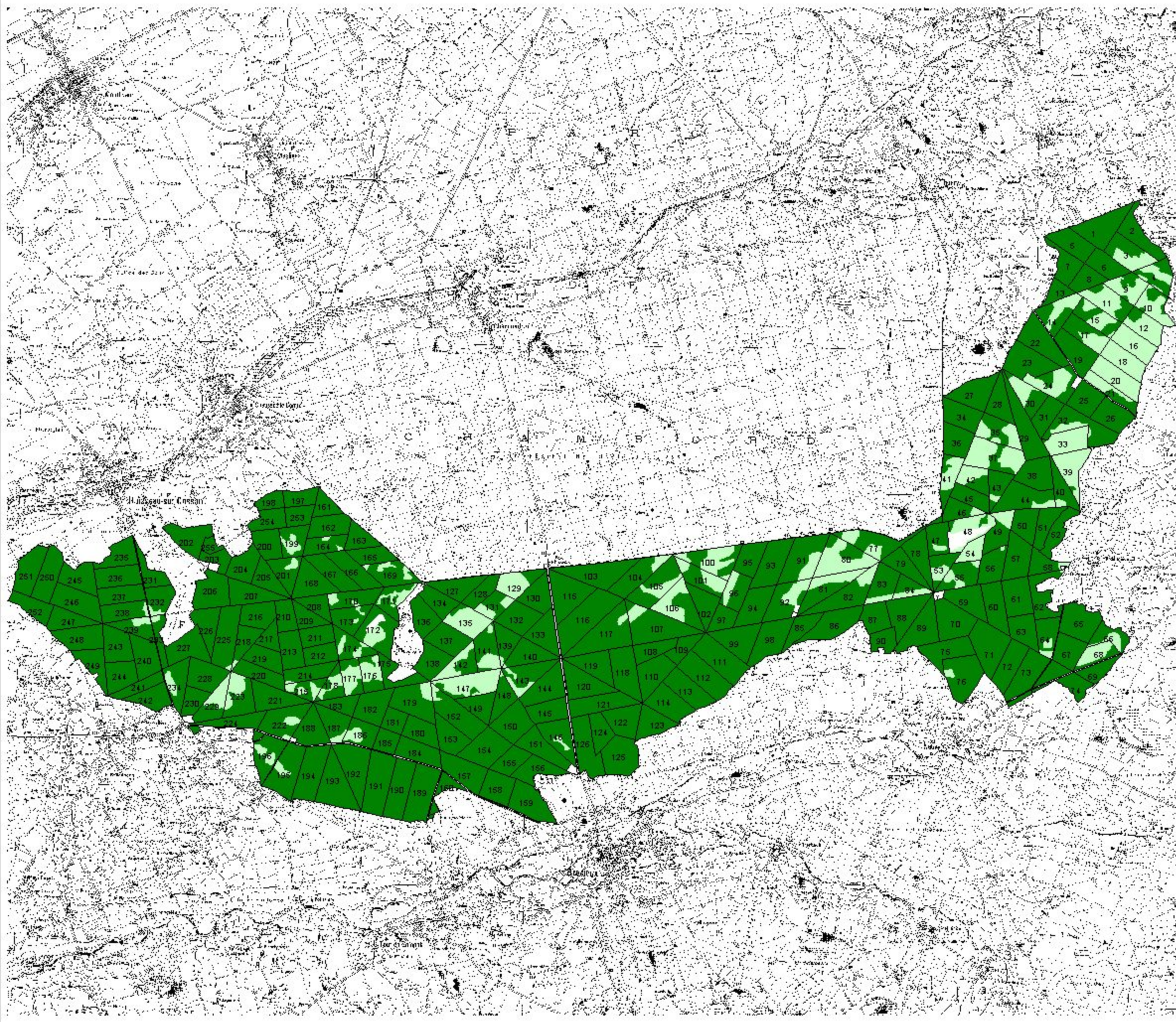
Parcelle

Niveaux d'enjeu :

0 et 1 : enjeu nul ou faible

2 : enjeu moyen

3 : enjeu fort



1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	11	0	571	3493	4075
Fonction écologique		521	3554	0	4075
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		3717	206	152	4075
Protection contre les risques naturels	4075	0	0	0	4075

Les grilles de classement de chaque fonction principale figurent en rappel en [annexe 1](#).

La fonction de production ligneuse a été appréhendée par unité de gestion en fonction des essences objectif, les autres fonctions ont été appréhendées de manière globale.

La forêt de Boulogne a d'abord une fonction de production ligneuse, principalement de chêne sessile, secondairement de résineux. Elle est relativement peu concernée par une protection environnementale. Située à proximité de la ville de Blois et du domaine de Chambord, elle bénéficie d'une fréquentation relative du public sur certains sites. En zone de plaine, elle n'assure pas de protection particulière contre les risques naturels.

 voir cartes de la fonction de production ligneuse - fonctions écologique et sociale.

◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Le tableau suivant résume les éléments qui influent fortement la gestion de la forêt. Ils seront développés au titre 2 :

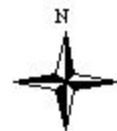
Eléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	0 ha	
- Déséquilibre grande faune / flore	0 ha	
- Incendies	569 ha	Peuplements à dominante résineux : surveillance particulière en période à risques
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0 ha	0
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	182 ha	Le chêne pédonculé n'est plus une essence objectif
Autres éléments	Surface	
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	300 ha	Routes en terrain naturel qui devront être empierrées pour défruire dans de bonnes conditions les cantons de Maucras, Ventes de la Biche, Les Bichetières et la Passée du Roi : Parcelles 22, 23, 38, 39, 40, 44,50, 52, 148, 150, 151 et 154 à 159.
- Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	4064 ha	Ouverture systématique de cloisonnements d'exploitation
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	10,47 ha	Respect des prescriptions découlant de l'arrêté préfectoral en cours d'approbation
- Protection du patrimoine culturel	4064 ha	Respect des vestiges historiques et protohistoriques
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	284 ha	Déclassement des parcelles mises en régénération
- Pratique de l'affouage	0 ha	0
- Dispositifs de recherche	0 ha	0
- Fréquentation	205 ha	Mise en œuvre de mesures paysagères spécifiques

◆ **Démarches de territoires**

Aucune action n'a jusqu'à présent été entreprise dans ce sens qui concerne la forêt.

Carte de l'hydrographie

0 1000 2000 Mètres



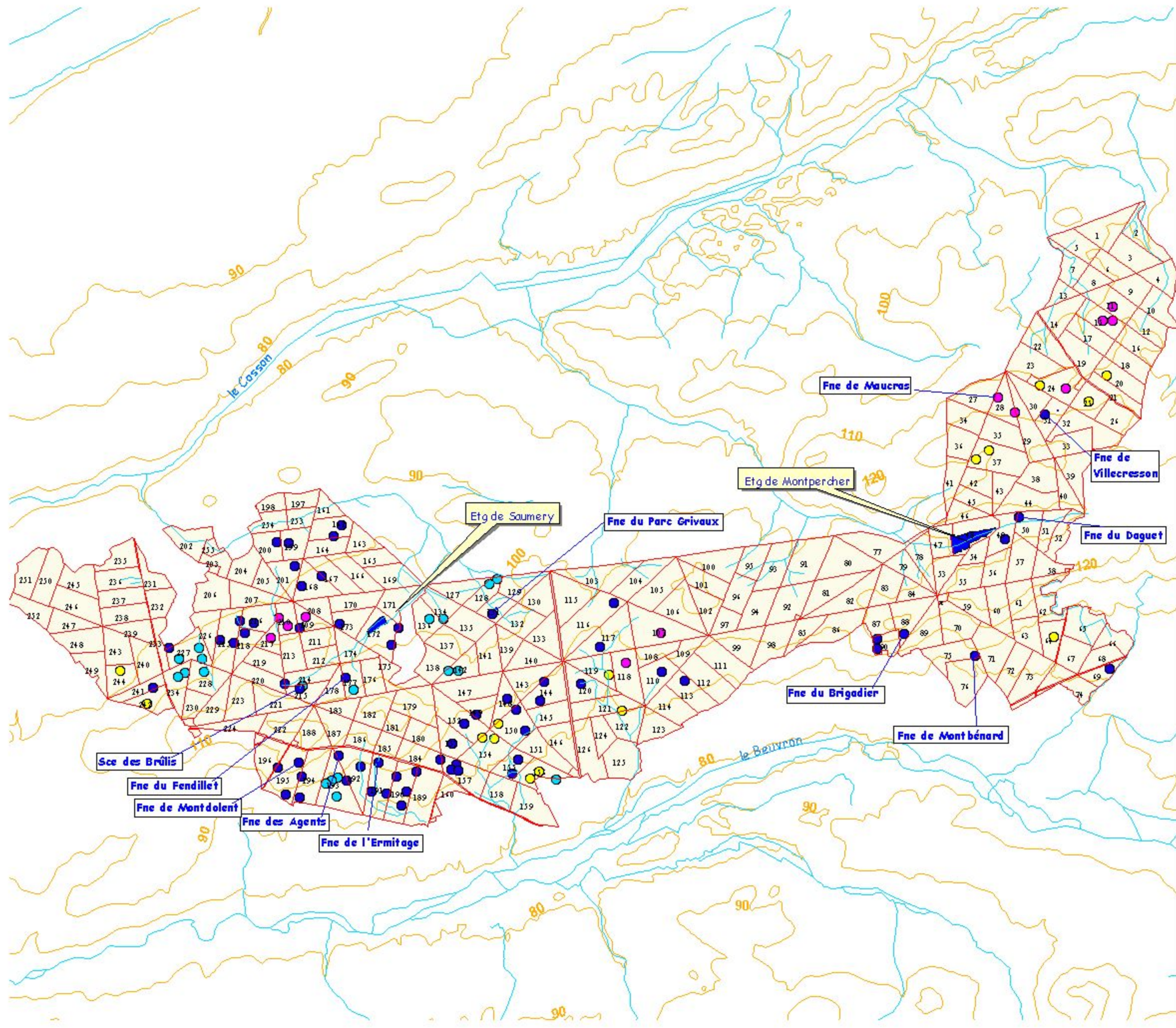
1:50000

Hydrographie

Années de restauration des mares :

- antérieure à 2005
- 2005
- 2006
- 2007

- Etang
- Parcelle



1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

A – Topographie et hydrographie

La forêt domaniale de Boulogne est située au Sud de domaine de Chambord.

Elle occupe un plateau incliné au nord vers la Vallée du Cosson et au sud vers celle du Beuvron.

Deux étangs sont présents : Saumery et Montpercher couvrant 10,47 ha (surface SIG)

Une vingtaine de résurgences naturelles ont été identifiées. Un ruisseau, dit le « Rio », traverse la forêt sur le territoire de Huisseau-sur-Cosson. Il se jette à l'ouest dans le Cosson et communique à l'est à l'étang de Saumery et à la fontaine du Fendillet.

85 mares ont été recensées en 2000. L'entretien des mares est une préoccupation constante : 12 mares ont fait l'objet d'entretien en 2005, 15 en 2006 et 19 en 2007/2008.

 Voir carte de l'hydrographie –1/50 000 – ci contre

B – Conditions stationnelles

◆ Climat

La forêt domaniale de Boulogne jouit d'un climat ligérien typique (voir DRA).

La moyenne des précipitations (*source Météo France- station de Blois moyenne 1990-2007*) est de **638 mm**. Le déficit hydrique est cependant marqué au moment de la végétation limitant la production. A l'opposé la pluviométrie hivernale peut se traduire rapidement par des phénomènes d'engorgement des sols en zone plate. Enfin d'une année à l'autre, des variations importantes peuvent être constatées.

La température moyenne (*source idem*) est de 11,6°. Les gelées tardives sont assez fréquentes : elles peuvent affecter les jeunes peuplements de chêne (sessile et pédonculé). Les températures maximales sont constatées en août (26,1°), les minimales en février (1,5°).

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

◆ Géologie– Pédologie

(cf. carte N° 428 de Blois) :

Les quatre principales formations géologiques observées sont les suivantes :

- les sables et argiles de Sologne du Langhien à Zancléen (*jaune m3-p1So*), au centre,
- les marnes et sables de l'Orléanais du Burdigalien (*ocre m20*), à l'ouest,
- les colluvions de fond de vallon du Quaternaire (*orange C-F*), à l'ouest,
- les alluvions de la très haute terrasse ou « cailloutis culminants » de la Loire du Pléistocène inférieur (*brun FuL*), à l'est et au sud-ouest.

Ces roches peuvent être localement recouvertes de trois types de dépôts :

- sur les points hauts de la forêt, à des altitudes supérieures à 120 mètres, des graviers siliceux roulés, relique d'une ancienne terrasse de la Loire,
- sur l'ensemble de la forêt, des sables siliceux très pauvres, d'âge quaternaire, dont l'épaisseur peut varier de quelques centimètres à plus d'un mètre,
- en bas de pente ou dans les vallons, des colluvions de texture souvent argileuse.

4 083,05 ha

Carte des types de stations

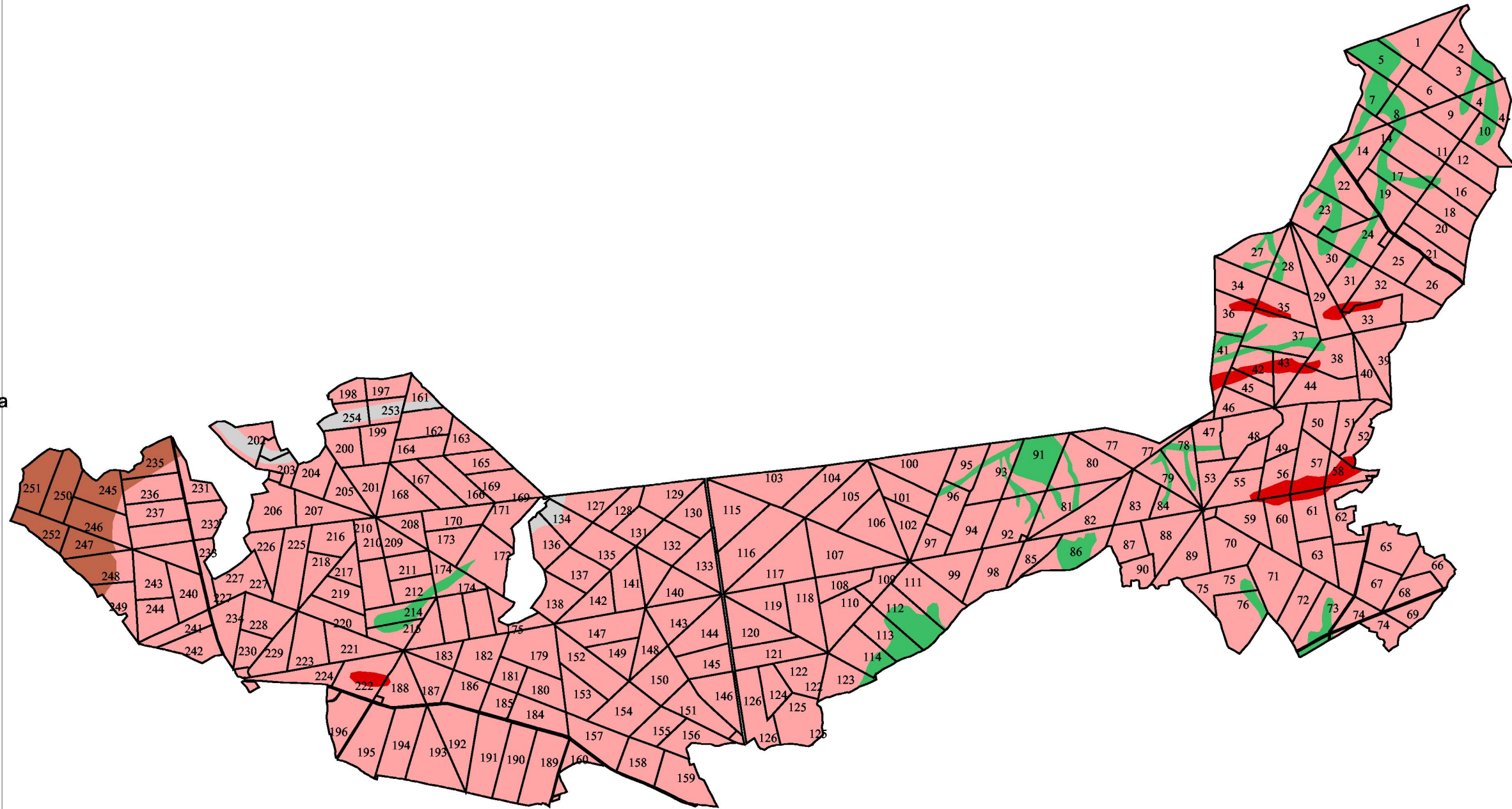
0 1000 2000 Mètres



1:50000

Parcelle

- Types de stations :
- Chênaie-charmaie calcicole : 118 ha
 - Chênaie-charmaie des milieux riches : 223 ha
 - Chênaie acidophile : 2 648 ha
 - Chênaie hyper acidophile : 56 ha



◆ Unités stationnelles

La forêt domaniale de Boulogne a fait l'objet d'une étude conduite dans l'aménagement précédent. Elle comprend, dans le prolongement des formations géologiques, une grande variété de sols dont trois grands groupes stationnels classés par ordre d'importance :

- Au centre un groupe de stations sur sables et marnes du Blésois,
 - A l'est un groupe de stations acides voire très acides, et plus ou moins hydromorphes, sur sables et argiles de Sologne.
 - Sur une pointe ouest, un groupe de stations mésotrophes à eutrophes sur calcaire lacustre
- Cela donne en terme d'unités stationnelles (référence DRA) la situation suivante :

Unités stationnelles		Types de sol	Surface		Potentialités forestières	Essence objectif principale	Essence objectif Secondaire *
Code	Libellé		Ha	%			
BL03	Chênaie-charmaie calcicole	Sol brun calcique, brun calcaire, brun, brun lessivé. Humus de forme eumull à mésomull.	130,56	3	Bonne	CHS	ERC MER AL COR
BL04	Chênaie-charmaie des milieux riches	Sol brun, brun lessivé, lessivé, parfois hydromorphes, brun calcique, sol colluvial. Humus de forme eumull à oligomull.	43,19	1	Très Bonne	CHS	MER AL COR
BL06	Chênaie acidiline	Sol brun lessivé, lessivé, brun acide, parfois hydromorphes en profondeur. Humus de forme mésomull à dysmull, rarement moder.	30,14	1	Très bonne	CHS	MER AL COR
BL07	Chênaie acidiphile	Sol lessivé acide hydromorphe, brun acide, ocre podzolique, podzolique. Humus de forme moder à dysmoder.	3650,48	90	Bonne	CHS-PS-PL	PM
BL08	Chênaie hyper acidiphile	Sol podzolisé. Humus de forme moder à mor.	49,21	1	Faible	PS-PL	CHS-PM
BL09	Chênaie acidiphile hydromorphe	Pseudogley, planosol, Humus de forme moder à mor.	171,73	4	Faible	CHS-PS-PM	
Total			4 075,31	100			

* ERC= Erable champêtre, MER= Merisier, AL= Alisier, COR= Cormier

Les potentialités forestières sont donc très bonnes à bonnes sur près de 95% de la surface, avec un objectif chêne sessile. L'essence y trouve en effet des conditions optimales. Au centre et à l'ouest de la forêt, le chêne est ainsi de belle venue voire de haute qualité. Le chêne peut pousser à l'est mais les pins sont également de belle qualité. Sur 5% de la surface de la forêt, les stations y sont en effet à tendance podzolique ou à pseudogley : les pins sont alors préconisés compte tenu de cailloutis sommitaux comportant un sol très acide avec faible réserve en eau (< 70 mm).

 Voir carte synthétique des unités stationnelles –1/50 000- ci-contre.

Elle illustre la répartition des essences objectif à long terme mais doit être examinée au fur et à mesure du renouvellement de chaque aménagement.

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

◆ Répartition des essences forestières principales – classes de fertilité

- Le chêne est présent sur 80% de la surface (dont 92% de sessile- 8% de pédonculé dans le bloc inventorié n°1). Le reste est composé de résineux (pin sylvestre principalement) en mélange par parquet ou îlot ou purs, introduits lors des aménagements passés, ou peuplements mélangés pied à pied selon le tableau ci-dessous :

Essence principale	CODE ESSENCE	Surface (ha)	%	peuplements	Surface (ha)	%
Chêne sessile et pédonculé	CHE	3275,38	80,59	Feuillus	3277,31	80,6
Autres feuillus de production	AFP	1,93	0,05			
Chêne (>50%) et Pin Sylvestre (20 à 50%)	CPS	217,73	5,36	Mélangés	244,22	6,1
Pin sylvestre (>50%) et Chêne (20 à 50%)	PSC	26,49	0,65			
Pin sylvestre	P.S	362,63	8,92	Résineux	542,58	13,4
Pin maritime	P.M	123,57	3,04			
Pin laricio	P.L	50,4	1,24			
Autres résineux	A.R	5,98	0,15			
surface de production		4064,11	100,0		4064,11	100

S'agissant particulièrement du pin sylvestre, celui-ci a été introduit sur 866 ha de 1850 à 1890, dont 527 ha de peuplements purs. Jusqu'en 1912, cette introduction s'est effectuée dans les vides, en remplacement des peuplements de chêne de mauvaise venue. En 1923, la superficie du pin sylvestre couvrait ainsi 800 ha pour atteindre 836 ha en 1960. L'aménagiste prévoyait de réduire de 138 ha la surface totale des peuplements de pins sylvestre jugée excessive, pour la ramener en 1989 à 768 ha, par extractions ou suppressions de bouquets au sein des peuplements de chêne passant en coupe d'amélioration. Des reboisements en pins étaient prévus cependant sur 71 ha de vides. En 1990, la régénération en pins est effectuée sur 124 ha en pin maritime ; le pin sylvestre et le pin laricio ne sont plantés que sur une quinzaine d'hectares chacun.

L'aménagement de 1990-2009 poursuit dans cette voie. Il fixe un objectif de la forêt à long terme à 99% de chêne sessile. Il prévoit qu'en fin de période d'aménagement, le pin sylvestre passe de 22% à 13% avec une augmentation corrélative du chêne sessile de 66 à 74%. Les îlots de pins mûrs de plus de 90 ans et d'une surface inférieure à 4 ha sont prévus à être régénérés en chêne, ceux d'une surface inférieure à être récoltés sans reconstitution.

◆ Répartition des types de peuplements

La codification des peuplements reprend celle adoptée en Centre Ouest Auvergne Limousin. La répartition par catégories de diamètres et selon les structures et essences est décrite dans le tableau ci-dessous selon cette codification :

R désigne la régénération en cours, S les semis en place de hauteur inférieure à 3 m, E les semis avec une hauteur supérieure à 3 m et des produits non commercialisables (en général H < 10-12 m), 1 désigne les arbres de diamètre moyen 10-15 cm, 2 de diamètre moyen 20-25 cm, 3 de diamètre moyen 30-35 cm, 4 de diamètre moyen 40-45 cm, 5 de diamètre moyen 50-55 cm, 6 de diamètre moyen 60-65 cm, 7 de diamètre moyen 70 cm et plus.

Carte des types de peuplements

Futaie sur souche de chêne :

- CCHE5 : diamètre 50-55
- CCHE6 : diamètre 60-65
- CCHER : en régénération

Futaie régulière de chêne :

- FCHER : en régénération
- FCHES : semis < 0,8 m
- FCHEE : 3-12 m
- FCHE1 : diamètre 10-15
- FCHE2 : diamètre 20-25
- FCHE3 : diamètre 30-35
- FCHE4 : diamètre 40-45
- FCHE5 : diamètre 50-55

Futaie mélangée de chêne dominant et pin sylvestre :

- FCPSS : semis 0,80 m
- FCPSE : 3-12 m
- FCPS3 : diamètre 30-35
- FCPS4 : diamètre 40-45
- FCPS5 : diamètre 50-55

Futaie d'autres feuillus :

- FAFPE : 3-12 m

Futaie mélangée de pin sylvestre dominant et chêne :

- FPSC1 : 3-12 m
- FPSC3 : diamètre 30-35
- FPSC4 : diamètre 40-45
- FPSC5 : diamètre 50-55

Futaie régulière de pin sylvestre :

- FP.SR : en régénération
- FP.SS & FP.SE : 1-12 m
- FP.S1 : diamètre 10-15
- FP.S2 : diamètre 20-25
- FP.S3 : diamètre 30-35
- FP.S4 : diamètre 40-45
- FP.S5 : diamètre 50-55

Futaie régulière de pin maritime :

- FP.M1 : diamètre 10-15
- FP.M2 : diamètre 20-25
- FP.M3 : diamètre 30-35

Futaie régulière de pin laricio :

- FP.LS & FP.LE : 1-12 m
- FP.L1 : diamètre 10-15
- FP.L2 : diamètre 20-25

Futaie d'autres résineux :

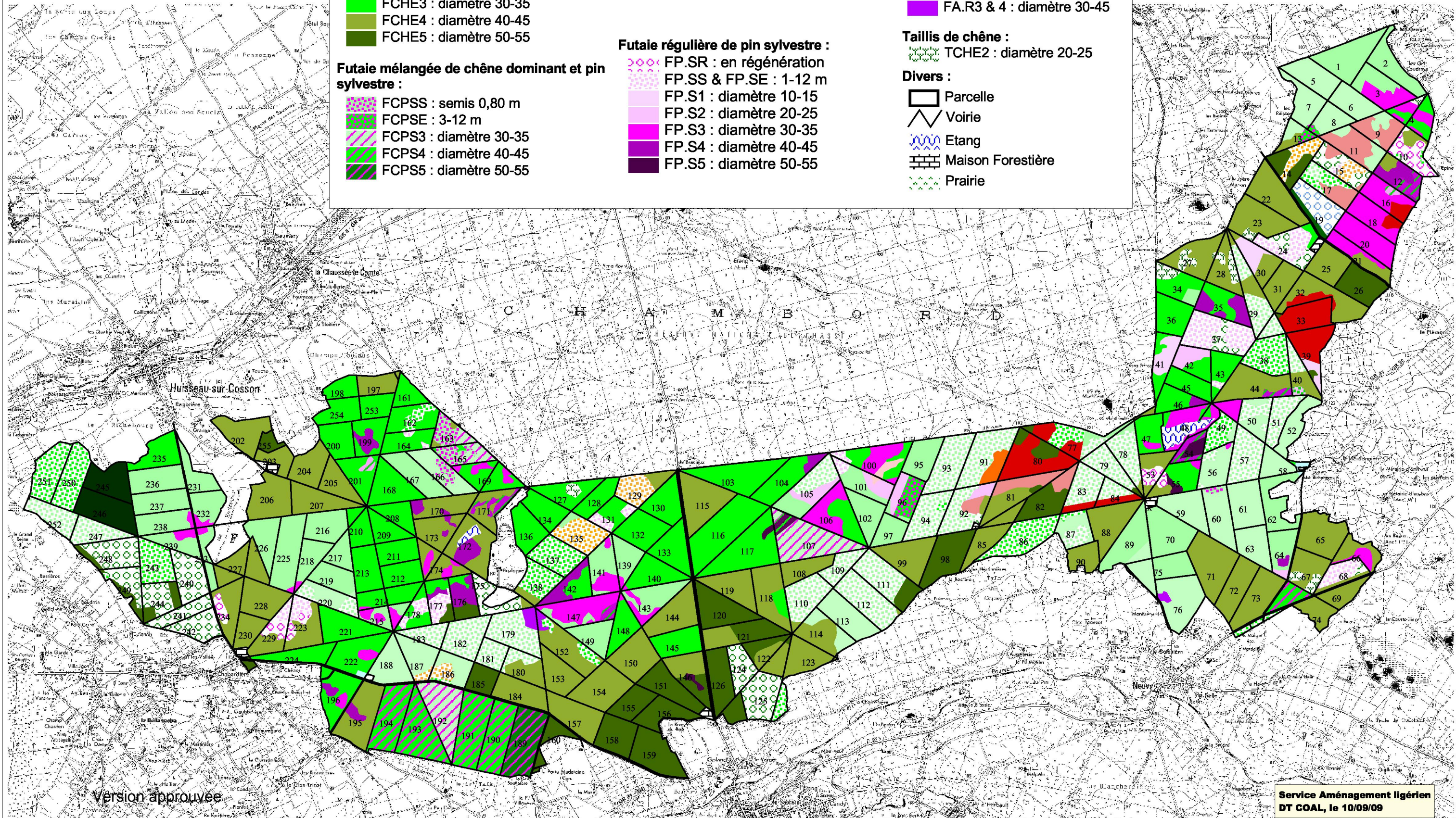
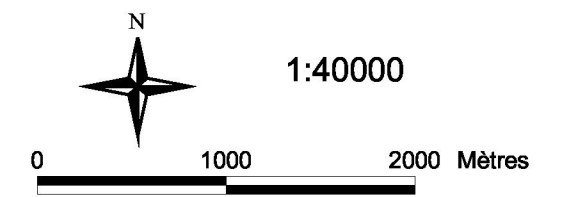
- FA.R3 & 4 : diamètre 30-45

Taillis de chêne :

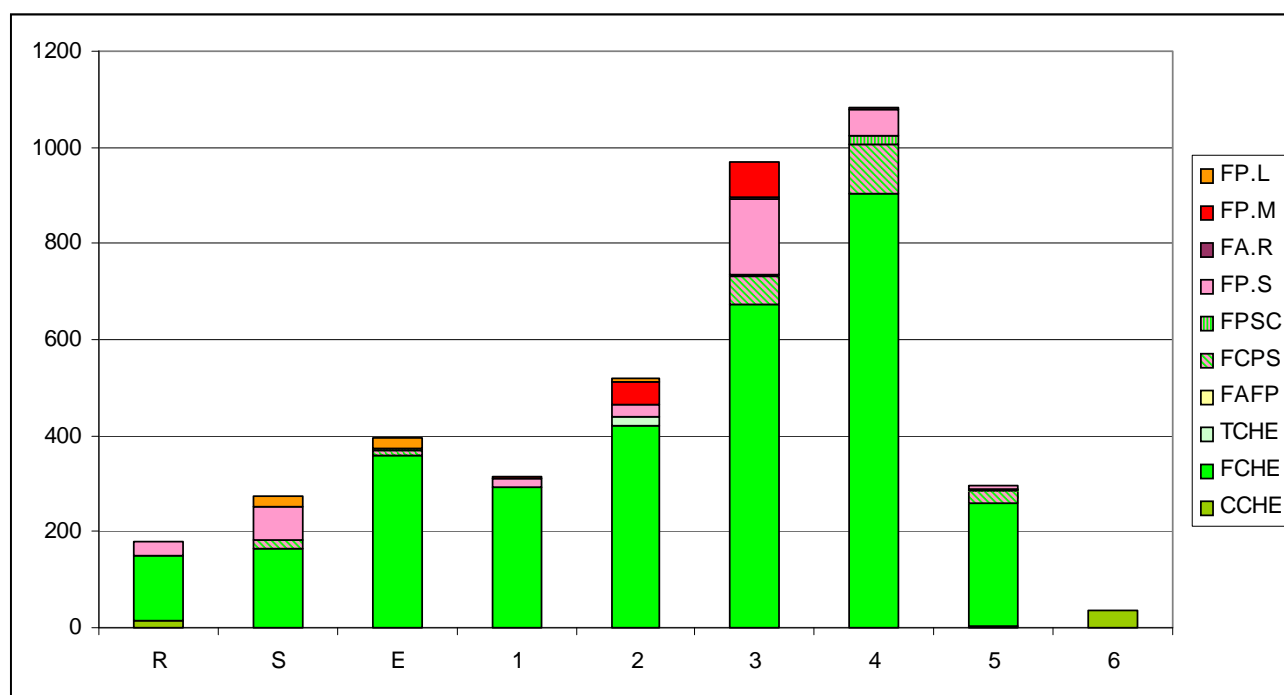
- TCHE2 : diamètre 20-25

Divers :

- Parcelle
- ▬ Voirie
- Etang
- Maison Forestière
- Prairie



Code peuplement	ETAT			DIAMETRES						Surface de production
	R	S	E	1	2	3	4	5	6	TOTAL types
CCHE	15,24							3,2	36,42	54,86
FCHE	135,78	163,75	356,93	291,98	420,53	674,14	902,92	257,22		3203,25
TCHE					17,27					17,27
FAFP			1,93							1,93
FCPS		17,96	11,97			59,17	103,52	25,11		217,73
FPSC			1,28			2,91	18,77	3,53		26,49
FP.S	27,29	69,79		18,97	26,64	156,75	55,48	7,71		362,63
FA.R						4,8	1,18			5,98
FP.M				2,93	47,63	73,01				123,57
FP.L		21,54	23		5,86					50,4
Surface de production	178,31	273,04	395,11	313,88	517,93	970,78	1081,87	296,77	36,42	4064,11



☞ Voir carte des types de peuplements – 1/40 000- ci-contre.

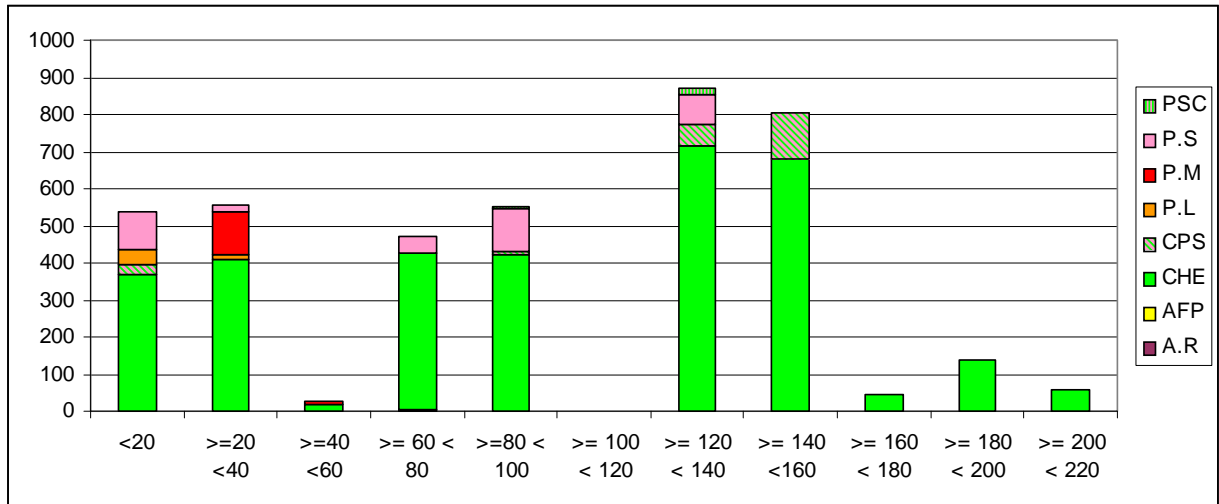
◆ Histogramme des diamètres

Les bois moyens (catégorie de diamètre 30 à 45 cm) sont sur représentés (plus de 50%).
Les petits bois (< 25 cm) et les gros bois (> 50 cm) sont très déficitaires.

◆ Histogramme des classes d'âges

L'aménagement passé avait donné pour chaque parcelle une tranche d'âge répondant aux mises en régénération des aménagements antérieurs.

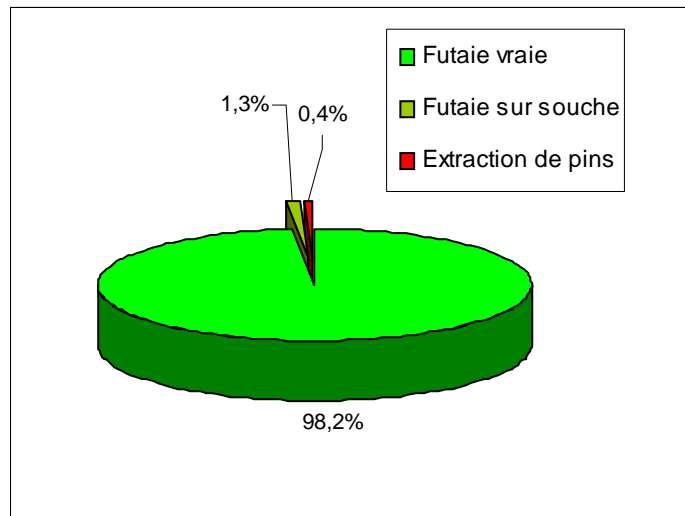
Ces âges ont été actualisés à 2009. La synthèse figure dans l'histogramme suivant. Il est constaté un excédent de bois entre 120 et 160 ans et une faible surface de vieux bois de plus de 160 ans. A noter la quasi absence de bois entre 40/60 ans et 100/120 ans.



◆ **Histogramme des types de structures**

La futaie vraie représente 98% des peuplements essentiellement en chêne pur. Ont été individualisées au sein de quelques parcelles, les zones à extraction de pins ayant conduit à un taillis décapitalisé.

Futaie vraie	3991,98
Futaie sur souche	54,86
Extraction de pins	17,27
total	4064,11



B – Etat du renouvellement

◆ Bilan du groupe de régénération passé

Le bilan des régénérations est le suivant :

1 ^{ère} série					
Surface Prévue à régénérer		Stock de régénération			
Groupe	S. (ha)	Classe 0 (attente)	Classe 1 (entamée) = R0	Classe 2 (installée) = Régé	S. (ha) totale R0 + Régé
Strict	142,15		39,69	107,80	147,49
Elargie	11,20		9,38		9,38
Vides	35,16			34,44	34,44
Total (ha)	188,51	0,00	49,07	142,24	191,31
2 ^{ème} série					
Surface Prévue à régénérer		Stock de régénération			
Groupe	S. (ha)	Classe 0 (attente)	Classe 1 (entamée)	Classe 2 (installée)	S. (ha) totale R0 + Régé
Liquidation	18,65			18,65	18,65
Strict	305,71	20,18	93,84	197,87	291,71
Elargie	38,69	11,31	17,03	0,41	17,44
Vides	35,53			50,30	50,30
Total (ha)	398,58	31,49	110,87	267,23	378,10
1 ^{ère} et 2 ^{ème} Séries					
Séries 1 et 2	Prévu	Stock de régénération			
	S. (ha)	Classe 0 (attente)	Classe 1 (entamée)	Classe 2 (installée)	S. (ha) totale R0 + Régé
Total (ha)	587,09	31,49	159,94	409,47	569,41

La régénération est réalisée ou en passe d'être terminée sur 97% de la surface prévue.

Les surfaces prévues et les surfaces réalisées (ou en cours de régénération) sont légèrement différentes.

Parmi les parties de parcelles non commencées, il faut mentionner la parcelle 172 B de 5,46 ha et la partie Sud de la parcelle 176 prévue à être régénérée sur 3,00 ha lors du modificatif paysager.

L'îlot paysager de la parcelle 244 prévu sur 2,50 ha a été porté à 4,83 ha.

Les bilan des essences utilisées est donc le suivant :

Essence	Surface prévue à régénérer				Stock de régénération			
	1 ^{ère} Série	2 ^{ème} série	Total Séries 1 et 2	%	1 ^{ère} Série	2 ^{ème} série	Total Régé + R0	%
	S. (ha)	S. (ha)	S. (ha)		S. (ha)	S. (ha)	S. (ha)	
CHS	165,81	356,52	522,33	89	137,30	316,42	453,72	80
CHR	4,06	20,65	24,71	4		0,00	0,00	0
P.L		11,09	11,09	2		32,06	32,06	6
P.M		5,35	5,35	1		2,35	2,35	0
P.S	18,64	4,97	23,61	4	54,01	40,18	94,19	17
TOTAL	188,51	398,58	587,09	100	191,31	391,01	582,32	100

Le chêne sessile qui devait représenter 89% de la surface à régénérer ne couvre que 80% de la surface (réalisée ou en cours), ce qui représente près de 67 ha en moins. Inversement le pin sylvestre qui devait représenter 4% de la surface à régénérer couvre 17% de la surface (réalisée ou en cours), ce qui représente près de 71 ha en plus.

Le chêne rouge a été substitué :

- par le pin sylvestre dans les parties de parcelles 55 et 131,
- par le pin laricio dans partie de parcelle 129 et par
- le chêne sessile dans la partie de parcelle 162.

La régénération s'est effectuée suivant les données du tableau suivant :

Régénération	Naturelle	Artificielle	S. (ha)
Première série	91,86	99,45	191,31
Seconde série	269,47	121,54	391,01
S. (ha)	361,33	220,99	582,32
%	62	38	100

Une partie des plantations de chêne sessile, même engrillagées, n'est pas vigoureuse. Les semis naturels de pin sylvestre s'installent dans les plantations de chêne. Les parties de parcelles concernées : 7-8-13-60-96-163-165 et 166, couvrent une surface totale d'une trentaine d'hectares. Les plantations de chêne sessile doivent d'une manière générale rester limitées sur ce massif.

Au 1^{er} août 2009, les parcelles ou parties de parcelles engrillagées sont au nombre de 11. Elles concernent une surface totale de 140 ha selon la répartition suivante :

Parcelle	S. (ha)
15	16,26
17	14,90
38	17,72
77	6,10
87	1,00
96	9,40
124	11,30
125	22,50
129	10,00
137	15,80
138	15,31
S. (ha)	140,29

C – Inventaires réalisés – Production forestière

Des inventaires statistiques ont été réalisés en 2008 sur 2 592 ha, et en plein sur 320 ha (Cf. [annexe 7](#) – Méthodes de description et d'inventaires et résultats). Ils ont couvert les peuplements suivants :

bloc	Type de peuplements	Surface en ha	Nb placettes	Nb parcelles	G/ha	N/ha
1	FCHE5-6-4 ; CCHE5-6	1402	1391	99	26	211
2	FCHE1	174	18	12	19	678
3	FCHE2	385	40	29	20	408
4	FCHE3 / FCHE4	493	38	33	22	277
5	FPM2 / FPM3 / FPM4	108	21	12	29	457
6	FPS2 / FPS3 / FPS4	72	15	9	29	359
7	FPS2 / FPM2/FPL2/FPS3/FPM3	29	7	5	27	431
Inventaire statistique	Sous total	2663	1530	199		
Comptage en plein	FPS 110 ans +	144				
Comptage en plein	Régé en cours	176				
Inventaire en plein	Sous total	320				

☞ Voir carte de l'inventaire typologique des peuplements de chêne – 1/40 000- ci-contre.

Essence	Code
Autres feuillus	A.F
Autres résineux	A.R
Charme	CHA
Chêne pédonculé	CHP
Chêne sessile	CHS
Chêne pédonculé de qualité	CPQ
Chêne sessile de qualité	CSQ
Hêtre	HET
Pin maritime	P.M
Pin sylvestre	P.S

◆ Tableau des résultats d'inventaires du bloc 1

Ce bloc concerne les vieux peuplements de chêne susceptibles de produire des bois disponibles à la régénération (ex régénération non ouvertes, parcelles classées en préparation, vieux peuplements de plus de 155 ans, futaies sur souches, peuplements à forte proportion de chêne pédonculé).

Les résultats globaux sont donnés en surface terrière (G/ha) et en nombre de tiges (N/ha), par catégories de diamètres et par essence avec la codification suivante :

**Carte de l'inventaire typologique
 des peuplements de chêne**

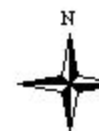
Typologie des chênes :

Parcelle

- 0 : absence de réserve
- 1 : régularisé petit bois
- 2 : irrégulier petit bois
- 3 : irrégulier bois moyen
- 4 : régulier bois moyen
- 5 : irrégulier avec petits et gros bois
- 6 : irrégulier sans classe dominante
- 7 : régulier bois moyen-gros bois
- 8 : régulier gros bois
- 9 : régulier très gros bois

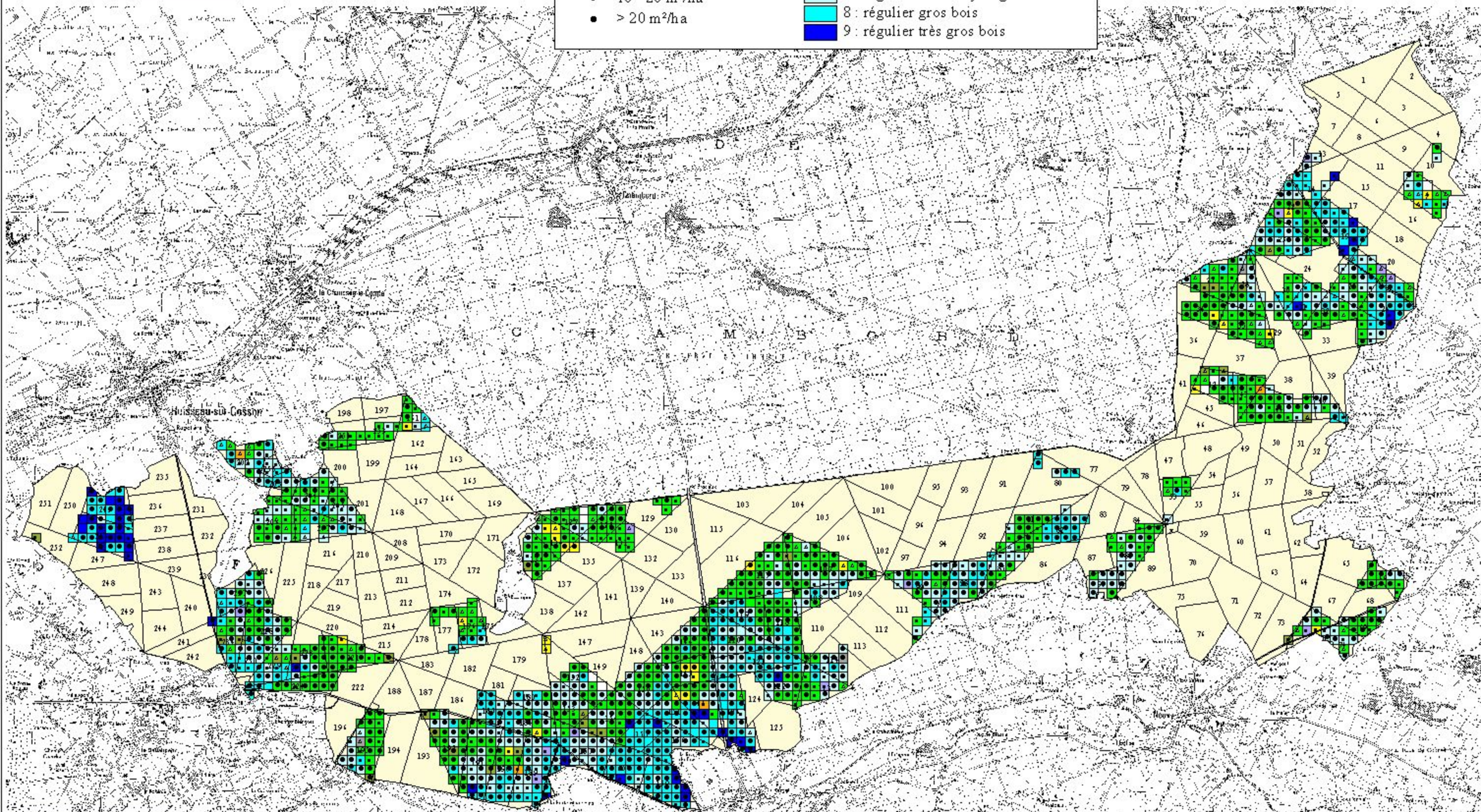
Richesse des chênes (m²/ha) :

- ▲ 1 - 10 m²/ha
- 10 - 20 m²/ha
- > 20 m²/ha

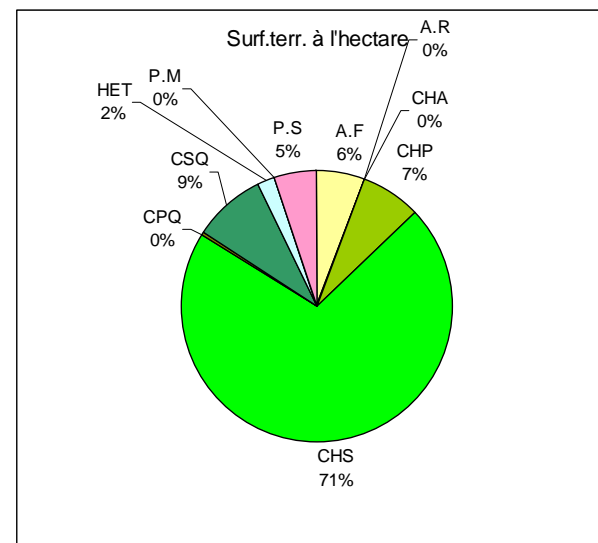
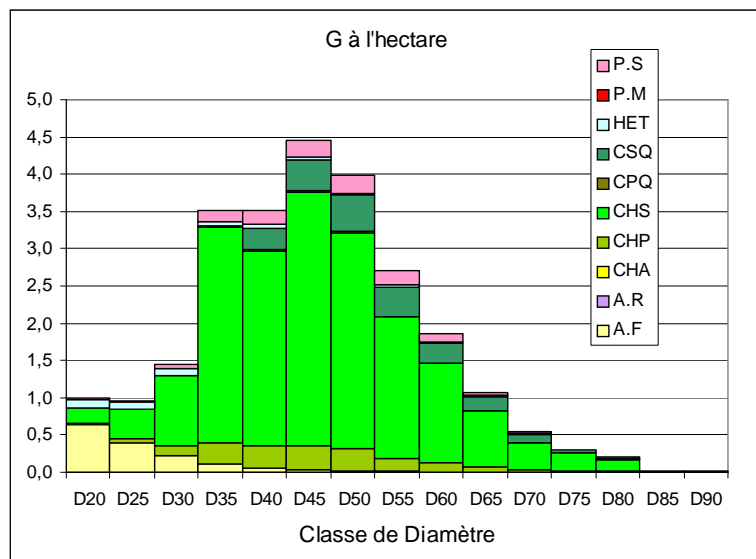


1:40000

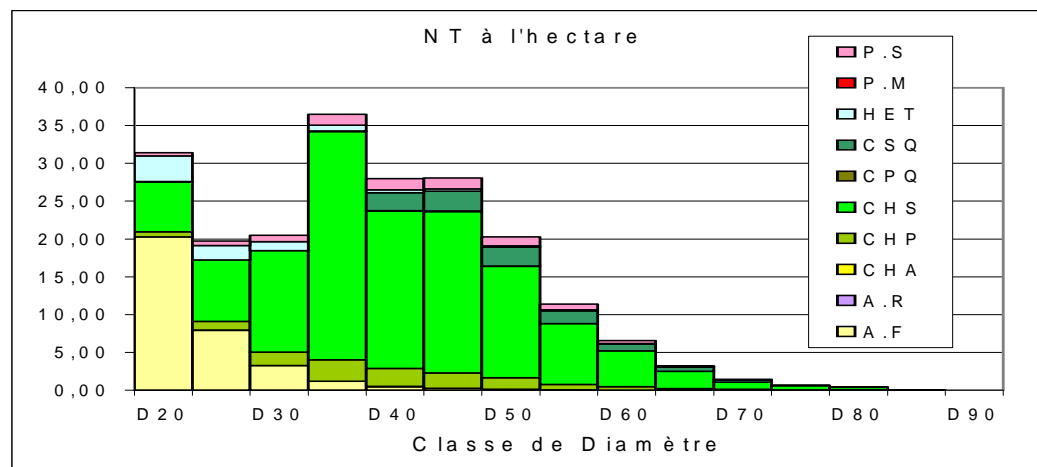
0 800 1600 Mètres



Résultat en Surface terrière (G) à l'hectare de la Forêt																					
ID Forêt :	BOULOGNE	N° Bloc :	1	S Bloc :	1402,82	Nb Parc :	99	Nb PI :	1391	Diamètres								G	NT	Gmoy	Dg
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65	D70	D75	D80	D85	D90	G	NT	Gmoy	Dg
A.F	0,0	0,0	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	33	0,0	0,2
A.R	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,2	0,5
CHA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
CHP	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	14	0,1	0,4
CHS	0,0	0,0	0,2	0,4	0,9	2,9	2,6	3,4	2,9	1,9	1,3	0,8	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	18,1	132	0,1	0,4
CPQ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0	0,2	0,5
CSQ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	11	0,2	0,5
HET	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	8	0,1	0,3
P.M	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,3	0,6
P.S	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	9	0,1	0,4
TOTAL	0,0	0,0	1,0	1,0	1,4	3,5	3,5	4,5	4,0	2,7	1,9	1,1	0,6	0,3	0,2	0,0	0,0	25,6	208	0,1	0,4
Ecart- type :																		0,2	2,0		
Erreur relative au seuil de 5% :																		1,5	1,9		
Intervalle de confiance à 95% :			min															25,2	204		
			max															26,0	212		

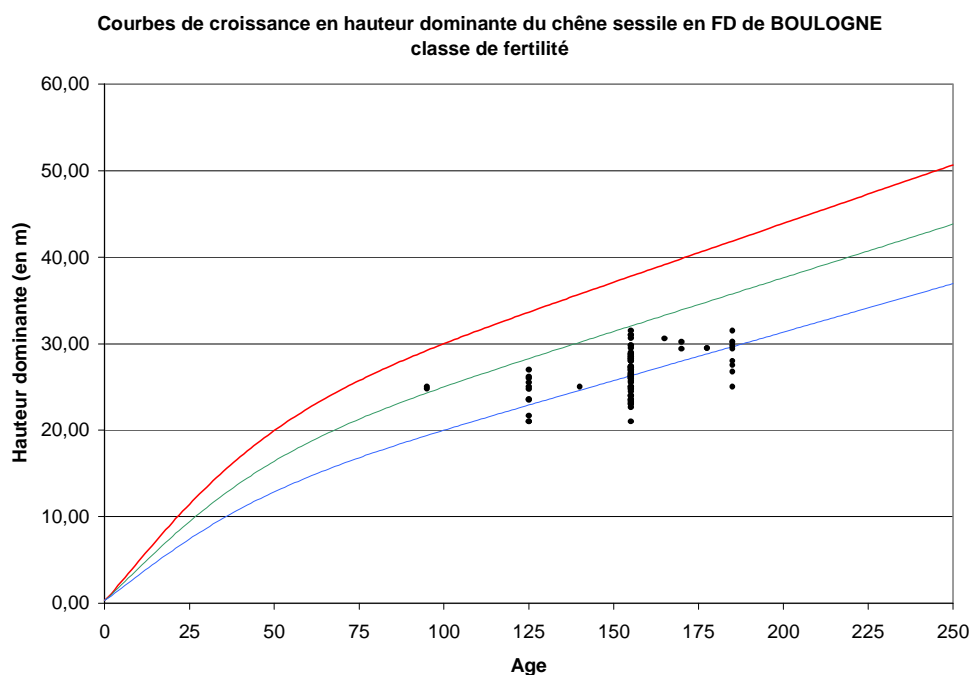


Résultat en nombre de tiges (NT) à l'hectare de la Forêt																									
ID Forêt :	BOULOGNE	N° Bloc :	1	S Bloc :	1402,82	Nb Parc :	99	Nb PI :	1391	Diamètres															
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65	D70	D75	D80	D85	D90	NT	G	Gmoy	Dg	Do			
A.F	0,0	0,0	20,3	7,9	3,3	1,2	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33	1,5	0,0	0,2	0,2			
A.R	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,2	0,5	0,4			
CHA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0			
CHP	0,0	0,0	0,7	1,2	1,8	2,8	2,4	2,0	1,6	0,7	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	14	1,8	0,1	0,4	0,4			
CHS	0,0	0,0	6,6	8,1	13,4	30,2	20,8	21,4	14,7	8,0	4,7	2,3	0,9	0,5	0,3	0,0	0,0	132	18,1	0,1	0,4	0,4			
CPQ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,1	0,2	0,5	0,5			
CSQ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	2,3	2,6	2,5	1,7	0,9	0,6	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	11	2,2	0,2	0,5	0,5			
HET	0,0	0,0	3,4	2,0	1,2	0,8	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8	0,5	0,1	0,3	0,3			
P.M	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,3	0,6	0,6			
P.S	0,0	0,0	0,5	0,6	0,8	1,5	1,4	1,4	1,2	0,8	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	9	1,3	0,1	0,4	0,4			
TOTAL	0,0	0,0	31,4	19,7	20,5	36,5	28,0	28,1	20,3	11,4	6,6	3,2	1,4	0,7	0,4	0,0	0,0	208	25,6	0,1	0,4	0,5			
Ecart- type :																		2	0,2						
Erreur relative au seuil de 5% :																		2	1,5						
Intervalle de confiance à 95% :			min															204	25,2						
			max															212	26,0						



La surface terrière moyenne des surfaces inventoriées de ce bloc est de 26 m²/ha. Le chêne sessile en représente 80% dont 9% en qualité, le chêne pédonculé en représente 7%.

Les inventaires ont permis avec la prise de mesure de la hauteur dominante corrélée à l'âge, d'appréhender la classe de fertilité des peuplements de chêne recensés. Les hauteurs mesurées se situent entre 21 et 32 m. La forêt de Boulogne est donc pour le chêne majoritairement en classe de fertilité trois donc faible, voire moyenne en classe deux pour les plus jeunes peuplements.



◆ **Tableau des surfaces portant des chênes de qualité élevée**

La qualité du chêne a été estimée selon les critères CTBA dans 98 parcelles du bloc 1. 36 parcelles ont une qualité des bois \geq 10%. Le détail figure dans le tableau ci après :

N° Parcelle	S Parcelle ha	Essence	G m ² /ha	total G m ² /ha	% Qualité	NT	G moy	Dg en m
14	9,31	CHE NORMAL	16,1	19,4	17	71	0,23	0,54
		CHE QUALITE	3,2			13	0,26	0,57
22	20,67	CHE NORMAL	19,4	22,3	13	177	0,11	0,37
		CHE QUALITE	2,9			17	0,17	0,47
23	20,43	CHE NORMAL	18,5	22,1	16	129	0,14	0,43
		CHE QUALITE	3,6			19	0,19	0,49
25	14,36	CHE NORMAL	15,7	18,7	16	107	0,15	0,43
		CHE QUALITE	3,0			17	0,17	0,47
26	15,53	CHE NORMAL	18,2	24,4	25	93	0,20	0,50
		CHE QUALITE	6,2			27	0,23	0,54
27	15,76	CHE NORMAL	16,6	18,6	11	149	0,11	0,38
		CHE QUALITE	2,0			11	0,19	0,49
28	14,27	CHE NORMAL	15,9	19,0	16	125	0,13	0,40
		CHE QUALITE	3,1			15	0,21	0,51
31	12,32	CHE NORMAL	16,0	18,9	15	108	0,15	0,44
		CHE QUALITE	2,9			15	0,19	0,49
34	12,46	CHE NORMAL	21,0	24,1	13	262	0,08	0,32
		CHE QUALITE	3,1			20	0,15	0,44
44	22,5	CHE NORMAL	19,7	22,0	11	156	0,13	0,40
		CHE QUALITE	2,3			12	0,19	0,49

N° Parcelle	S Parcelle ha	Essence	G m2/ha	total G m2/ha	% Qualité	NT	G moy	Dg en m
53	7,14	CHE NORMAL	15,7	18,2	14	140	0,11	0,38
		CHE QUALITE	2,5			17	0,15	0,43
80	6,46	CHE NORMAL	25,8	30,3	15	112	0,23	0,54
		CHE QUALITE	4,6			24	0,19	0,49
88	19,56	CHE NORMAL	17,0	19,9	14	137	0,12	0,40
		CHE QUALITE	2,9			15	0,19	0,49
90	9,3	CHE NORMAL	22,4	26,7	16	155	0,14	0,43
		CHE QUALITE	4,3			24	0,18	0,48
98	20,78	CHE NORMAL	21,7	25,1	14	124	0,17	0,47
		CHE QUALITE	3,4			17	0,21	0,51
99	19,9	CHE NORMAL	20,4	23,8	14	148	0,14	0,42
		CHE QUALITE	3,4			19	0,18	0,48
108	11,3	CHE NORMAL	21,0	26,0	19	135	0,16	0,44
		CHE QUALITE	5,0			28	0,18	0,48
114	11,69	CHE NORMAL	19,0	25,0	24	121	0,16	0,45
		CHE QUALITE	6,0			30	0,20	0,50
117	30,59	CHE NORMAL	20,5	23,3	12	209	0,10	0,35
		CHE QUALITE	2,8			17	0,16	0,45
118	21,73	CHE NORMAL	25,5	30,4	16	217	0,12	0,39
		CHE QUALITE	4,9			24	0,21	0,51
119	16,49	CHE NORMAL	21,0	29,7	29	136	0,15	0,44
		CHE QUALITE	8,8			41	0,22	0,52
120	19,71	CHE NORMAL	24,3	30,9	21	142	0,17	0,47
		CHE QUALITE	6,5			31	0,21	0,52
121	19,01	CHE NORMAL	22,6	28,1	20	124	0,18	0,48
		CHE QUALITE	5,5			24	0,23	0,54
122	16,38	CHE NORMAL	21,3	24,6	13	156	0,14	0,42
		CHE QUALITE	3,2			13	0,25	0,56
126	22,33	CHE NORMAL	22,4	26,5	15	99	0,23	0,54
		CHE QUALITE	4,1			18	0,23	0,54
128	10,64	CHE NORMAL	18,6	21,0	11	189	0,10	0,35
		CHE QUALITE	2,3			15	0,16	0,45
144	19,37	CHE NORMAL	25,9	29,3	12	213	0,12	0,39
		CHE QUALITE	3,4			20	0,17	0,47
150	19,3	CHE NORMAL	22,8	27,4	17	181	0,13	0,40
		CHE QUALITE	4,6			25	0,19	0,49
151	17,01	CHE NORMAL	24,5	28,4	14	139	0,18	0,47
		CHE QUALITE	3,9			17	0,23	0,54
152	16,46	CHE NORMAL	17,7	20,2	13	131	0,13	0,41
		CHE QUALITE	2,6			16	0,16	0,46
153	14,99	CHE NORMAL	17,0	20,9	19	153	0,11	0,38
		CHE QUALITE	3,9			23	0,17	0,47
154	22,08	CHE NORMAL	22,5	24,8	10	180	0,12	0,40
		CHE QUALITE	2,4			14	0,17	0,47
155	12,01	CHE NORMAL	24,4	30,0	19	106	0,23	0,54
		CHE QUALITE	5,6			24	0,24	0,55
156	14,02	CHE NORMAL	19,9	25,9	23	102	0,20	0,50
		CHE QUALITE	5,9			28	0,21	0,52
184	15,49	CHE NORMAL	20,8	23,6	12	138	0,15	0,44
		CHE QUALITE	2,8			14	0,20	0,50
202	16,89	CHE NORMAL	13,7	15,8	13	86	0,16	0,45
		CHE QUALITE	2,1			11	0,18	0,48

Carte de la production ligneuse

0 1000 2000 Mètres



1:50000

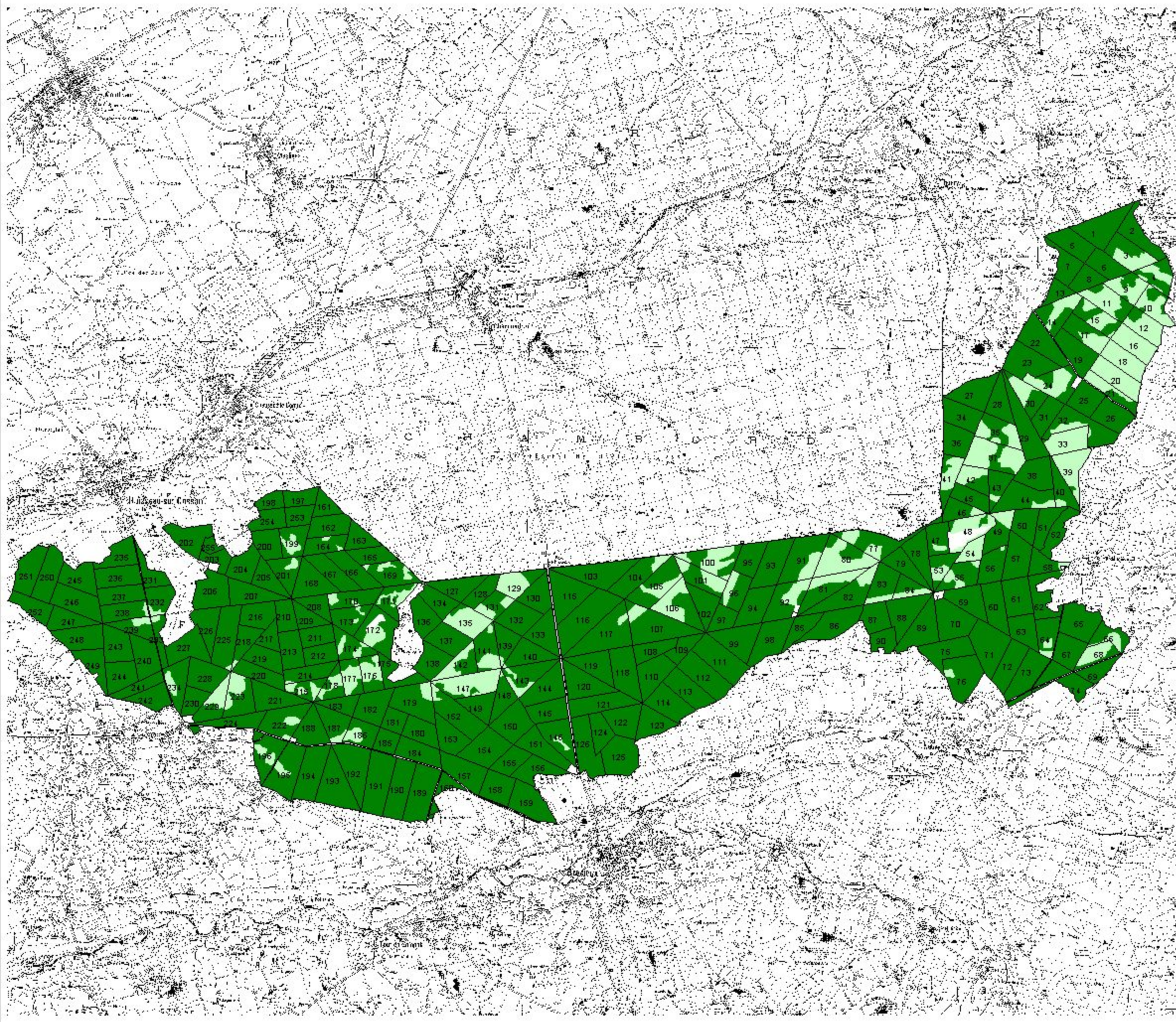
Parcelle

Niveaux d'enjeu :

0 et 1 : enjeu nul ou faible

2 : enjeu moyen

3 : enjeu fort



N° Parcelle	S Parcelle ha	Essence	G m2/ha	total G m2/ha	% Qualité	NT	G moy	Dg en m
229	7,13	CHE NORMAL	17,7	20,2	12	106	0,17	0,46
		CHE QUALITE	2,4			10	0,24	0,56

Avec 9% de qualité de bois de chêne, la forêt de Boulogne se situe dans la fourchette inférieure des forêts du bassin ligérien. Les taux les plus importants sont recensés dans les parcelles 26, 114, 119, 120 et 156 avec plus de 20% de chêne de qualité. Les parcelles comportant du bois de qualité se concentrent sur un secteur centre/sud de la forêt.

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonctions principales	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	Sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	11	0	571	3493	4075

Rappel : les grilles de classement de chaque fonction principale figurent en [annexe 1](#)

 voir carte de la fonction de production ligneuse - 1/50000 ci-contre.

A – Volumes de bois produits

◆ Tableau synthétique de la production biologique

Les données suivantes sont extraites de la base IFN du Loir-et-Cher (dernier cycle de 1998) pour le chêne, et des données fournies par le nouveau « guide des pineraies des plaines du Centre et du Nord Ouest » rapportées à la représentation respective en surface pour les pins présents dans la forêt:

Essence	Production biologique en volume (m ³ /ha/an)
Chêne sessile, chêne pédonculé	4,94
Pin sylvestre – Pin maritime – Pin laricio	6,75
Toutes essences	5,19

◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

La **production de bois** a toujours constitué **l'objectif premier assigné à la forêt de Boulogne** et sa production principale, notamment au plan économique.

Elle s'est appuyée sur des siècles d'aménagements successifs (Cf. [annexe 5](#) - Historique de la forêt) qui ont toujours donné une place prépondérante au traitement en futaie d'une part et conforté la place du chêne d'autre part.

Le pin sylvestre a été implanté dans les vides et en complément des régénérations de chêne dès le milieu du XIX^{ème} siècle. Ainsi en 1890, la surface reboisée en pin sylvestre atteignait 866 ha, dont 527 ha de peuplements purs. Le dernier aménagement prévoyait de réduire la place de cette essence qui devait passer de 22% de couverture à 13% soit environ 530 ha.

Le dernier aménagement forestier a été approuvé par arrêté ministériel du 7 juillet 1994. Il avait les objectifs suivants :

Surface totale (ha)	4 068,28
Traitement	Futaie régulière, groupe de régénération élargi
Méthode d'aménagement	Groupe de régénération strict
Durée de renouvellement (20 ans)	1990-2009
Deux Séries (ha)	1) 1 130,71 2) 2 937,57
Surface à régénérer (ha)	Première série : 188,51 Deuxième série : 397,38
Possibilité annuelle de régénération	Première série : 2 180 m ³ dont 930 m ³ de feuillus et 1 250 m ³ de résineux Deuxième série : 5 420 m ³ dont 3 715 m ³ de feuillus et 1 705 m ³ de résineux
Rotation des coupes	Amélioration feuillus : 8 ans jusqu'à 75 ans 10 ans au delà
	Amélioration résineuse : 8 ans jusqu'à 57 ans 10 ans au delà
Essence objectif	Feuillus : chêne sessile et chêne rouge, Résineux : pins sylvestre, Laricio de Corse et maritime.

Les coupes de régénérations et les coupes d'amélioration ont permis la **mobilisation de 22 865 m³/an en moyenne** au cours de cet aménagement, ventilés par grande catégorie d'essence/diamètre ainsi qu'il suit :

Essence	Volume à récolter prévu en moyenne annuelle à l'aménagement passé			Volume martelé en moyenne annuelle au cours des 10 dernières années (1999 à 2008)		
	Récolte totale (m ³)	% total	% CHE	Récolte moyenne (m ³)	% total	% CHE
Chêne 50 et +	3 776	18,08	32,03	3 480	15,22	20,97
30/45	5 377	25,74	45,61	8 734	38,21	52,63
25 et -	2 636	12,62	22,36	4 381	19,16	26,40
S/Total Chêne	11 789		100	16 595		100
Autres feuillus dont Hêtre	601	2,88		364	1,59	
Résineux 25 et +	4 937	23,64		2 714	11,87	
20 et -	534	2,56		158	0,69	
Houppiers et taillis	3 026	14,49		3 034	13,27	
Total	20 887	100		22 865	100	

**Bilan sur les dix dernières années, les années antérieures ne sont plus disponibles*

Le pourcentage des gros bois récoltés (50 cm et +) - 21% - est inférieur à celui constaté sur le bassin ligérien - 27%. Celui des bois moyens (30/45 cm) avec 53%, est le double de celui constaté sur ce bassin - 26%.

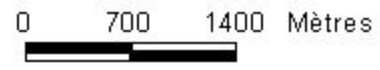
Le volume moyen annuel martelé en **chêne** est supérieur de 41% aux prévisions, mais le pourcentage de volume dans la catégorie des chênes « 50 et + » est inférieur de près de 8% à ces prévisions.

Inversement, le volume moyen annuel martelé des **résineux** est inférieur de près de 48% de celui prévu.

On constate sur ces dix dernières années, une augmentation globale des récoltes de + 9% par rapport à la prévision. Elle est liée avant tout à la dynamisation de la sylviculture notamment dans les coupes d'amélioration (bois moyens et petits bois feuillus).

Le chêne représente la principale production de la FD de Boulogne et la plus recherchée. Elle est destinée pour les diamètres les plus importants à la méranderie et au tranchage, pour les diamètres inférieurs au sciage (menuiserie, ébénisterie, charpente). Les acheteurs proviennent de la région Centre mais également des régions voisines du grand Ouest de la France.




Carte de la desserte forestière



1:50000

Types de revêtements :


Voirie publique :

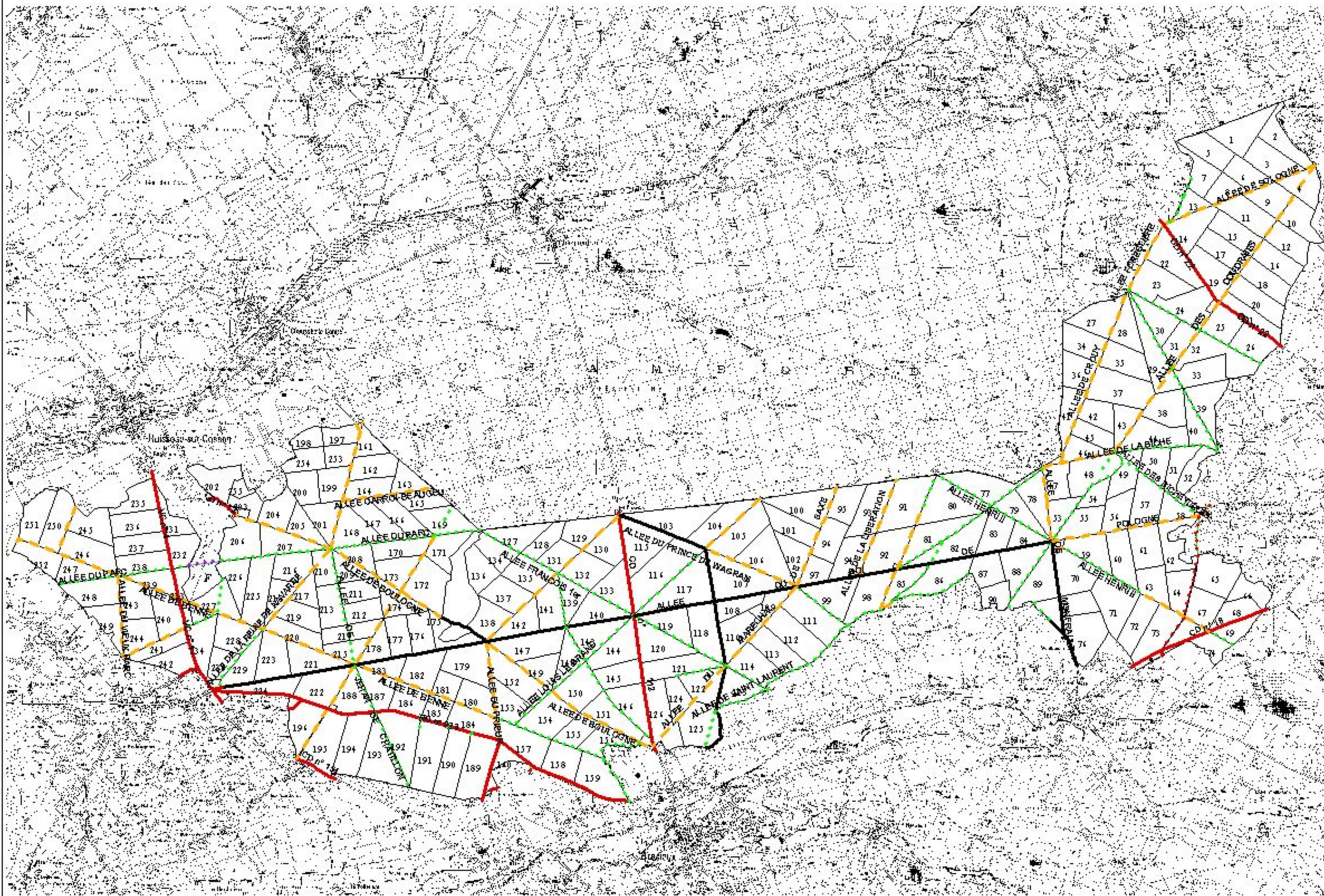
-  revêtue
-  empierrée
-  en terrain naturel

Voirie forestière :

-  revêtue
-  empierrée
-  en terrain naturel

Voirie privée :

-  terrain naturel



Cette production s'est traduite par une recette moyenne sur les 10 dernières années (1999-2008)- Cf. détails au titre IV et en **annexe 17** - Recettes de l'aménagement passé - de **999 k€ /an** (€ constants valeur 2008). Elle représente 83% des recettes totales annuelles de la forêt – subventions comprises (**1 207k€ /an**).

Les dépenses engagées sur les peuplements se sont élevées en moyenne au cours des dix dernières années (1999-2008) à **97 k€ /an** - 69% en amélioration et 31% en régénération. Cf. détail en **annexe 18** – Dépenses de l'aménagement passé. Ces dépenses représentent 35% des dépenses totales annuelles de la forêt (**278k€/an**).

B – Desserte forestière

La forêt est très correctement desservie par des routes forestières empierrées ou revêtues, nécessaires à la mobilisation du bois. La densité de **1,53 km/100** ha est supérieure à la moyenne du bassin de la chênaie atlantique qui est 1,2 km/100 ha. Les sols, peu portants la majorité de l'année, interdisent souvent l'accès aux grumiers sur les routes en terrain naturel.

Un plan de circulation a été mis au point pour desservir chaque parcelle de manière satisfaisante.

Le détail des routes et des chemins revêtus et empierrés de la forêt est donné en **annexe 8** - Détail de l'infrastructure.

Le tableau qui suit n'inclut pas les routes en terrain naturel :

◆ Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. Totales km	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	Revêtues	16,052	3,05	oui	Médiocre	Nombreux nids de poules. Nécessité de créer des places de dépôt à proximité	Multifonctionnel
	Empierrées	46,609			Moyen	Rechargement à effectuer sur plusieurs tronçons	Multifonctionnel
	Terrain nat.	41,764			Moyen	Peu portants pour les débardeurs	Multifonctionnel
Routes publiques participant à la desserte*	20,058	Bon			Aucun	Multifonctionnel	
Total		124,483					
Ancrages câbles		0	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

👁 Voir carte de la desserte forestière – 1/50 000- ci-contre

Les routes publiques qui coupent ou longent le massif et participent à la desserte (20,058 km) se répartissent de la manière suivante :

- les routes publiques départementales revêtues 18, 22, 72, 112, 154, 923 sur une longueur totale cumulée de 17,109 km.
- les chemins empierrés : chemin rural n° 53 de Tour-en-Sologne, au Sud de la parcelle 160 : 0,162 km et la voirie communale n° 2 de Mont-près-Chambord, ligne 195-196 : 0,787 km, soit un total de 0,949 km.
- les chemins en terrain naturel : chemin communal de Neuvy dit de Bracieux à la Ferté : 1,881 km, et chemin rural de Tour-en-Sologne n° 57 : 0,119 km soit 2,000 km.

La longueur totale de la voirie (ONF et voirie publique) est de 124,482 km pour une surface totale du massif de 4 083,05 ha, soit une densité totale de **3,05** km/100 ha.

Carte de l'ouverture de la voirie forestière

0 700 1400 Mètres



1:50000

Ouverture de la voirie :

Voirie publique :

ouverte

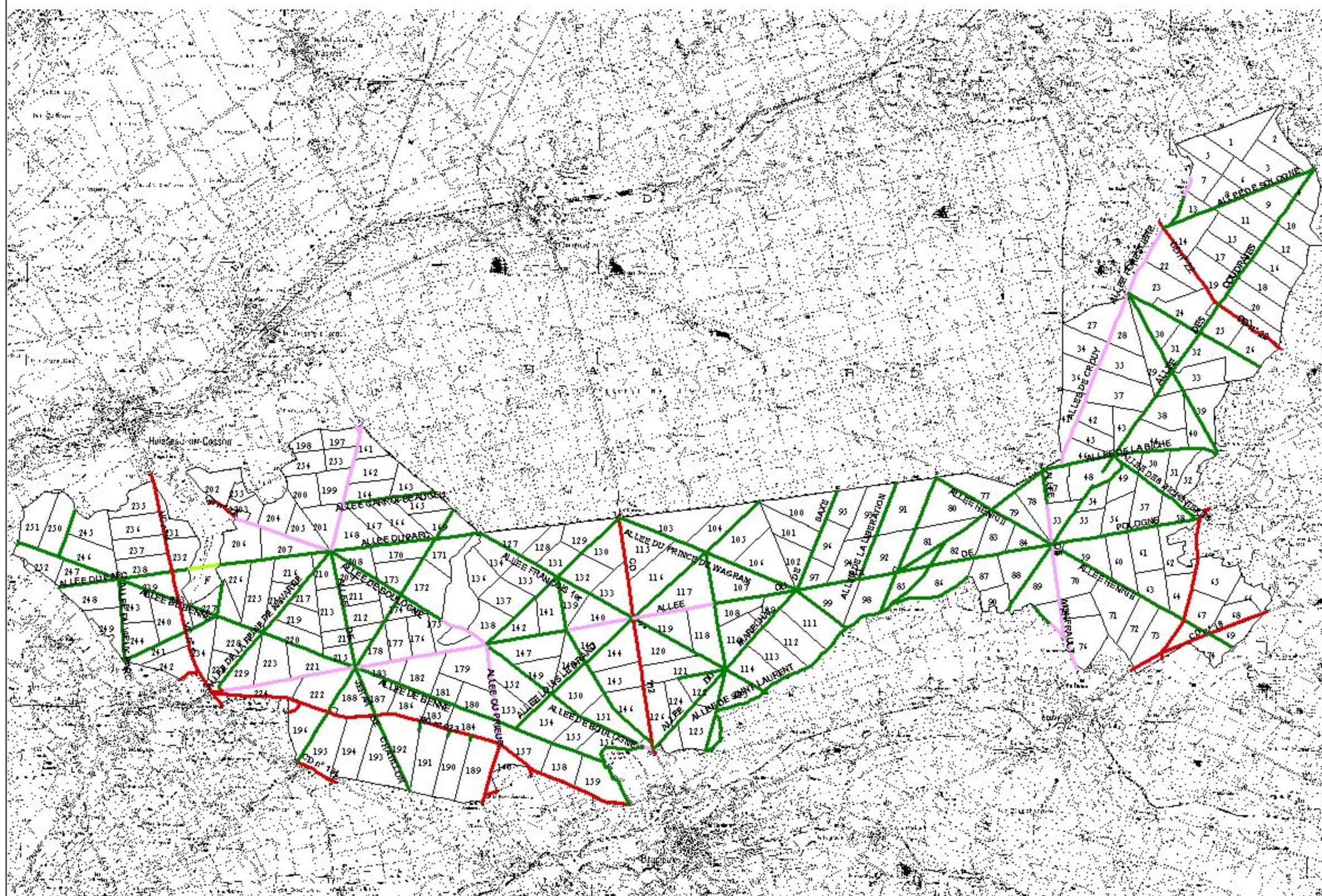
Voirie forestière :

ouverte

fermée

Voirie privée :

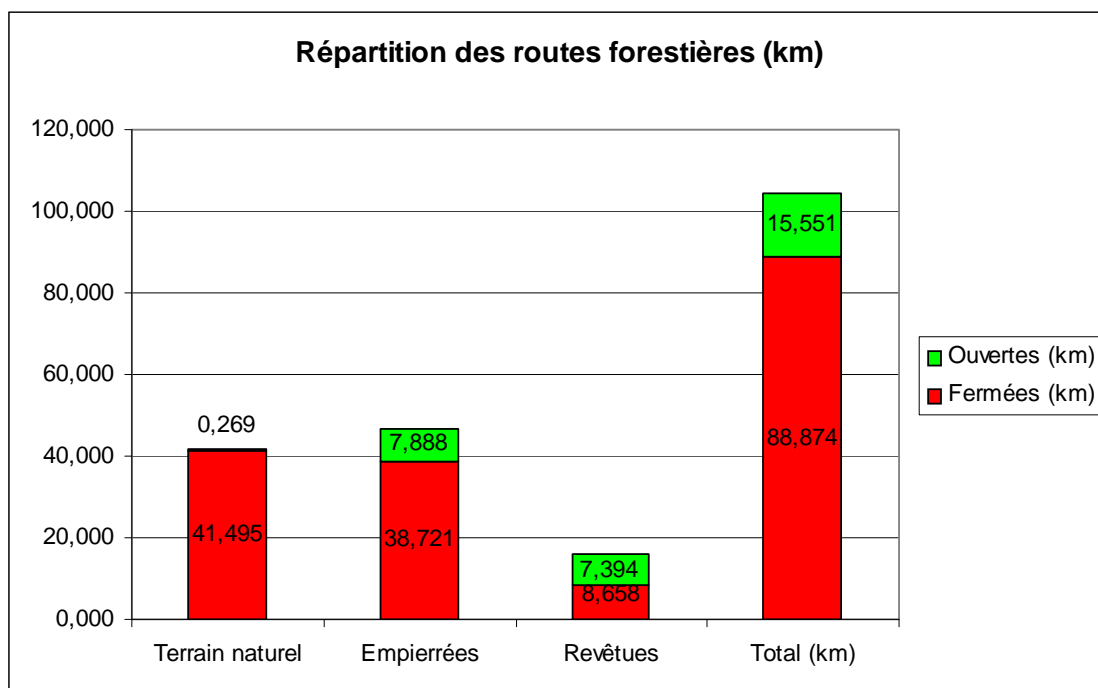
fermée



Le récapitulatif de la voirie forestière figure ci après :

Routes forestières	Fermées (km)	Ouvertes (km)	Total (km)	%
Terrain naturel	41,495	0,269	41,764	40
Empierrées	38,721	7,888	46,609	45
Revêtues	8,658	7,394	16,052	15
Total (km)	88,874	15,551	104,425	100
%	85	15	100	

☞ Voir carte de l'ouverture de la voirie forestière – 1/50 000- ci-contre.



◆ Les principales difficultés liées à la desserte

a) Allées en **terrain naturel** à empierrer afin de valoriser les produits.

- Les parcelles 151, 155, 158 et 159, toutes regroupées dans les cantons de La Passée du Roi et Le Champ Chevalier, sont classées dans le groupe de régénération. Pour les "défruiter" dans de bonnes conditions, il sera nécessaire d'empierrer la partie sud de l'Allée **de la Chaussée** (tronçon CHAUS01) et la partie est de l'Allée **de Benne**. **Priorité n° 1**
- Pour "défruiter" le canton de la Pépinière et la partie sud du canton du Bois Bury, l'empierrement de la partie Est de l'Allée de **François 1er** est nécessaire (tronçon FRANCO3p) ainsi que la ligne de coupe 121/122. La parcelle 121 est classée dans le groupe de régénération et les parcelles voisines de cette route sont principalement des parcelles classées dans le groupe d'amélioration bois moyens. **Priorité n° 2**
- Pour "défruiter" le canton du Parc Grivaux par tout temps, l'empierrement de la partie Nord de l'Allée de **François 1er** s'impose (tronçon FRANCO3p) ainsi que l'Allée du **Parc** au Nord de la parcelle 171 (tronçon PARC02p). **Priorité n° 2**
- La route en terrain naturel de **Crouy**, à l'ouest des parcelles 22 et 23 (canton de Maucras) est empruntée par de nombreux grumiers pour exploiter la partie nord-est de la forêt. Son empierrement est donc nécessaire (tronçons CROUY02 et CROUY01p). **Priorité n° 1**
- L'**Allée de la Biche** qui sépare les cantons de la Vente des Biches et des Bichetières est en grande partie en terrain naturel, son empierrement faciliterait le passage des grumiers (tronçon BICHE02). **Priorité n° 3**
- L'Allée **Diane de Poitiers** en terrain naturel (canton des Carteries) (tronçon DPOIT01) - **Priorité n° 4** et l'Allée **Henri II** (cantons du Grand Fossé et Maison Neuve) (tronçons HENRI03p et

Carte des projets d'équipements

0 700 1400 Mètres



1:50000

● Projet de place de dépôt

Projets sur la voirie :

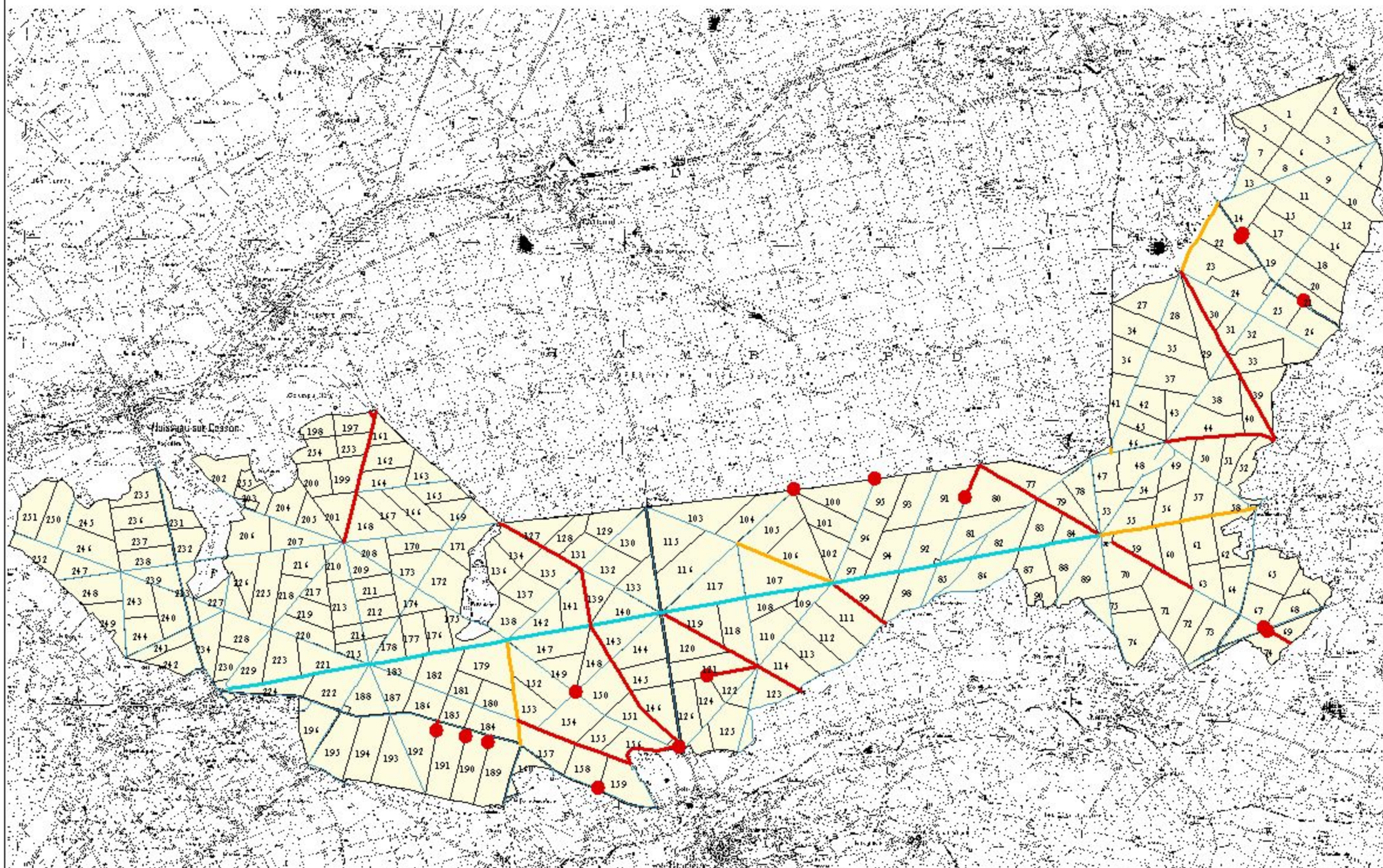
— empiérement

— rechargement

— rénovation

— Voirie

□ Parcelle



HENRI02p) - Priorité n° 2 - sont partiellement en terrain naturel. Ces Allées desservent de nombreuses parcelles classées en amélioration très difficile à exploiter.

- L'Allée du **Prince de Wagram** au Sud de l'Allée du Roi de Pologne (limite des cantons de la Grande Brèche de du Bois Bury) (tronçon PWAGR03) et l'Allée de la **Grande Brèche** partie Nord (tronçon GBREC0101) (limite des cantons de la Grande Brèche de du Boqueteau) sont à empierrer. Priorité n° 4
- Les portions des lignes de coupes accédant aux places de dépôts à créer :Parcelles 21, 22, lignes 14/19, 80/91, 189/190, 190/191 et 191/192 Priorité n°.1

☞ Voir carte des projets d'équipements – 1/50 000 - ci-contre.

b) Allées **empierrées** à recharger

- L'Allée **Jehan de Châtillon** desservant les cantons de la Chaussée et de la Porte de Boulogne est à recharger (tronçon JCHHAT01). Les parcelles de ces cantons sont en majorité classées en amélioration de bois moyens. Priorité n° 2
- L'Allée du **Prieur** reliant le carrefour de Boulogne à la D. 923 desservant les cantons du Petit Plan, les Cinq Allées et une partie du canton de la Passée du Roi (tronçon PRIEU01). Les parcelles environnantes sont principalement des améliorations de bois moyens. Priorité n° 1
- La partie de l'Allée **Henri II** au Nord-Est des parcelles 72 à 74 qui dessert la partie Sud-est de la forêt, (cantons de Maison Neuve, Grand fossé et Bois Margot) (tronçon HENRI02) et la petite partie au Sud de la maison forestière du Roi de Pologne (tronçon HENRI01). Priorité n° 2

c) Allée **revêtue** à rénover

L'Allée du roi de Pologne revêtue est en mauvais état et est à rénover entièrement. Elle traverse entièrement la forêt dans un axe est-ouest. C'est l'allée la plus utilisée de la forêt.

Cette rénovation pourrait se faire durant l'aménagement simultanément aux quatre périodes quinquennales d'ouverture en régénération, et par ordre de priorité suivant :

- 1^{ère} période : La partie entre les carrefours de Châtillon et de Boulogne (tronçon RPOLO01p),
- 2^{ème} période : La partie entre les carrefours de Wagram et de Stanislas (tronçon RPOLO05p),
- 3^{ème} période : La partie entre les carrefours de Chambord et de Wagram (tronçons RPOLO04 et RPOLO05p),
- 4^{ème} période : Les parties entre les carrefours de Boulogne à Chambord et de la MF des Placeaux au carrefour de Châtillon (tronçons RPOLO02, RPOLO03 et RPOLO01p)

d) Réseaux d'assainissement

Le réseau primaire d'assainissement est constitué de nombreux fossés collecteurs dont les principaux sont les suivants :

- Les cantons des Brûlis et du Fendillet sont coupés par un collecteur qui commence aux sources des Brûlis (parcelle 215), passe par l'étang de Saumery et pénètre dans le parc de Chambord au niveau du canton du parc Grivaux.
- Les cantons des Bichetières et de Montpercher sont drainés par un collecteur qui commence à la parcelle 52, passe à proximité de la fontaine du Daguet (parcelle 50), pénètre dans l'étang de Montpercher et aboutit au périmètre (parcelle 77),
- Les cantons de la Billoterie et de la Pépinière sont coupés par un collecteur qui aboutit au périmètre au Sud de la parcelle 125.
- Deux fossés débutant respectivement aux parcelles 24 et 31 se rejoignent à la parcelle 7 pour ensuite gagner le Cosson. Ces collecteurs drainent les cantons de Maucras, Les Ruisseaux et La Blonderie.
- Les cantons de la Fougère et de La Sologne sont coupés par un fossé qui débute de la parcelle 16, rejoint la parcelle 2 et sort de forêt pour gagner le Cosson.
- Le Bois Margot est drainé par un fossé qui s'évacue en direction du Beuvron.
- Le canton du Bois de la Perche est traversé par un fossé qui sort de la forêt au niveau de La Porte Madeleine (parcelle 189).
- Les cantons de Champ Chevalier et de la Passée du Roi sont drainés par des fossés qui se rejoignent au niveau du périmètre (parcelle 159).

- Les cantons de La Chaussée et de la Charmoise sont traversés par un fossé qui part en direction du Cosson au niveau de la parcelle 202.

Les seuls travaux de curage à la pelle à prévoir sont ceux situés au canton de la Pépinière de la parcelle 121 (R2 p) jusqu'au périmètre parcelle 125 (environ 1,2 km soit **420 €**)

Il faut ajouter environ 100 heures de main d'œuvre par an pour dégager les branches et rémanents obstruant les fossés sur l'ensemble de la forêt soit **3 400 €/an**.

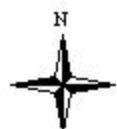
Total travaux d'assainissement **3 420 €/an**.

Le réseau secondaire est formé de fossés bordant les parcelles entretenus ponctuellement et de petits fossés se jetant dans ces collecteurs.

Les dépenses engagées sur les **infrastructures** -desserte principalement- se sont élevées en moyenne au cours des dix dernières années à **34 k€ /an**.

Carte de la fonction écologique

0 1000 2000 Mètres



1:50000

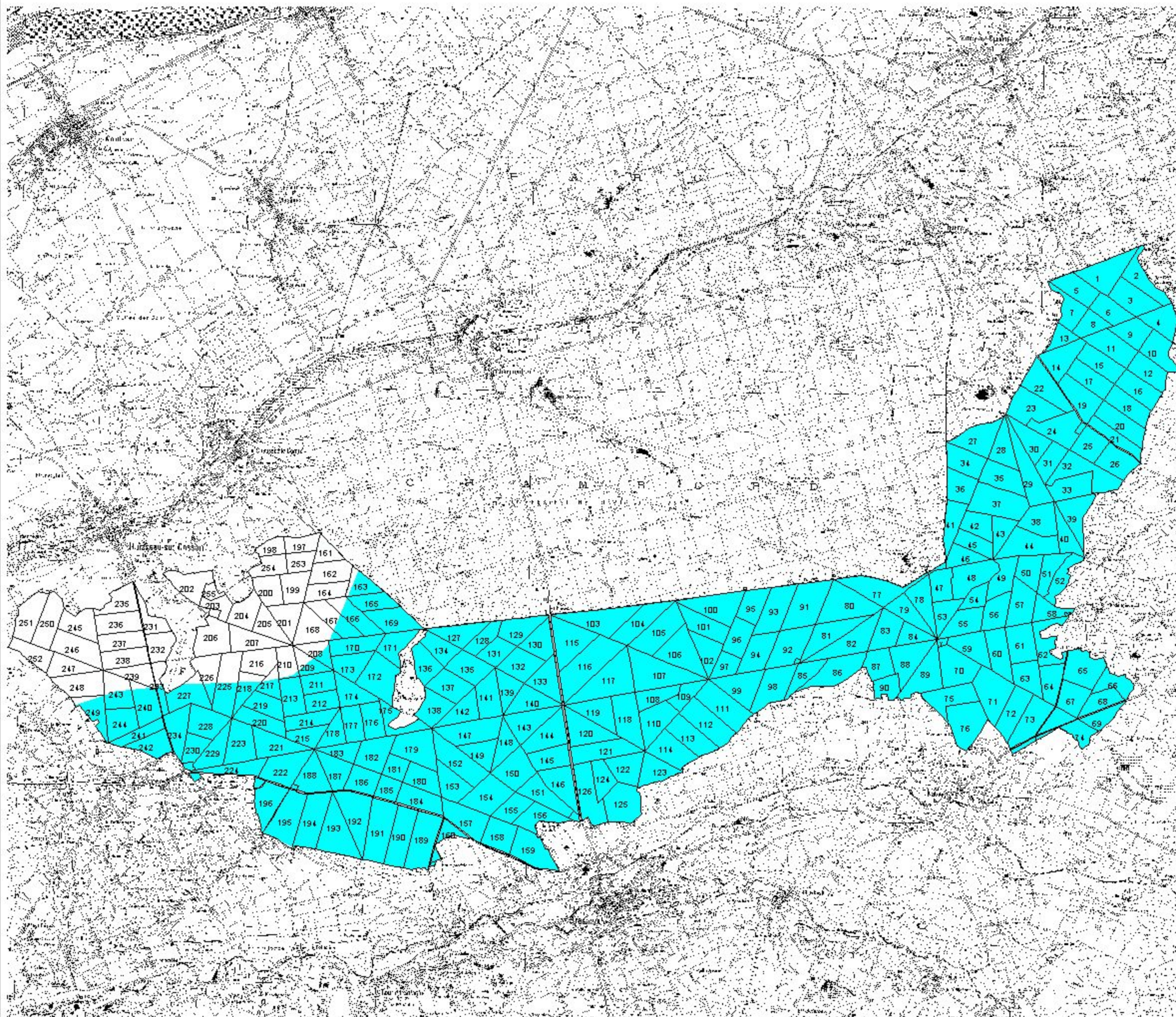
Parcelle

Niveaux d'enjeu :

0 et 1 : enjeu nul ou faible

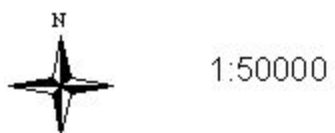
2 : enjeu moyen

3 : enjeu fort



Carte des Sites d'Intérêt Communautaire et des Z.N.I.E.F.F.

0 1000 2000 Mètres



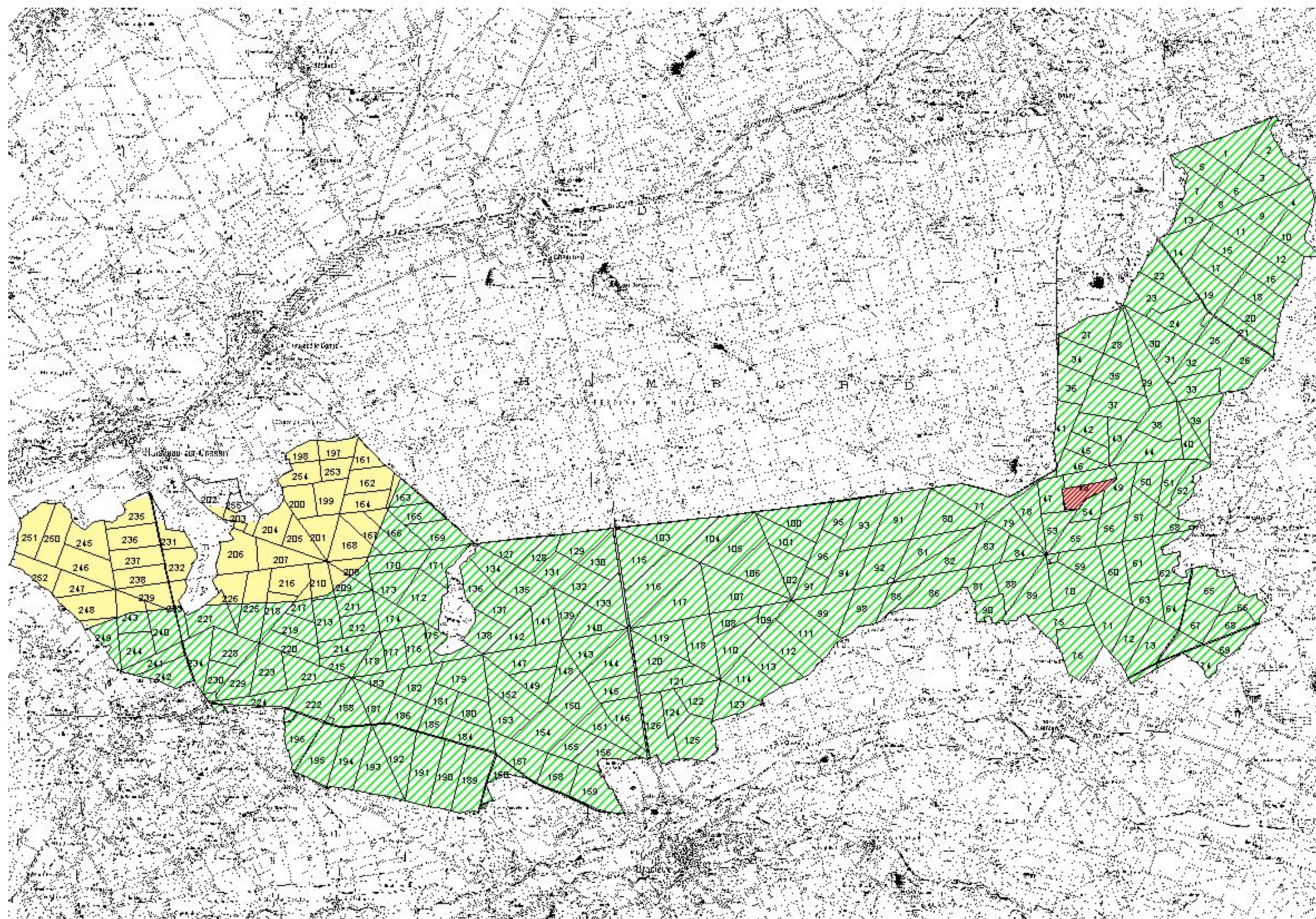
Parcelle

Sites d'Intérêt Communautaire :

Domaine de Chambord

Sologne

ZNIEFF 2



1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	surface par niveau d'enjeu)				Surface totale retenue pour la gestion
	Sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique		521	3554	0	4075

Rappel : les grilles de classement de chaque fonction principale figurent en [annexe 1](#)

☞ voir carte de la fonction écologique - 1/50000 ci-contre.

La forêt de Boulogne revêt un enjeu moyen au titre de la biodiversité correspondant à la totalité de la surface SIC Sologne et Chambord.

◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0 ha		
Cœur de parc national	0 ha		
Réserves naturelles nationales	0 ha		
Réserves naturelles régionales	0 ha		
Réserve biologique intégrale	0 ha		
Réserve biologique dirigée	0 ha		
Protection de biotope	0 ha		
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	0 ha		
Parc naturel régional	0 ha		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	3554,38 ha	Présence d'habitats d'intérêt communautaire	Respect des prescriptions du DOCOB
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0 ha		
ZNIEFF de type I	0 ha		
ZNIEFF de type II	3983,75 ha	Présence d'espèces déterminantes	Prise en compte de ces espèces dans la gestion
ZICO			

La forêt de Boulogne est concernée par deux sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitat, pour une surface cumulée de **3554,38 ha** :

- Sologne (FR 2402001) pour 3540,52 ha
- Domaine de Chambord (FR 2400558) pour 13,86 ha.

La forêt de Boulogne est presque entièrement en ZNIEFF II (Zone 5008) pour une surface de **3983,75 ha**. L'étang de Montpercher ne fait pas partie de la ZNIEFF II.

☞ Voir carte des sites d'intérêt communautaire et des ZNIEFF ci-contre.

◆ Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, ayant une incidence sur la gestion forestière

Les espèces remarquables faisant l'objet d'une protection réglementaire ou présentant un intérêt patrimonial figurent en [annexe 9](#) – Richesses floristique et faunistique.

Ils sont le résultat d'un inventaire dressé en 1997 sur la forêt en ce qui concerne la flore, et pour la faune, d'un inventaire des sites patrimoniaux dans les forêts gérées par l'ONF datant 1996 actualisé en 2009. Ces documents sont archivés à l'agence interdépartementale Centre Val de Loire – site de BLOIS/Vineuil.

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations
Flore remarquable		
<i>Osmunda regalis</i>	P.31, 176, 177, 219	Proximités fontaines de Villecresson, du Fendillet, et de la source des Loges : maintien du couvert boisé
<i>Pyrola rotundifolia</i>	P. 142	Allée Marie Leczinska- 175m du Cr de Boulogne
<i>Elodes palustris</i>	P. 48 et 53	Sud et bordure étang de Montpercher
<i>Doronicum plantagineum</i>	P. 231	Coté Est de la RD 177
<i>Carex pendula</i>	P. 177	Proximité fontaine du Fendillet- ligne de parcelle 174/177
Faune remarquable		
Bondrée apivore	Carte tenue à jour par les services de l'ONF Données non diffusables	Nécessité du respect des sites de nidification et de la période de reproduction
Busard Saint-Martin		
Autour des palombes		
Pic cendré	Potentiellement dans les vieux peuplements	Assurer le maintien des peuplements adultes, maintenir des vieux bois sénescents à cavités ou morts
Pic noir		
Pic mar		
Crapaud commun	Potentiellement dans les mares et fossés	Préservation de leurs habitats
Triton crêté		
Triton marbré		
Triton palmé		
Chiroptères	Données tenues à jour par les services de l'ONF (parcelles 195 et 245)	Assurer le maintien des peuplements adultes, maintenir des vieux bois sénescents à cavités ou morts

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 1998 précise la liste des spécimens sauvages dont le ramassage, la récolte, la cession à titre gratuit ou onéreux des parties souterraines sont interdits toute l'année.

◆ Arbres remarquables en 2009

- Les **Chênes Jumeaux** de la parcelle 204 figurent sur la liste nationale : ils auraient environ entre 325 et 340 ans. Ils ont 32 mètres de hauteur, la première branche se situe à 14 m. Les dernières mesures relevées par la Société d'Horticulture du Loir-et-Cher en 2005, parues dans son ouvrage "**Arbres remarquables du Loir-et-Cher** ", indiquent 5,53 m de circonférence pour les 2 arbres accolés et 110 cm de diamètre pour chacun d'eux.
- Le **pin maritime** de la parcelle 27 ne figure pas sur la liste nationale bien que considéré comme tel localement , puisque également classé par la Société d'Horticulture du Loir-et-Cher : il aurait plus de 130 ans. Il a 34 m de haut et le diamètre à 1,30 m est de 110 cm.

Les séquoias géants *Sequoiadendron giganteum* du carrefour du Roi Stanislas, bien que non classés, apportent une touche décorative à ce lieu.

◆ Tableau des habitats naturels d'intérêt prioritaire (HIP) et d'intérêt communautaire (HIC)

La forêt de Boulogne est incluse dans le site NATURA 2000 « Grande Sologne » qui s'étend sur plus de 345 000 ha.

Ce site s'étale sur 3 départements de la Région Centre. Il est caractérisé par des sols acides, secs ou humides. Il correspond à un ensemble d'écosystèmes indépendants, modelés par une histoire géologique et humaine commune. Il y a été recensé 25 habitats et 27 espèces d'intérêt européen, qui reflètent bien une mosaïque de milieux représentée par une succession de bois (60% du territoire),

d'étangs (près de 3 000 pour 11 000 ha), de landes sèches et humides (10%), de prairies et de terres agricoles entrecoupées de nombreux petits cours d'eau.

Le document d'objectif a été construit sur la base de la description d'habitats « type » et ne présente pas de cartographie exhaustive sur l'ensemble du site.

Sur sollicitation de l'ONF et à la demande de la DIREN, le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) a effectué des diagnostics floristiques pour rechercher la présence des habitats d'intérêt communautaire en forêt de Boulogne.

Les investigations menées par le CBNBP ont révélé l'absence d'habitat forestier d'intérêt européen sur la totalité de la forêt domaniale

Cf. **annexe 19** - courrier DIREN du 1^{er} octobre 2009.

Il est à noter cependant la présence ponctuelle d'habitats sur les chemins, accotements et fossés :

Habitats HIP et HIC Dénomination phytosociologique	Priorité aire ou non	Code Natura 2000	Code CORINE	Description succincte	Surface* concernée (ha)
Pelouse à Nard	oui	6230	35.1	Pelouse assez continue composée de nard raide et autres graminées sur milieux acides, présente sur les accotements des routes forestières	Ponctuel
Landes sèches européennes	non	4030	31.2	Sur sols sableux, secs et perméables, caractérisés par un cortège floristique pauvre, dominé par la bruyère cendrée, la callune et des lichens	Ponctuel
Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	non	4010	31.11	Sur sols acides et humides, caractérisés par une végétation arbustive composée de Bruyères, Callune et Ajonc nain	Ponctuel
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	non	3130	22.11 x (22.31 & 22.32)	Communauté végétale annuelle oligotrophique des terrains exondés	ponctuel

Une petite partie est classée en zone Natura 2000 Habitats (SIC) **Domaine de Chambord** FR2400558.

Elle concerne uniquement l'étang de Montpercher de **13,86 ha**.

Il n'y a pas d'habitat recensé sur ce site potentiellement intéressant

 Voir carte des sites d'intérêt communautaire et des ZNIEFF ci-contre.

Carte de la fonction sociale

0 1000 2000 Mètres

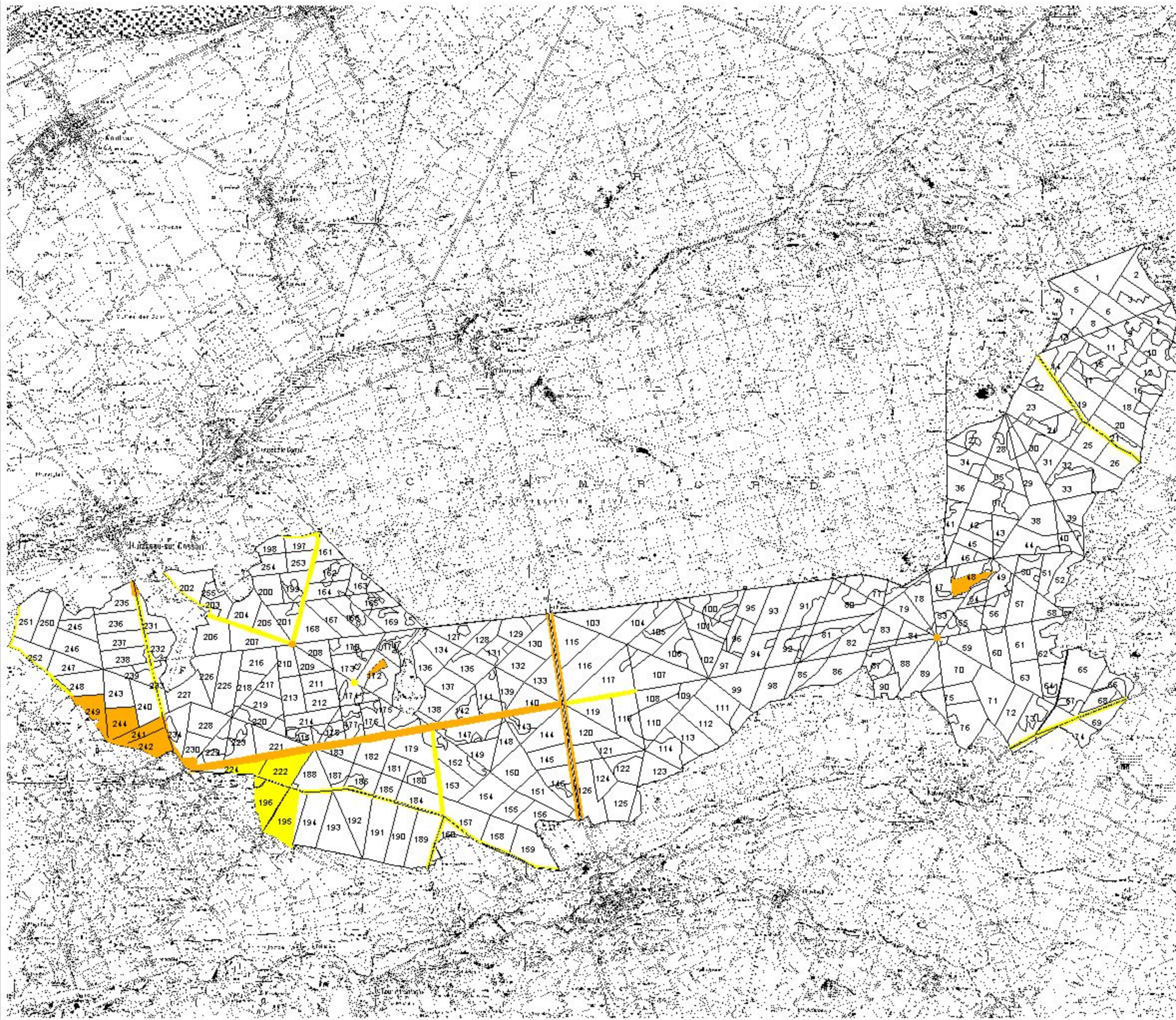


1:50000

Parcelle

Niveaux d'enjeux :

- 0 et 1 : enjeu nul ou faible
- 2 : enjeu moyen
- 3 : enjeu fort



1.3.3 – Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		3717	206	152	4075

Rappel : les grilles de classement de chaque fonction principale figurent en [annexe 1](#).

☞ Voir carte de la fonction sociale - 1/50000- ci-contre.

A – Accueil et paysage

La forêt est située juste au sud du domaine de **Chambord**. Elle est entourée des communes de Dhuizon, Bracieux, Mont-près-Chambord et Huisseau-sur-Cosson. Elle est traversée en son milieu par la route publique D. 112 empruntée par les touristes qui viennent très nombreux en toutes saisons visiter le château de Chambord de réputation internationale.

La route publique D. 923 allant de Blois à Bracieux coupant la partie ouest de la forêt est à la fois empruntée par les touristes et les locaux.

Les autres routes publiques, la D.18 et D. 22 traversant la partie est de la forêt sont nettement moins fréquentées.

85% des routes forestières sont fermées à la circulation publique (89 km sur 104 km), ce qui limite la dispersion de la fréquentation dans le massif.

◆ Classements réglementaires

Il n'existe pas d'étude paysagère spécifique pour l'instant sur la forêt.

La circulation sur la voirie forestière est réglementée par un arrêté préfectoral.

Un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) a été signé le 3 avril 2008. Deux plans de situation sont annexés à la convention ONF/Conseil Général :

- Les itinéraires pédestres,
- Les itinéraires équestres.

Des itinéraires cyclistes traversent la forêt, ils font partie des circuits proposés dans le cadre de « La Loire à Vélo, Chambord et ses environs ».

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	0 ha			
Monuments historiques	0 ha			

◆ Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

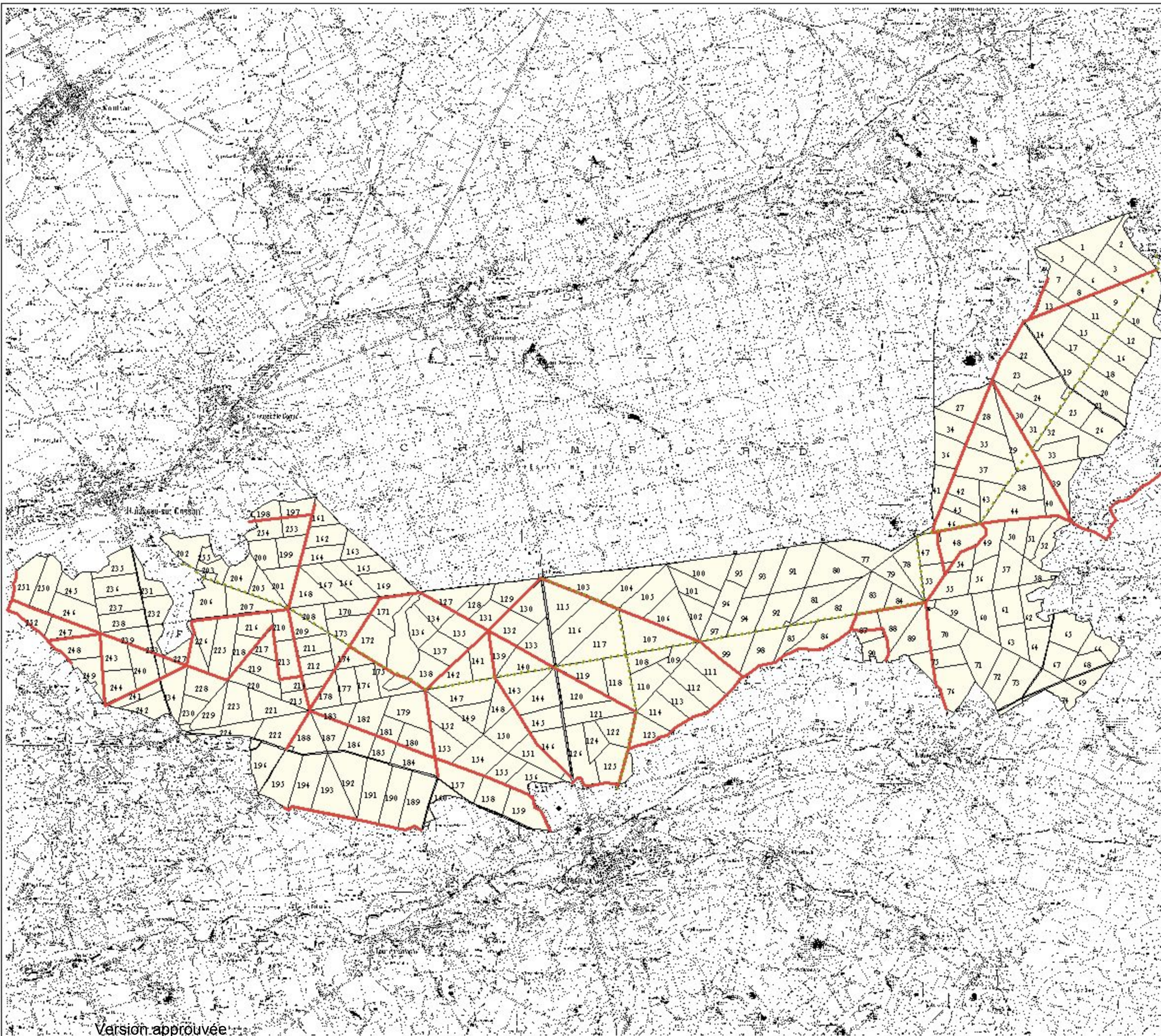
Sites	Attraits du site*	Fréquentation*
Ronds-points	Cadres forestiers pour les loisirs, la détente, la découverte de la faune et de la flore	Importante, plus particulièrement le carrefour de Chambord
Etangs	Recherche de la fraîcheur en été	Importante l'été

Carte des circuits pédestres et des circuits vélo

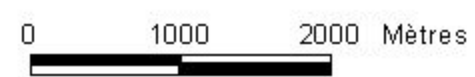


1:50000

- Circuits pédestres
- Circuits vélo
- Parcelle

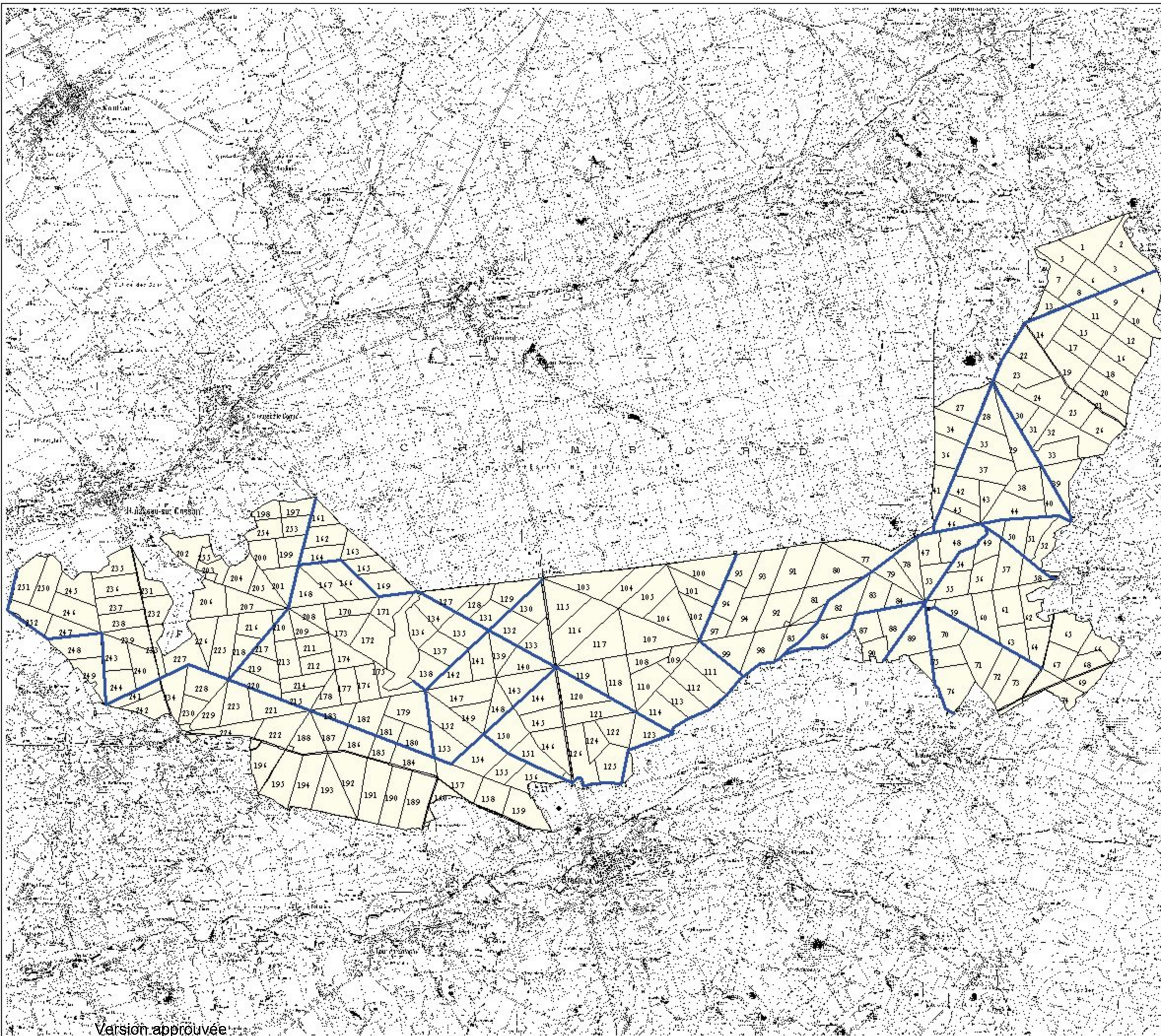


Carte des circuits équestres



1:50000

- Circuits équestres
- Parcelle



Version approuvée

B Huchet
Service Aménagement ligérien
DT COAL, le 11/07/09

Source : Conseil Général 41

◆ Equipements structurants existants par sites

Les six principaux points de concentration du public sont :

Sites	Equipements structurants existants	Niveau d'équipements	Etat général des équipements
		(suffisant / insuffisant)	
Carrefour de Boulogne	Circuits vélo, pédestre et équestre. Chalet. Tables. Bancs.	Suffisant	Moyen
Carrefour de Chambord	Circuits vélo, pédestre et équestre. Parking. Tables. Bancs.	Suffisant	Moyen
Carrefour de Châtillon	Circuits équestre et pédestre. Tables. Bancs.	Suffisant	Moyen
Carrefour de la Reine	Circuit vélo, pédestre et équestre. Tables. Bancs.	Suffisant	Moyen
Carrefour du Roi Stanislas	Circuits vélo, équestre et pédestre. Tables. Bancs. Arbres remarquables. Chalets	Suffisant	Moyen
Etang Montpercher	Circuits vélo, équestre et pédestre. Tables. Bancs.	Suffisant	Moyen
Etang Saumery	Circuit vélo et pédestre. Bancs.	Insuffisant	Moyen

Le circuit pédestre de grande randonnée GR 3 coupe et borde la forêt de Boulogne.

Les emplacements de ces sites ainsi que le circuit pédestre GR 3, figurent sur la carte des sensibilités paysagères.

- 👁 Voir carte des circuits pédestre et des circuits vélo – 1/50 000- ci-contre.
- 👁 Voir carte des circuits équestre – 1/50 000- ci-contre.

◆ Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère	
Elevée	Interne	Rond-point : Châtillon	Itinéraires pédestre et équestre
		Rond-point : Boulogne	Itinéraires pédestre et équestre. Circuits cycliste n° 7 et 8
		Rond-point : Chambord,	Route Bracieux/Chambord. Itinéraires pédestre et équestre. Circuit cycliste
		Rond-point : Roi Stanislas	Itinéraires pédestre et équestre. Circuit cycliste
		Rond-point : La Reine	Itinéraires pédestre et équestre. Circuit cycliste n° 10
		Allée du Roi de Pologne à l'ouest du Carrefour de Chambord	Route empruntée par les promeneurs à pied et à bicyclette
		D. 112	Route Bracieux/Chambord. Fréquentation importante
		Etang de Saumery	Lieu de détente, paysage.
		Etang Montpercher	Circuit cycliste n° 10. Itinéraires pédestre et équestre
		Intersection de l'Allée de Boulogne et l'Allée de la Duchesse de Châteauroux (sud P.173)	Itinéraire pédestre. Circuit cycliste n° 10
Elevée	Externe	Périmètre de Huisseau (P. 231p-235p)	Bordure de champs, visibilité d'Huisseau-sur-Cosson
		Périmètre de Mont-près-Chambord (P. 229 à 248)	Bordure de champs, visibilité de Mont-près-Chambord
Intermédiaire	Interne	Intersection dite "de la Billoterie" (P.117/118/107/108)	Point d'arrêt et de passage du circuit cycliste n° 7, 8 et 10
		D. 18, D. 22, D. 72, D.112, D. 177	Routes publiques
		Allée du Roi de Pologne du Carrefour de Chambord au Carrefour de la Billoterie, Allée Jehan de Châtillon, Allée de Boulogne, Allée du Prieur, Allée du Parc, Allée de Benne, Allée entre P. 240 et 241, Allée entre 233-227 et 234	Allées fréquentées par le public. Circuits cyclistes et itinéraires équestre et pédestre empruntant une partie de ces allées
		Etang Montpercher	Circuit cycliste n° 10. Itinéraires pédestre et équestre
		D. 923, D. 154	Routes publiques
Intermédiaire	Externe	Périmètre : P. 159, 196, 198, 202, 247p, 251p, 252p.	Bordure de champs, visibilité des communes riveraines

La sensibilité paysagère est **forte** sur 70 ha en prenant comme base de calcul, une bande de 30 ou 50 mètres de large le long de certaines routes, certains périmètres, certains carrefours et les étangs.

La sensibilité paysagère jugée **intermédiaire** représente 123 ha, en prenant comme base de calcul une bande de 30 mètres de large le long de certaines routes, certains périmètres et certains carrefours.

Cette sensibilité forte et intermédiaire à une surface cumulée de 193 ha.

◆ Conclusion

Le nombre de sept points d'accueil du public paraît un maximum pour cette forêt même si globalement le nombre des équipements est limité au niveau de la forêt. Ceux-ci représentent un total de 48 barrières, 51 panneaux d'information, 84 panneaux routiers, 15 panneaux directionnels et 39 tables et bancs. La dégradation de ces équipements est constatée de temps à autres. Les réparations ou remplacements, sont alors entrepris sans délais afin d'offrir au public un équipement fonctionnel, même limité, mais en bon état permanent, sans risque pour les utilisateurs.

Le coût correspondant à leur installation ou à cet entretien – y compris élagage de branches sèches, exploitation d'arbres dangereux et ramassage d'ordures – sur les dix dernières années s'est élevé en moyenne à 6 740 €/an en entretien et 39 460 €/an en investissement soit un total de **46 200 €/an**. Cela représente près de 14% du total des dépenses d'entretien et d'investissement.

Les collectivités locales interviennent globalement sur le département du Loir-et-Cher à hauteur de 33 500 €/an, la répartition de cette somme sur les forêts domaniales se faisant en fonction des projets. La forêt de Boulogne pourrait prétendre à bénéficier de **10 000 €/an** sur cette allocation.

Située entre la commune de Bracieux et le château de Chambord, l'aire d'accueil du carrefour de Chambord est principalement ciblée sur les nombreux touristes de passage.

Les autres aires d'accueil moins fréquentées s'adressent surtout aux locaux.

Aucune enquête n'a cependant été menée sur les attentes et la satisfaction du public quant aux équipements proposés dans cette forêt domaniale.

Au regard de la richesse de son environnement naturel et culturel – proximité de BLOIS et du château de Chambord, **le potentiel « accueil du public » de cette forêt** paraît toutefois **encore insuffisamment valorisé**. Un accord de partenariat a été signé le 3 avril 2008 entre le Département du Loir-et-Cher et l'ONF pour la réalisation d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). Ce plan comprend sa déclinaison équestre appelé Plan Départemental de Tourisme Equestre (P.D.T.E.).

Les circuits pédestres représentent en effet 59,8 km de chemins forestiers, chemins de bordure compris, auxquels il faut ajouter 1,4 km de chemins communaux situés à l'intérieur de la forêt.

Les circuits équestres représentent 50 km de chemins forestiers, chemins de bordure compris.

Les circuits pédestres et équestres seront balisés en 2009 et 2010.

Cette convention cadre a été conclue pour une durée de quatre ans (2008-2011). Elle est révisable annuellement et peut faire l'objet d'avenants. Elle pourra être étendue ou modifiée y compris éventuellement pour les cyclistes, après étude de faisabilité de l'opération. Des itinéraires cyclables sécurisés et balisés sont en effet également présents. Ils sont intégrés dans des boucles proposées aux touristes dans le cadre de « La Loire à Vélo, Chambord et ses environs ». Ils représentent au total 20,9 km de chemins forestiers.

Des **partenariats doivent être recherchés** auprès des collectivités, associations, département et région, car ces zones d'accueil et leurs équipements, s'inscrivent bien dans un schéma au moins départemental.

Les modifications paysagères attendues lors du renouvellement des peuplements au cours de cet aménagement ont par ailleurs été prises en compte par l'étalement dans le temps des ouvertures en régénération, et par la mise en place d'îlots paysagers ponctuels.

B – Ressource en eau potable

Seul le cas de la ressource en eau potable est traité à ce stade.

Un projet de captage situé dans la parcelle forestière n° 224, au sud de celle-ci, (identifié par la DDASS du Centre sous le nom de MT P CHAMBORD LES 5 CHENES F1, Code SISE/BSS : 000039/04295X0001) a été abandonné. Son périmètre matérialisé par une clôture correspond

aujourd'hui aux abords du château d'eau, isolant ainsi une surface avoisinant **0,48 ha**. Ce forage fait cependant l'objet d'une concession (voir [annexe 6](#) - Liste des concessions).

Un captage d'eau se trouve cependant hors forêt, sur la commune de Mont-près-Chambord, à environ 230 mètres au Sud du périmètre de la parcelle forestière 195. Ce captage, identifié par la DDASS du Centre sous le nom de MT P CHAMBORD LES 4 ARPENTS, Code SISE/BSS : 000040/04295X0014 est destiné à l'alimentation humaine. Son **périmètre de protection rapproché** englobe en partie les parcelles 195, et 224 et en totalité les parcelles 196 et 222, ce qui représente une surface totale de **67,31 ha**.

☞ Voir carte de la fonction sociale.

◆ Tableau des captages d'eau potable non réglementés

Captage* (libellé ou nom)	Localisation* (éventuellement hors forêt)
Les 4 Arpents	Mont-près-Chambord (hors forêt)

L'arrêté préfectoral définissant les activités interdites ou réglementées selon le périmètre de protection, est en cours d'élaboration en 2009.

L'ONF respectera les engagements volontaires dans le cadre d'ISO 14001, en particulier l'utilisation de lubrifiants biodégradables ou répondant à l'écolabel européen pour les scies à chaînes et les têtes abatteuses (Règlement National d'Exploitation Forestière).

L'indication « *périmètre de protection de captage (article 1.1.5)* » devra figurer aux clauses particulières des ventes de bois.

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu			Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	
Protection contre les risques naturels	4075	0	0	4075

Rappel : les grilles de classement de chaque fonction principale figurent en [annexe 1](#)

Il y a absence de tout risque naturel avéré. La forêt de Boulogne ne présente donc aucun enjeu dans ce domaine.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
<p>1. L'objectif principal assigné à ce massif est la production forestière tout en le conciliant avec les objectifs secondaires que sont l'accueil du public, l'environnement, puis la chasse.</p>	<p>Le chêne sessile constitue à long terme, l'essence objectif principale sur la majorité (95%) de la surface. Les stations de ce massif lui sont globalement favorables avec cependant des variations selon les unités stationnelles en place. Les résineux sont limités aux stations à tendance podzolique ou à pseudogley.</p>
<p>2. Les peuplements de chêne - 86% de la surface totale - se répartissent en futaies de chêne (sessile à 80%) sur 3 277 ha et en futaie mélangée au pin sylvestre sur 244 ha. Les peuplements de résineux purs représentent près de 543 ha. La forêt est déséquilibrée en âge et en diamètre: les peuplements entre 120 et 160 ans représentent 43% de la surface de production, les peuplements de plus de 160 ans 6,2%. Les gros bois - 50cm et +, ne représentent que 8% de cette surface, alors que les bois moyens - 30 à 45 cm - en représentent 51%.</p>	
<p>3. La surface disponible à la régénération au regard des stricts critères fixés dans la DRA du bassin ligérien, est de 394ha donc relativement faible :</p> <p>⇒ pour le chêne : immédiatement de 91 ha à laquelle il peut être ajoutée 217 ha à terme (avec un accroissement de 7,5 cm sur 20 ans)</p> <p>⇒ pour le pin sylvestre : La surface disponible immédiatement est de 86 ha.</p>	<p>Les parcelles de l'aménagement précédent R0 soit 178,31 ha, seront à terminer au cours de la 1^{ère} période quinquennale.</p> <p>La stratégie retenue dans la DRA est de raisonner à l'échelle de l'ensemble du bassin ligérien et de ne pas systématiquement rechercher l'équilibre au niveau de chaque forêt. Il est prévu d'ouvrir en régénération 244,66 ha étalés sur 4 périodes quinquennales. Les parcelles disponibles et non retenues verront leur amélioration poursuivie.</p> <p>Le groupe de régénération sera au total de 420,97 ha</p>
<p>4. Le réseau de desserte est dense. Il atteint 3,06 hm/100 ha (réseau public + réseau privé). Le besoin d'entretien régulier est important et impératif.</p>	<p>Un empierrement de certaines routes forestières actuellement en terrain naturel est prévu afin de sortir les bois, principalement ceux du groupe de régénération, dans de bonnes conditions.</p>
Fonction écologique	
<p>5. La forêt comporte une fonction écologique à prendre en compte dans les mesures de gestion. Un certain nombre d'espèces nécessite des mesures spécifiques. Elle est concernée pour une très grande partie par deux sites Natura 2000.</p>	<p>Toutes les mesures de l'instruction en cours d'approbation sont prises en compte, notamment la création d'îlots de vieux bois - vieillissement et sénescence - et le respect des habitats particuliers - mares, accotements de routes forestières, sites de nidification :</p> <p>un îlot de sénescence est mis en place sur 10,69ha, et 6 îlots de vieillissement totalisant 20,91ha sont créés.</p>

Fonction sociale (accueil, paysage, eau, pastoralisme, cynégétique ...)	
<p>6. La forêt de par sa situation géographique est très fréquentée sur certains secteurs de son territoire. Elle comporte déjà un ensemble d'équipements pour l'accueil du public, mais sans vue d'ensemble, et qui reste à développer dans le domaine éducatif ou vis à vis des personnes handicapées.</p>	<p>La présentation de cet aménagement à tous les acteurs utilisateurs du massif, constitue une première étape sur la réflexion à engager pour optimiser au mieux une fonction sociale qui reste à développer.</p> <p>La réflexion concertée entre tous les acteurs, collectivités et associations, concernés permettra de valoriser au mieux l'accueil du public lors du renouvellement du contrat de partenariat</p>
Protection contre les risques naturels	
<p>7. Il n'existe pas de risques naturels avéré.</p>	<p>Pas de mesure particulière dans ce domaine.</p>
Menaces pesant sur la forêt (ex. : foncier, incendies, équilibre faune-forêt, dépérissement...)	
<p>8. Les incendies restent une menace potentielle sur la forêt, du fait de la présence de peuplements résineux et de la fréquentation du massif sur certains secteurs.</p>	<p>Les routes actuellement fermées, seront maintenues fermées au public, et une surveillance du massif en période à risques sera engagée.</p> <p>En cas de risque très important, certaines routes encore ouvertes pourront être fermées sur décision préfectorale.</p>
<p>9. La présence de chêne pédonculé en mélange plus important dans certaines parcelles constitue une menace dans un contexte climatique à venir défavorable.</p>	<p>Le travail au profit du chêne sessile sera systématiquement engagée dans les secteurs à chêne pédonculé.</p>
<p>10. L'équilibre actuel faune forêt est fragile.</p>	<p>La réalisation complète des plans de chasse, et le suivi rigoureux des indicateurs cynégétiques répondent à ce risque potentiel.</p>



DT Centre Ouest Auvergne Limousin
Agence Orléans Centre Val de Loire
Forêt Domaniale de Boulogne
4 083,05 ha

Carte des essences-objectif

0 1000 2000 Mètres



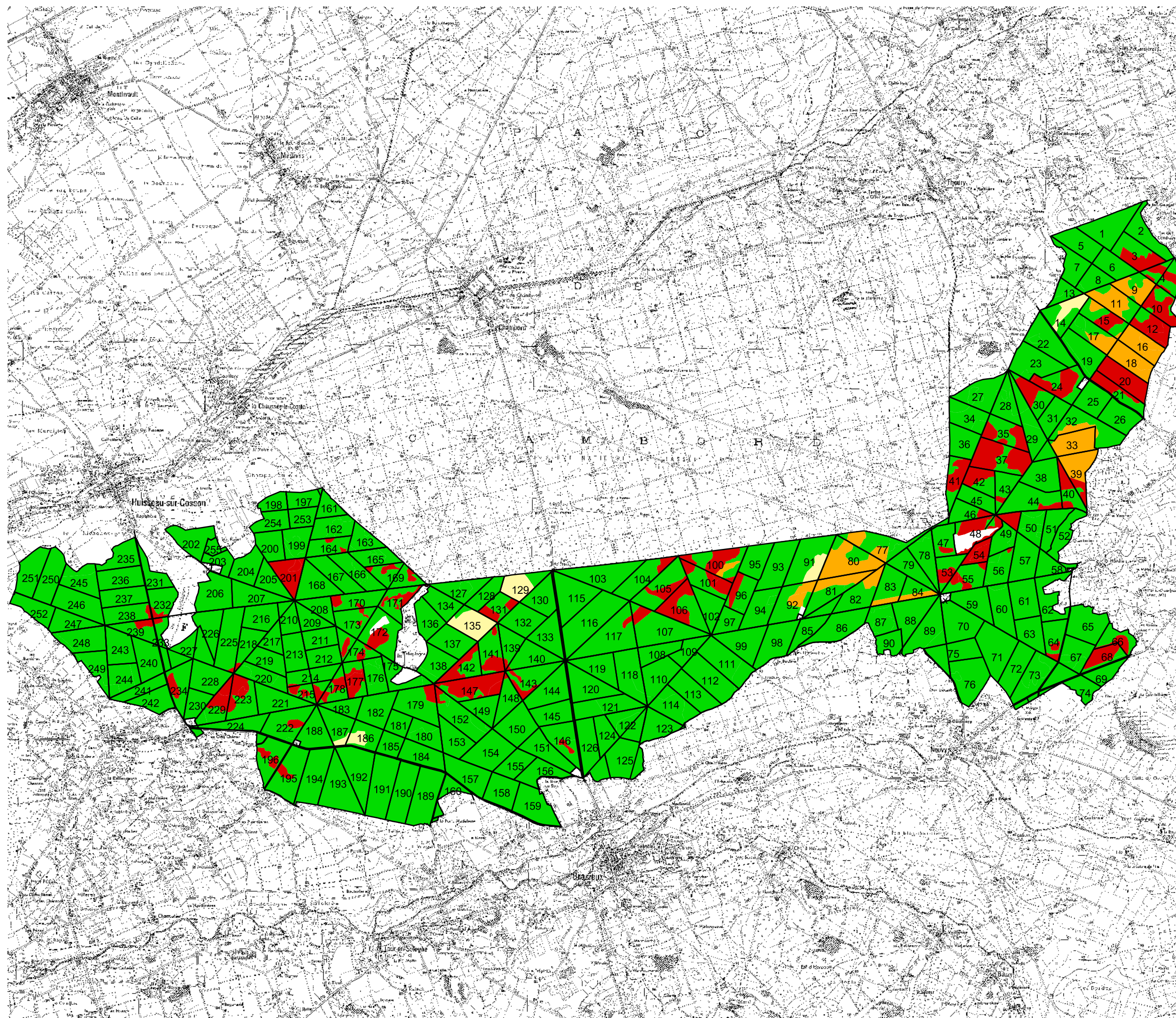
1:50000

Parcalle

Voie

Essences-objectif :

- chêne
- pin laricio
- pin maritime
- pin sylvestre
- sans objet



2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	4 053,42	4 065,28
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	0	
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	0	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)	0	3,00*
Taillis simple	0	
Taillis fureté	0	
Taillis-sous-futaie	0	
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)	0	
Hors sylviculture	21,89	
Total (surface retenue pour la gestion) :	4 075,31	4 068,28*

* Modificatif à l'aménagement de 2002 page 24

2.2.2 – Essences objectifs et critères d'exploitabilité.

Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre optimum retenu	Diamètre minimum retenu	Essence d'accompagnement	Unités stationnelles
chêne sessile	PQE* / PQM*	3485,53	180	80/70	70/60	Merisier-alisier-cormier/ Pin sylvestre-Pin laricio	BL03-BL04- BL06-BL07
Pin sylvestre	PQM*	393,92	100	50	45	Chêne sessile	BL07-BL08- BL09
Pin maritime	PQM*	123,57	60	55	45	Chêne sessile	BL09
Pin laricio	PQM*	50,4	80	50	45	Chêne sessile	BL07-BL08
	Total	4 053,42					

*PQE potentiel de qualité élevé- PQM potentiel de qualité moyen

👁 voir carte des essences objectif - 1/50000- ci-contre.

2.3 - Effort de régénération

◆ Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent.

Application aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue (1 ^{ère} +2 ^{ème} séries)	587,09 ha
Surface effectivement régénérée	409,97 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée	0 ha

◆ Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouveaulement suivi en surface (FR, FP, TSF)	Surface
total	4053
Surface disponible (Sd)	394
Contrainte de vieillissement (Sm)	164
Surface d'équilibre (Se)	454
Surface du groupe de régénération (GR)	421
Surface à ouvrir (So)	243
Surface à terminer (St)	302

Voir détail des surfaces théoriques de régénération - Se et Sm - en [annexe 10](#), Sd ci après.

◆ Surface disponible (Sd)

Elle est établie sur la base de l'analyse de la maturité des peuplements en diamètre : Sd cumule la surface des peuplements ayant atteint (ou qui atteindront au cours de l'aménagement forestier) leur diamètre minimum d'exploitabilité ou leur âge maximum d'exploitabilité.

L'effort de régénération sera déterminé principalement sur la base de cette surface définie selon les critères arrêtés dans la DRA :

1) Pour le chêne :

- **Les parcelles à potentiel de qualité élevé – PQE** : elles sont de futaie vraie avec une qualité du bois > à 15% pour les plus vieux peuplements, >10% pour les peuplements de 155 ans et moins, une classe de fertilité de 3 parfois de 2. Le pourcentage de chêne pédonculé est inférieur à 10% (sauf pour la parcelle 1). Le diamètre moyen des 70 plus grosses tiges (D70) est >= à 67,5 cm - classe de diamètre 70 cm.
- **Les parcelles à potentiel de qualité moyen – PQM** : elles sont en règle générale de futaie vraie mais avec un pourcentage de qualité < 15% pour les plus vieux peuplements, ou < 10% pour les peuplements de 155 ans et moins, avec un pourcentage de souches inventoriées variable pouvant aller jusqu'à 50% - les parcelles 245 et 246 sont des futaies sur souche avec cette proportion. La classe de fertilité est de 3 parfois de 2. Le diamètre moyen (D70) est >= à 57,5 cm - classe de diamètre 60 cm.

Sur ces bases, pour les parcelles à **PQE**, il n'y a pas de surface disponible immédiatement au regard du D70, mais la surface disponible dans les 20 ans est de 30 ha. Les critères complémentaires pris en compte sont l'âge et le nombre de tiges sur souches recensées.

Pour les parcelles à **PQM**, la surface disponible immédiatement est de 91 ha. Elle sera de 187 ha supplémentaires dans les 20 ans (avec un accroissement de 7,5 cm) soit au total 308 ha.

Le total disponible à la régénération **pour le chêne est de 308 ha** sur une surface « étudiée » de 517 ha, selon le récapitulatif suivant :

Potentiel de qualité	Surface disponible (ha)
PQE2009	0
PQE2028	29,59
PQM2009	91,26
PQM2028	187,26
total	308,11

Les parcelles appartenant à cette surface étudiée figurent dans le tableau ci après, avec les motifs de non régénération en cas de disponibilité :

Parcelle	UG	code peuple ment	Surface	NT	G	Dg en m	typo FNOB LES	D70 en cm	D70 en cm 2028	%D70 /Gtot	% souch e/tige	% arbres qualité	station majorit aire	PQE ou PQM	âge 2008	Dispo REGE	REG	AMEL	ILV	motif de différence de classement par rapport à la disponibilité
245	A	CCHE6	4,93	129	35,2	0,59	9	66,0	73,5	68	47	9	BL03	PQM	200	oui			4,93	îlot de vieillissement
246	U	CCHE6	20,49	94	28,1	0,62	9	65,8	73,3	85	51	8	BL03	PQM	200	oui	20,49			
245	B	CCHE6	11	121	31,7	0,58	9	64,0	71,5	71	47	9	BL03	PQM	200	oui	11			
159	U	FCHE5	20,77	112	27,3	0,56	9	61,6	69,1	76	13	4	BL07	PQM	165	oui	20,77			
80	A	FCHE5	6,46	136	30,3	0,53	8	60,6	68,1	67	9	15	BL07	PQE	185	oui			6,46	îlot de vieillissement
77	C	FCHE5	0,8	136	30,3	0,53	8	60,6	68,1	67	9	15	BL07	PQE	186	oui			0,8	îlot de vieillissement
155	U	FCHE5	12,01	130	30,0	0,54	8	60,4	67,9	67	27	19	BL07	PQM	185	oui	12,01			
126	U	FCHE5	22,33	116	26,5	0,54	9	60,4	67,9	76	2	15	BL07	PQE	185	oui	22,33			
160	U	FCHE5	7,42	120	27,3	0,54	9	60,2	67,7	73	0	3	BL07	PQM	155	oui	7,42			
81	C	FCHE6	0,85				-						BL04/ BL07	PQM	155	oui			0,85	îlot de vieillissement
82	B	FCHE5	13,79	120	27,7	0,54	8	60,0	67,5	71	24	9	BL07	PQM	185	oui	13,79			
151	U	FCHE5	17,01	156	28,4	0,48	7	57,4	64,9	64	1	14	BL07	PQE	155	non	17,01			anticipation en vue paysage
26	U	FCHE5	15,53	119	24,4	0,51	8	57,4	64,9	74	6	25	BL07	PQE	185	non		15,53		
121	B	FCHE5	10,9	127	26,2	0,51	8	57,0	64,5	68	2	20	BL07	PQE	185	non	10,9			âge déjà élevé
158	U	FCHE5	15,88	118	24,5	0,51	8	56,8	64,3	72	6	5	BL07	PQM	155	oui	15,88			
14	B	FCHE5	9,31	84	19,4	0,54	8	56,7	64,2	91	15	17	BL04/ BL07	PQE	200	non	9,31			âge élevé et souches>=15%
119	U	FCHE4	16,49	176	29,7	0,46	7	56,6	64,1	59	1	29	BL07	PQE	155	non		16,49		
156	U	FCHE5	14,02	129	25,9	0,51	8	55,8	63,3	66	8	23	BL07	PQE	185	non		14,02		
120	U	FCHE5	19,71	172	30,9	0,48	7	55,7	63,2	55	2	21	BL07	PQE	185	non		19,71		
185	U	FCHE5	8,97	130	25,8	0,50	8	55,6	63,1	66	0	2	BL07	PQM	155	oui		8,97		trop dense - part G70/Gtot<2/3
189	U	FCPS5	25,11	123	22,6	0,48	7	55,6	63,1	75	0	8	BL07	PQM	155	oui	25,11			
121	A	FCHE5	8,11	170	30,5	0,48	7	55,0	62,5	55	2	20	BL07	PQE	170	non		8,11		
122	U	FCHE5	5,92	132	23,7	0,48	7	55,0	62,5	70	6	13	BL07	PQE	125	non		5,92		
146	A/C	FCHE4	16,04	213	28,6	0,41	7	54,6	62,1	57	6	7	BL07	PQM	140	oui		16,04		trop dense - part G70/Gtot<2/3
190	U	FCPS4	21,66	168	25,8	0,44	7	54,2	61,7	63	2	9	BL07	PQM	155	oui		21,66		trop dense - part G70/Gtot<2/3
229	A	FCHE4	7,13	116	20,2	0,47	7	53,9	61,4	79	1	12	BL07	PQE	155	non	5,13	2,00		anticipation en vue paysage+ îlot paysager
98	U	FCHE5	20,78	141	25,1	0,48	7	53,5	61,0	63	1	14	BL07	PQE	155	non		20,78		
227	U	FCHE4	18,31	136	22,4	0,46	7	53,0	60,5	69	0	7	BL07	PQM	125	oui		18,31		trop dense - part G70/Gtot<2/3
114	B	FCHE4	11,62	151	25,0	0,46	7	52,5	60,0	61	1	24	BL04/ BL07	PQE	155	non		11,62		
230	U	FCHE4	9,82	150	24,9	0,46	7	52,4	59,9	61	1	4	BL07	PQM	155	oui		9,82		trop dense - part G70/Gtot<2/3
203	U	FCHE4	7,94	160	24,9	0,45	7	52,2	59,7	60	0	7	BL06/ BL07	PQM	155	oui		7,94		trop dense - part G70/Gtot<2/3
118	A/B	FCHE4	21,73	241	30,4	0,40	4	52,2	59,7	49	2	16	BL07	PQE	155	non		21,73		

Parcelle	UG	code peuplement	Surface	NT	G	Dg en m	typo FNOBLES	D70 en cm	D70 en cm 2028	%D70 /Gtot	% souch e/tige	% arbres qualité	station majoritaire	PQE ou PQM	âge 2008	Dispo REGE	REG	AMEL	ILV	motif de différence de classement par rapport à la disponibilité	
184	U	FCHE4	15,49	153	23,6	0,44	7	52,1	59,6	63	0	12	BL07	PQE	155	non		15,49			
180	B	FCHE4	8,71	139	23,5	0,46	7	52,0	59,5	63	2	7	BL07	PQM	155	oui		8,71			trop dense - part G70/Gtot<2/3
255	U	FCHE5	4,08	100	18,1	0,48	7	51,9	59,4	82	0	4	BL06/ BL07	PQM	155	oui	4,08				pédonculé majoritaire
40	B	FCHE4	5,69	144	23,0	0,45	7	51,9	59,4	64	12	7	BL07	PQM	155	oui		5,69			trop dense - part G70/Gtot<2/3
157	U	FCHE4	19,25	149	23,6	0,45	7	51,8	59,3	62	4	6	BL07	PQM	155	oui		19,25			trop dense - part G70/Gtot<2/3
191	U	FCPS4	25,8	166	24,9	0,44	7	51,7	59,2	59	2	6	BL07	PQM	155	oui		25,8			trop dense - part G70/Gtot<2/3
122	U	FCHE4	10,46	232	26,0	0,38	7	45,0	52,5	43	6	13	BL07	PQE	155	non		10,46			
82	C	FCHE4	4,86	153	17,4	0,38	4	44,0	51,5	61	24	9	BL07	PQM	170	non		4,86			
TOTAL			517,18												total:		195,23	308,91	13,04		517,18
															par an	9,8					

Les décisions de mise en régénération ont été prudentes et conformes aux DRA – SRA ainsi qu’au guide de sylviculture des chênaies atlantiques qui préconisent de ne pas faire de sacrifice d’exploitabilité.

En particulier, pour les parcelles à structure « FEUILLUS NOBLES » de **type 7** (Peuplement régularisé à bois moyens et gros bois prépondérants), **la densité des tiges** liée le plus souvent à l’absence de sous étage dans le contexte de chênaie acidiphile, et **la représentativité de fait importante des bois moyens** (au travers de la part de la surface terrière des 70 plus grosses tiges/ha par rapport à la surface terrière totale de la parcelle - %D70/Gtot), ont constitué les éléments pris en compte pour **ne pas classer certaines parcelles disponibles** au regard du D70.

Ainsi quand la part de ces bois moyens était supérieure au 1/3, les parcelles ont été maintenues en amélioration.

La gestion du chêne au niveau du bassin de production ligérien autorise ainsi le report de certaines parcelles. Cela permettra de récolter des bois de qualité d’un diamètre de 60 à 70 cm dans 20 ans.

2) Pour le pin sylvestre :

En l'absence de sylviculture dynamique, tous les vieux peuplements étudiés ont été considérés comme à potentiel de qualité moyen (PQM), pour un diamètre disponible de 45 cm, soit une surface disponible de **85,65 ha**. L'âge des peuplements, et les critères paysagers ont constitué les autres critères.

Les parcelles appartenant à cette surface étudiée (= pour cette essence, surface disponible) figurent ci-après:

parcelle	UG	code peuplement	S ha	NT	G	Dg	Do	Dg70	Age en 2008	Répartition F / R	REGE	AMEL	îlot de vieillissement	motif de classement
12	B	FP.S4	7,37	133	19,6	0,43	0,46	0,457	125	63,4	7,37			peuplement arrivé à maturité
12	B	FPSC4	4,89	133	19,6	0,43	0,46	0,46	125	63,4	4,89			peuplement arrivé à maturité
35	B	FP.S4	9,46	66	10,1	0,44	0,43	0,443	125	41,2	9,46			peuplement arrivé à maturité
44	B	FPSC4	2,41	16	2,6	0,45	0,42	0,453	125	10,4			2,41	ancien îlot de vieillissement –bon état sanitaire
46	B	FP.S4	1,66						125		1,66			peuplement arrivé à maturité
54	B	FP.S5	3,34						125		3,34			peuplement arrivé à maturité
54	A	FPSC4	4,75						125			4,75		peut attendre et paysage
55	D	FP.S5	1,78						125		1,78			homogénéiser la parcelle et peuplement mur
64	B	FP.S4	1,1						125			1,1		surface trop petite, récolte au diamètre
104	A	FP.S4	2,87						125		2,87			peuplement arrivé à maturité
107	B	FPSC5	3,53	16	2,8	0,48	0,47	0,475	125	11,1	3,53			peuplement arrivé à maturité
117		FP.S5	1,16						125			1,16		surface trop petite, récolte au diamètre
123	B	FP.S4	0,19						125			0,19		à prolonger par rapport au chêne attenant et récolte au diamètre
142	A	FP.S4	7,7						95			7,7		peut attendre, bon état sanitaire
146		FP.S5	1,43	8	2,2	0,6	0,6	0,604	125	7,2		1,43		à prolonger par rapport au chêne attenant et récolte au diamètre
147		FPSC4	2,37						65			2,37		peut attendre, bon état sanitaire
170	B	FP.S4	2,39						125			2,39		surface trop petite, récolte au diamètre
171	B	FP.S4	4,35						125			4,35		à prolonger par rapport au chêne attenant et récolte au diamètre
172	B	FP.S4	5,46						125				5,46	îlot de vieillissement pour le balbuzard pêcheur
173	B	FP.S4	1,03						125			1,03		à prolonger par rapport au chêne attenant et récolte au diamètre
176	B	FP.S4	7,13	46	7,1	0,44	0,44	0,445	125	38,8	7,13			peuplement arrivé à maturité
177	C	FP.S4	1,31	24	2,1	0,33	0,44	0,445	125	8,4	1,31			peuplement arrivé à maturité
195		FP.S4	2,28	8	1,3	0,47	0,46	0,466	125			2,28		à prolonger par rapport au chêne attenant et récolte au diamètre

parcelle	UG	code peuplement	S ha	NT	G	Dg	Do	Dg70	Age en 2008	Répartition F / R	REGE	AMEL	îlot de vieillissement	motif de classement
199	B	FP.S4	4,09						95		4,09			peuplement arrivé à maturité
201	B	FP.S4	1,62						95			1,62		à prolonger par rapport au chêne attenant et récolte au diamètre
	total surface disponible RX		85,67								47,43	30,37	7,87	
											85,67			

Les décisions de mise en régénération du pin sylvestre ou de son maintien en amélioration, se sont appuyées sur les principes suivants :

- Les surfaces à ouvrir et à renouveler doivent être suffisamment importantes ou facilement accessibles et distinctes des peuplements de chêne attenants, pour constituer des unités de gestion viables sur le long terme.
- Le maintien sur pied des peuplements est préconisé, lorsque les chênes attenants sont déjà en gros bois et susceptibles d'être régénérés dans l'aménagement suivant, afin d'homogénéiser à terme la parcelle avec une seule essence objectif (chêne) lorsque la station s'y prête.
- Il n'y a pas d'ouverture de « micro » unité de gestion : dans ce cas on récolte les pins arrivés à maturité au diamètre disponible selon les critères du guide de sylviculture « Pinaies des plaines du Centre et du Nord-Ouest » (40/45 cm de diamètre), et on améliore les autres.
- Le classement en îlots de vieillissement de peuplements remarquables et en bon état sanitaire a paru justifié afin de conserver de très vieux bois, ou à des fins environnementales (aire potentielle du balbuzard pêcheur).

Au total entre les deux essences, la surface minimale théorique ou disponible (Sd) sur deux aménagements Sd = **394 ha**

◆ Contrainte de vieillissement (Sm)

Cette surface a été calculée à partir de l'analyse des peuplements les plus âgés, en leur attribuant un âge maximum d'exploitabilité de manière à privilégier leur renouvellement. Elle a été menée sur les trois durées futures d'aménagement (soit 60 ans). A été retenue la valeur maximale de la contrainte de vieillissement soit **Sm = 164 ha** voir détail [annexe 10](#).

◆ Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Elle est calculée à partir :

- des surfaces qui seront occupées à long terme par les essences principales objectif,
- des âges d'exploitabilité retenus issus des tableaux-maîtres des DRA / SRA.

Cette donnée, Se, n'est considérée que comme une référence théorique, à l'échelle de la forêt. Sa valeur pour la forêt de Boulogne est de **Se = 454 ha** voir détail [annexe 10](#).

◆ Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)

Cette surface est à comparer aux différentes surfaces théoriques de référence qui servent à la détermination de la surface du groupe de régénération. Avec **Sm < Se < Sd**, l'effort de régénération **So** devrait s'approcher de la surface théorique **Se**

Les parcelles étudiées ont donc donné lieu à un examen multicritères détaillé pour aboutir à une proposition de classement dans le groupe de régénération (surface à ouvrir ou So) ou dans le groupe d'amélioration, avec pour chacune d'entre elles la justification de ce classement.

Les parcelles **44B, 77C, 80A, 81C, 172B et 245A** ont été classées en **îlot de vieillissement** au regard de leur fort potentiel permettant au plan de la biodiversité et de la rentabilité économique, la recherche d'une grosseur d'exploitabilité supérieure à la norme.

Globalement, les résultats sont donc les suivants :

Classement des parcelles dans surface étudiée	Nombre d'unités de gestion feuillues	Surface correspondante feuillus (ha)	Nombre d'unités de gestion résineux	Surface correspondante résineux (ha)	Total Nombre d'unités de gestion	Total Surface correspondante (ha)
So = effort de régénération	14	195,23	11	47,43	25	242,66
Groupe d'amélioration	23	308,91	12	30,37	35	339,28
îlot de vieillissement	4	13,04	2	7,87	6	20,91
Total étudié	41	517,18	25	85,67	66	602,85
Dont disponible	24	308,11	25	85,67	49	393,78

La parcelle **73A** a en outre été classée en **îlot de sénescence**. L'objectif est le développement d'un écosystème particulier autour de très vieux arbres –cavités, troncs en décomposition...

La surface de l'effort de régénération ainsi retenu - 243 ha - est inférieure à la surface disponible initiale (qui correspondait à la stricte application des critères de la DRA = 394 ha), beaucoup de peuplements de chêne comportant une part importante de bois moyens outre qu'ils peuvent être trop jeunes.

Le propre de la stratégie retenue dans la DRA est de raisonner à l'échelle de l'ensemble du bassin ligérien et de ne pas systématiquement rechercher l'équilibre au niveau de chaque forêt. Cela aurait conduit en effet à d'importants sacrifices d'exploitabilité.

◆ Surface en régénération à terminer (St)

La surface en régénération à terminer **St = 302,35 ha** est composée des parcelles de l'ancien aménagement, et des parcelles ouvertes en 1^{ère} et 2^{ème} période quinquennales d'application de cet aménagement. Elle fera l'objet d'un suivi, au cours de l'application de l'aménagement, sur la base des

surfaces faisant l'objet d'une coupe définitive du peuplement principal mis en régénération. Certaines tiges pourront cependant être maintenues sur pied à des fins paysagères ou de biodiversité.

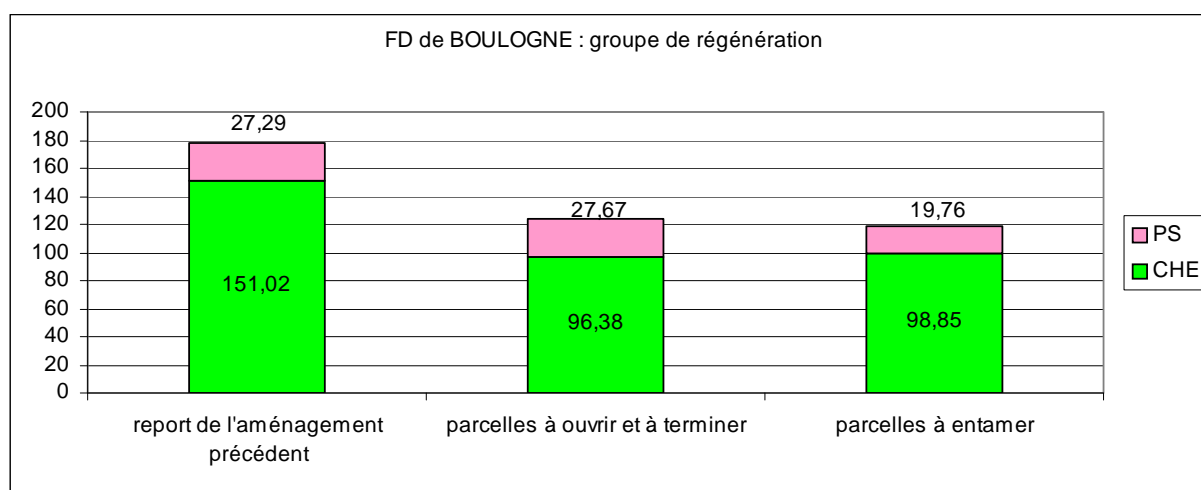
◆ Récapitulatif du groupe de régénération

A la surface So retenue à ouvrir en régénération, il convient d'ajouter les parcelles en cours de l'aménagement passé non encore terminées soit 178,31 ha : 151,02 ha pour le chêne et 27,29 ha pour le pin sylvestre.

Le groupe de régénération comporte ainsi une surface de **420,97 ha**.

Sa répartition selon les essences s'établit ainsi comme suit :

Essence objectif	Report de l'aménagement précédent (ha)	Parcelles à ouvrir et à terminer (ha)	Parcelles à entamer (ha)	TOTAL (ha)
Chêne	151,02	96,38	98,85	346,25
Pin sylvestre	27,29	27,67	19,76	74,72
Total	178,31	124,05	118,61	420,97
		So = surface à ouvrir		
		242,66		
	St = surface à terminer			
	302,36			



Carte d'aménagement

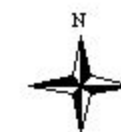
Mélanges de peuplements :

- Feuillu
- Mélangé Feuillus dominants
- Résineux
- Mélangé Résineux dominants
- Parcelle
- MF
- Voirie

Classements des unités de gestion :

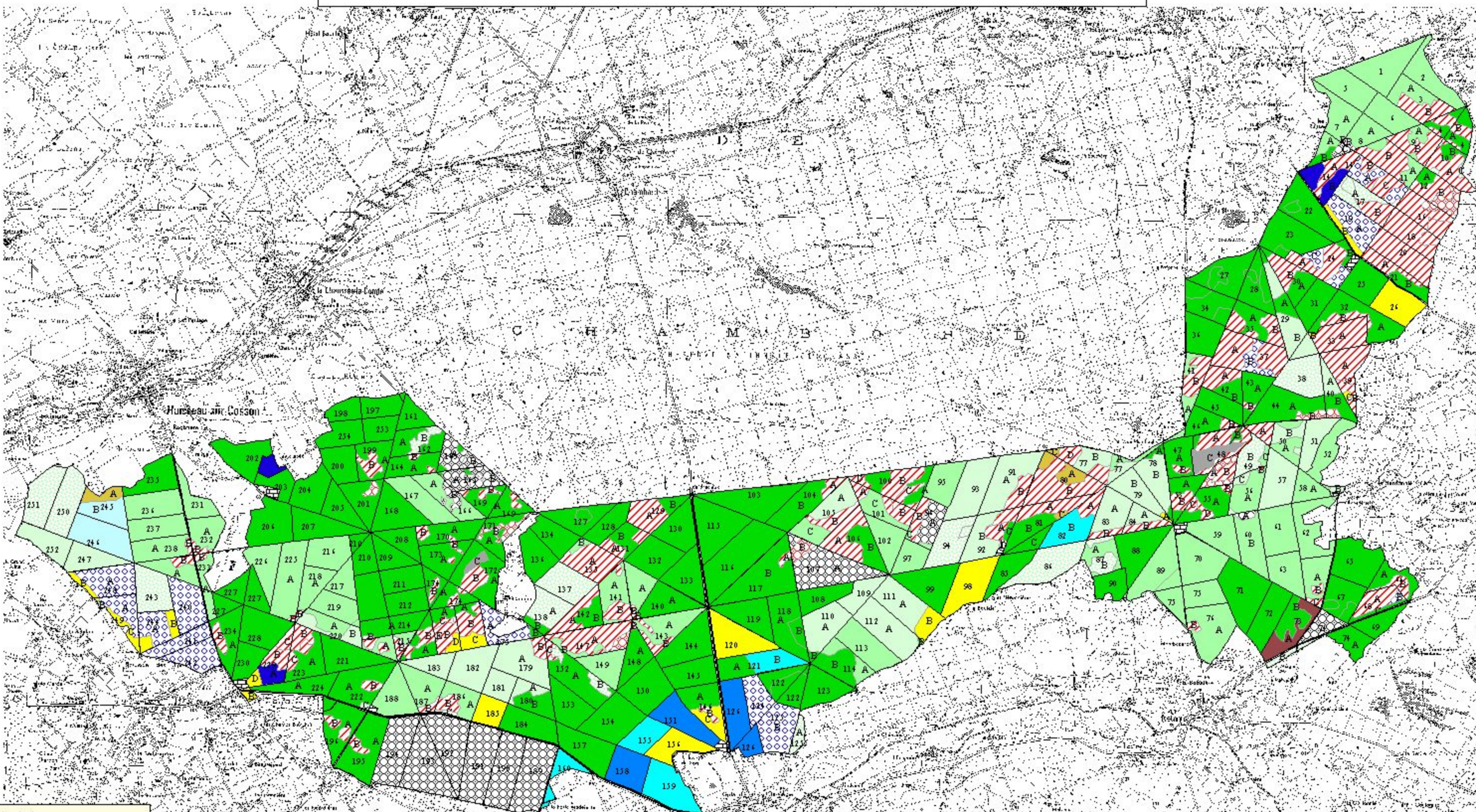
- Régénération en cours
- A régénérer dans la 1° période
- A régénérer dans la 2° période
- A régénérer dans la 3° période
- A régénérer dans la 4° période
- Amélioration Gros Bois

- Amélioration Bois Moyens
- Amélioration Petits Bois
- Jeunes Peuplements > 3 m
- Jeunes peuplements < 3m
- Ilot de sénescence
- Ilot de vieillissement
- Vide non boisable



1:40000

0 1000 2000 Mètres



2.4 - Classement des unités de gestion

Définition

Unité de gestion : unité de référence pour le suivi technique et le bilan économique de la mise en œuvre du plan de gestion d'une forêt, pour les actions s'inscrivant dans un cadre surfacique (UG surfacique), linéaire (UG linéaire) ou ponctuel (ponctuelle).

L'annexe 2 donne le cadrage concernant la création d'unités de gestion, étape clé de la démarche d'aménagement.

Une typologie nationale de groupes d'aménagement est donnée (3 caractères) ; elle est complétée par une typologie territoriale (2 ou 3 caractères).

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

A – Constitution des groupes d'aménagement

La surface de production représente **411** unités de gestion pour **4 064,11 ha**. Celles-ci sont classées en 3 groupes :

✓ un groupe de régénération en futaie régulière (**REG**) pour 420,97 ha et 44 unités de gestion – UG. Outre les régénérations en cours à terminer (R0), il est décomposé en quatre périodes quinquennales en fonction de l'ouverture des parcelles (R1 à R4).

✓ un ensemble de groupes d'amélioration (**AME**) en futaie régulière pour 3 632,45 ha et 366 unités de gestion –UG– dont l'îlot de vieillissement.

✓ un groupe (**ILS**) composé de l'îlot de sénescence pour la parcelle 73 A pour 10,69 ha.

👁 Voir carte d'aménagement – 1/40 000- ci-contre.

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques

Code* national Libellé groupe	Code* local : Période d'ouverture indicative	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPELEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)
REG Régénération	R0 (régénération en cours à terminer entre 2009-2013)	10A	FP.SR	11,18
		15A	FCHER	8,22
		19A	CCHER	15,24
		24C	FCHER	6,09
		37B	FCHER	5,43
		53B	FP.SR	3,77
		55C	FP.SR	1,41
		68B	FCHER	1,1
		124U	FCHER	11,2
		125B	FCHER	17,76
		175A	FCHER	10,03
		223C	FP.SR	3,06
		229B	FP.SR	4,68
		234B	FP.SR	3,19
		240U	FCHER	16,64
		241U	FCHER	10,12
		242U	FCHER	13,02
		244A	FCHER	10,14
248A	FCHER	16,58		
249A	FCHER	9,45		
	Somme R0			178,31
REG Régénération	R1 Régénération 1 ^{ère} période 2009-2013	12B	FP.S4	12,26
		46B	FP.S4	1,66
		55D	FP.S5	1,78
		245B	CCHE6	11
		246U	CCHE6	20,49
	Somme R1			47,19
REG Régénération	R2 Régénération 2 ^{ème} période 2014-2018	82B	FCHE5	13,79
		107B	FPSC5	3,53
		121B	FCHE5	10,9
		155U	FCHE5	12,01
		159U	FCHE5	20,77
		160U	FCHE5	7,42
		176B	FP.S4	7,13
177C	FP.S4	1,31		
	Somme R2			76,86
REG Régénération	R3 Régénération 3 ^{ème} période 2019-2023	35B	FP.S4	9,46
		54B	FP.S5	3,34
		126U	FCHE5	22,33
		151U	FCHE5	17,01
		158U	FCHE5	15,88
199B	FP.S4	4,09		
	Somme R3			72,11
REG Régénération	R4 Régénération 4 ^{ème} période 2024-2028	14B	FCHE5	9,31
		104A	FP.S4	2,87
		189U	FCPS5	25,11
		229A	FCHE4	5,13
255U	FCHE5	4,08		
	Somme R4			46,5

Code* national Libellé groupe	Code* local : Période d'ouverture indicative	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPLEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)
REG Régénération	Total			420,97

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPLEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Amélioration AME	JPS	10C	FCHES	1,04	Travaux Cf. . ITTS correspondant
		15C	FP.LS	5,6	
		17A	FCHES	9,06	
		24A	FP.SS	11,74	
		37A	FP.SS	21,46	
		38U	FCHES	17,5	
		43B	FP.SS	0,92	
		49B	FCHES	8,73	
		60A	FCPSS	1,42	
		68A	FP.SS	8,12	
		74B	FCHES	2,96	
		77B	FCHES	10,21	
		86U	FCHES	21,28	
		100D	FP.SS	1,67	
		101A	FP.SS	2,3	
		125A	FCHES	4,09	
		129A	FP.LS	11,28	
		131A	FP.SS	4,91	
		137U	FCHES	16,56	
		138A	FCHES	12,46	
		152B	FCHES	4,29	
		162B	FCHES	4,38	
		163A	FCPSS	7,11	
		164B	FP.SS	1,09	
		165A	FCPSS	5,93	
		166B	FCPSS	3,5	
		177B	FP.SS	5,64	
		178B	FP.SS	3,94	
		186B	FP.LS	3,7	
		186C	FCHES	0,82	
		187B	FP.LS	1,73	
		223B	FP.SS	4,57	
		229C	FP.SS	2,66	
		243U	FCHES	16,11	
		249B	FCHES	0,41	
		250U	FCHES	18,34	
		251U	FCHES	17,75	
	Somme JPS			275,28	
Amélioration AME	JPE	7B	FCPSE	0,14	5 à 7 ans
		8B	FCPSE	0,87	

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPELEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Amélioration AME	JPE	13C	FCPSE	1,82	5 à 7 ans
		14A	FP.LE	7,65	
		29B	FCHEE	17,71	
		40A	FCHEE	5,67	
		50B	FCHEE	5,55	
		51U	FCHEE	11,85	
		56C	FCHEE	2,12	
		57U	FCHEE	18,34	
		58B	FAFPE	1,04	
		78B	FCHEE	13,22	
		79B	FCHEE	12,58	
		83A	FCHEE	13,35	
		84A	FCHEE	5,53	
		87B	FCHEE	6,41	
		91A	FCHEE	21,26	
		92B	FCHEE	13,12	
		93U	FCHEE	21,31	
		94U	FCHEE	17,98	
		96A	FCPSE	9,14	
		105A	FCHEE	10,72	
		109U	FCHEE	9,48	
		110A	FCHEE	17,35	
		111A	FCHEE	17,5	
		112A	FCHEE	21,96	
		135A	FP.LE	15,35	
		179A	FCHEE	19,75	
		180A	FCHEE	4,95	
		181U	FCHEE	9	
		182U	FCHEE	18,01	
		183U	FCHEE	8,82	
		220B	FCHEE	6,94	
		222C	FAFPE	0,67	
		247U	FCHEE	12,67	
		252U	FCHEE	12,82	
	Somme JPE			392,65	
Amélioration AME	APB	1U	FCHE2	21,83	6 à 8 ans
		2U	FCHE2	15,52	
		3A	FCHE2	9,27	
		5U	FCHE1	15,31	
		6U	FCHE1	13,15	
		7A	FCHE1	13,16	
		8A	FCHE1	9,57	
		9A	FCHE1	4,05	
		9B	FP.M2	10,01	
		11A	FCHE1	5,93	
		11B	FP.M2	12,13	
		13A	FCHE1	3,33	

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Amélioration AME	APB	15B	FP.M2	2,26	6 à 8 ans
		17B	FP.M2	6,42	
		30B	FP.S1	7,03	
		39B	FP.S1	3,32	
		41A	FCHE3	6,19	
		41B	FP.S1	8,22	
		42A	FP.S2	6,86	
		49C	FCHE1	1,36	
		50A	FCHE1	7,48	
		52U	FCHE1	11,93	
		56A	FCHE1	11,58	
		58A	FCHE1	9,02	
		59U	FCHE1	16,34	
		60B	FCHE1	16,39	
		61U	FCHE1	18,18	
		62U	FCHE2	16,07	
		63U	FCHE1	14,12	
		64A	FCHE2	10,71	
		64C	FP.S2	1,24	
		70U	FCHE2	21,14	
		75U	FCHE2	18,45	
		76A	FCHE1	22,7	
		77A	FCHE2	3,31	
		81A	FP.M2	9,05	
		82A	FP.M2	4,53	
		87A	FCHE1	6,92	
		89U	FCHE2	21,35	
		91B	FP.L2	5,86	
		92A	FP.S2	6,52	
		95U	FCHE2	13,91	
		96B	FP.S2	4,28	
		96C	FCHE2	1,28	
		97U	FCHE2	9,73	
		100C	FP.M1	2,35	
		101B	FP.S2	5,92	
		101C	FCHE2	8,06	
		102U	FCHE2	13,18	
		105B	FP.S2	5,63	
		105C	FCHE2	6,81	
		113U	FCHE1	17,82	
		114A	FCHE1	6,74	
		135B	FCHE2	1,66	
		139A	FCHE2	10,26	
		141A	FCHE2	10,91	
		143A	FCHE2	13,67	
		147B	FCHE2	3,19	
		149U	FCHE2	12,29	

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPELEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Amélioration AME	APB	166A	FCHE1	11,92	6 à 8 ans
		167U	FCHE2	15,7	
		177E	FP.S1	0,4	
		186A	FCHE1	8,84	
		187A	FCHE1	12,67	
		188U	FCHE1	15,88	
		215A	FCHE2	6,17	
		216U	FCHE2	14,84	
		217U	FCHE2	8,22	
		218A	FCHE2	10,73	
		219U	FCHE2	12,44	
		220A	FCHE1	6,71	
		225A	FCHE2	22,59	
		226U	FCHE2	13,96	
		231U	FCHE2	10,17	
		232A	FCHE2	10,85	
		233A	FCHE2	6,99	
		236U	FCHE2	16,03	
		237U	FCHE2	14,26	
		238A	FCHE2	13,37	
		239A	FCHE2	9,05	
	Somme APB			817,29	
Amélioration AME	ABM	3B	FP.S3	9,6	8 à 10 ans
		4A	FCHE3	8,69	
		4B	FP.S3	5,92	
		10B	FCHE4	2,86	
		12A	FCHE4	2,78	
		13B	FCHE4	2,46	
		16U	FP.S3	15,55	
		18U	FP.S3	15,55	
		20U	FP.S3	17,78	
		21A	FP.S3	6,88	
		21B	FCHE4	5,36	
		22U	FCHE4	20,67	
		23U	FCHE4	21,79	
		24B	FCHE3	2,14	
		25U	FCHE4	14,36	
		27U	FCHE4	18,76	
		28U	FCHE4	14,27	
		29A	FCHE4	4,92	
		30A	FCHE4	7,4	
		31U	FCHE4	12,32	
		32A	FCHE4	19,54	
		32B	FP.M3	4,26	
		33A	FP.M3	15,86	
		34U	FCHE3	16,11	
		35A	FCHE3	8,18	

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPELEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Amélioration AME	ABM	36U	FCHE3	14,5	8 à 10 ans
		39A	FP.M3	13,2	
		40B	FCHE4	5,69	
		42B	FCHE3	5,31	
		43A	FCHE3	9,8	
		44A	FCHE4	20,09	
		45U	FCHE3	10,7	
		46A	FCHE3	8,86	
		47A	FCHE3	10,85	
		47B	FP.S3	1,24	
		48A	FP.S3	10,31	
		48B	FCHE3	2,27	
		49A	FP.S3	4,52	
		53A	FCHE4	7,14	
		55A	FCHE3	11,38	
		55B	FP.S3	0,94	
		56B	FP.S3	0,31	
		65U	FCHE4	21,02	
		66A	FCHE4	7,63	
		66B	FP.S3	3,56	
		67U	FCHE4	15,01	
		68C	FCHE4	2,46	
		69U	FCHE4	9,01	
		71U	FCHE4	25,17	
		72U	FCHE4	16,68	
		73B	FCHE4	8,91	
		74A	FCHE4	16,57	
		77D	FP.M3	6,97	
		78A	FCHE2	2,07	
		80B	FP.M3	20,45	
		81B	FCHE4	10,07	
		82C	FCHE4	4,86	
		83B	FP.M3	2,67	
		84B	FP.M3	3,59	
		85U	FCHE4	11,27	
		88U	FCHE4	19,56	
		90U	FCHE4	9,3	
		92C	FCHE4	1,39	
		99U	FCHE4	19,9	
		100A	FCHE3	9,17	
		100B	FP.S3	9,03	
		103U	FCHE3	24,32	
		104B	FCHE3	15,94	
		106A	FP.S3	13,09	
		106B	FCHE3	10,17	
		107A	FCPS3	27,85	
		108U	FCHE4	11,3	

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Amélioration AME	ABM	110B	FCHE4	0,89	8 à 10 ans
		112B	FCHE4	0,29	
		114B	FCHE4	11,62	
		115U	FCHE4	23,52	
		116U	FCHE3	33,28	
		117B	FCHE3	29,43	
		118A	FCHE4	18,02	
		118B	FCHE3	3,71	
		119U	FCHE4	16,49	
		121A	FCHE4	8,11	
		122U	FCHE4	16,38	
		123U	FCHE4	14,66	
		127U	FCHE3	14	
		128U	FCHE3	10,64	
		129B	FCHE4	3,83	
		130U	FCHE3	15,08	
		131B	FCHE3	6,45	
		132U	FCHE3	16,54	
		133U	FCHE3	15,73	
		134U	FCHE3	12,44	
		136U	FCHE3	13,7	
		138B	FCHE4	2,45	
		139B	FP.S3	0,69	
		140A	FCHE3	14,95	
		140B	FP.S3	0,29	
		141B	FP.S3	5,64	
		142B	FCHE3	6,52	
		143B	FP.S3	3,81	
		144U	FCHE4	19,37	
		145U	FCHE3	14,3	
		146A	FCHE4	9,85	
		147A	FP.S3	19,4	
		148A	FCHE3	11,75	
		148B	FP.S3	0,39	
		150U	FCHE4	19,3	
		152A	FCHE4	16,46	
		152C	FA.R3	1,69	
		153U	FCHE4	14,99	
		154U	FCHE4	22,08	
		157U	FCHE4	19,25	
		161U	FCHE3	8,26	
		162A	FCHE3	10,64	
		163B	FCPS3	3,46	
		164A	FCHE3	11,11	
		165B	FCPS3	5,88	
		168U	FCHE3	18,14	
		169A	FCHE3	13,65	

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPELEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Amélioration AME	ABM	169B	FP.S3	3,55	8 à 10 ans
		170A	FCHE4	11,87	
		171A	FCHE4	9,64	
		172A	FCHE4	15,82	
		173A	FCHE4	13,32	
		174A	FCHE4	10,67	
		174B	FP.S3	3,32	
		175B	FCHE4	1,11	
		176A	FCHE3	1,95	
		177A	FCHE3	3,19	
		178A	FCHE3	6,47	
		179B	FA.R3	3,11	
		180B	FCHE4	8,71	
		184U	FCHE4	15,49	
		190U	FCPS4	21,66	
		191U	FCPS4	25,8	
		192U	FCPS3	23,67	
		193U	FCPS4	25,6	
		194U	FCPS4	23,11	
		195A	FCHE4	21,32	
		196A	FCHE3	14,84	
		196B	FP.S4	3,19	
		197U	FCHE4	9,67	
		198U	FCHE3	7,63	
		199A	FCHE3	9,78	
		200U	FCHE3	13,08	
		201U	FCHE3	13,89	
		202U	FCHE4	16,89	
		203U	FCHE4	7,94	
		204U	FCHE4	14,47	
		205U	FCHE4	11,86	
		206U	FCHE4	20,49	
		207U	FCHE4	16,05	
		208U	FCHE3	9,64	
		209U	FCHE3	9,88	
		210U	FCHE3	10,73	
		211U	FCHE3	11,31	
		212U	FCHE3	11,14	
		213U	FCHE3	14,6	
		214A	FCHE3	12,64	
		214B	FP.S3	0,41	
		215B	FP.S3	4,28	
		218B	FP.S3	0,62	
		221U	FCHE3	17,45	
		222A	FCHE3	18,15	
		222B	FP.S3	2,05	
		223A	FCHE4	11,55	

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Amélioration AME	ABM	224A	FCHE3	12,04	8 à 10 ans
		225B	FP.S3	0,46	
		227U	FCHE4	18,31	
		228U	FCHE4	17,24	
		230U	FCHE4	9,82	
		232B	FP.S3	1,5	
		233B	FP.S3	0,88	
		234A	FCHE4	12,34	
		235U	FCHE3	13,83	
		238B	FP.S3	0,95	
		239B	FP.S3	2,34	
		253U	FCHE3	9,12	
		254U	FCHE3	11,53	
	Somme ABM			1983,21	
Amélioration AME	AGB	19B	CCHE5	3,2	10 ans pour feuillus, 8 ans pour résineux
		26U	FCHE5	15,53	
		33B	FCHE5	0,28	
		39C	FCHE5	0,63	
		54A	FPSC4	4,75	
		64B	FP.S4	1,1	
		76B	FA.R4	1,18	
		79A	FCHE5	0,66	
		98U	FCHE5	20,78	
		111B	FCHE5	6,04	
		117A	FP.S5	1,16	
		120U	FCHE5	19,71	
		142A	FP.S4	7,7	
		146B	FP.S5	1,43	
		146C	FCHE5	6,19	
		156U	FCHE5	14,02	
		170B	FP.S4	2,39	
		171B	FPSC4	4,35	
		173B	FP.S4	1,03	
		176C	FCHE5	4,05	
		177D	FCHE5	2,14	
		185U	FCHE5	8,97	
		195B	FP.S4	2,28	
		224B	FCHE5	1,34	
		229D	FCHE4	2	
		244B	FCHE5	4,83	
		248B	FCHE5	1,97	
		249C	FCHE5	3,4	
	Somme AGB			143,11	

Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPEMENT***	Surface à parcourir en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Ilot de vieillessement ILV	ILV	44B	FPSC4	2,41	12 ans pour feuillus, 10 ans pour résineux
		77C	FCHE5	0,8	
		80A	FCHE5	6,46	
		81C	FCHE5	0,85	
		172B	FP.S4	5,46	
		245A	CCHE6	4,93	
	Somme ILV			20,91	
Total				3632,45	

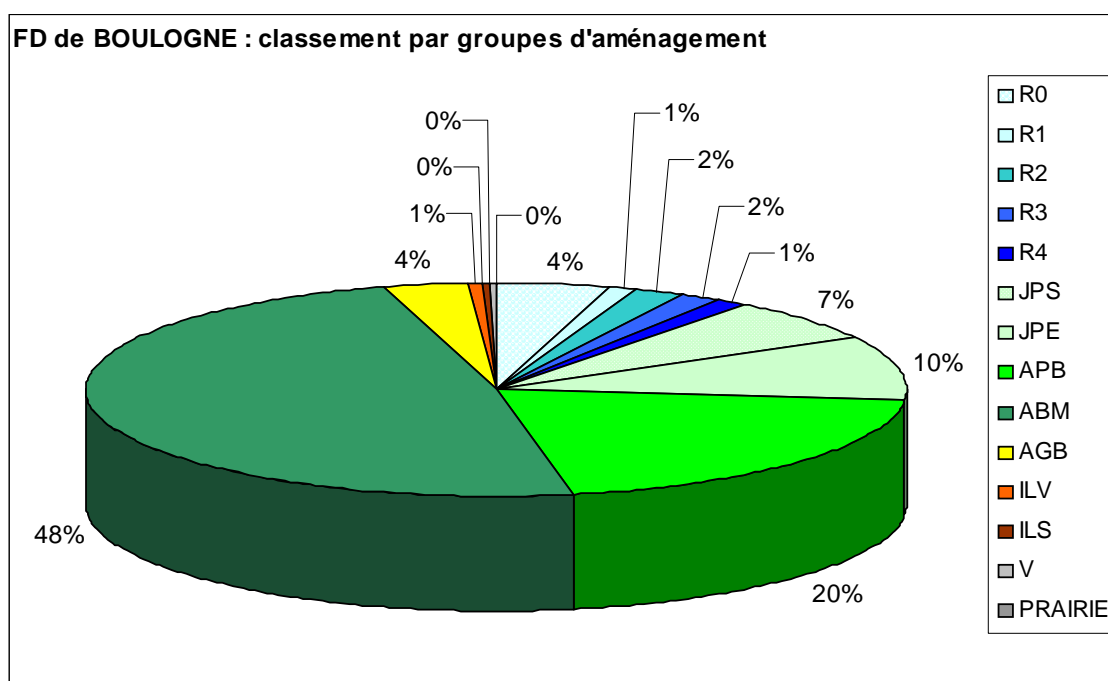
Code* national Libellé groupe	Code* local : classement	Unités de gestion Surfacique** (identifiant)	CODE PEUPEMENT	Surface en sylviculture (ha)
Ilot de sénescence ILS	ILS	73A	FCHE4	10,69
	Somme ILS			10,69
Ilot de sénescence	Total			10,69

* La codification des groupes figure en **annexe 2** (code national 3 caractères + code local 2 ou 3 caractères).

** les UG affectées de la lettre U représentent des parcelles entières.

*** lorsque une UG recouvre plusieurs types de peuplements, c'est le code du peuplement le plus représenté qui a été retenu.

L'histogramme suivant récapitule le classement et la part respective des groupes d'aménagement :



2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires

Les unités de gestion linéaires suivantes sont proposées dans l'aménagement pour bénéficier en entier ou en partie, de travaux :

- routes en terrain naturel à empierrer,
- routes empierrées à recharger,
- routes revêtues à rénover.

Il n'y a pas d'unités de gestion linéaires pour l'entretien courant.

La codification des tronçons des routes forestières reprend celle de la base de données routes territoriale (voir [annexe 8](#) - Détail de l'infrastructure).

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe national	Unité de gestion linéaire	Longueur (m)	Description
Desserte routes revêtues	RRV	RPOLO01	3185	ALLEE DU ROI DE POLOGNE
		RPOLO02	958	ALLEE DU ROI DE POLOGNE
		RPOLO03	812	ALLEE DU ROI DE POLOGNE
		RPOLO04	972	ALLEE DU ROI DE POLOGNE
		RPOLO05	4073	ALLEE DU ROI DE POLOGNE
Sous-total RRV			10000	
Desserte routes empierrées	REM	JCHAT01	1634	ALLEE DE JEHAN DE CHATILLON
		PRIEU01	1174	ALLEE DU PRIEUR
		PWAGR02	1172	ALLEE DU PRINCE DE WAGRAM
		HENRI02	962	ALLEE HENRI II
Sous-total REM			4941	
Desserte routes en terrain naturel	RTN	PARCX01	478	ALLEE DU PARC
		FRANC03	2579	ALLEE FRANCOIS 1 ^{er}
		BENNE05	1993	ALLEE DE BENNE
		CHAUS01	2345	ALLEE DE LA CHAUSSEE
		FRANC02	296	ALLEE FRANCOIS 1 ^{er}
		FRANC03	2579	ALLEE FRANCOIS 1 ^{er}
		PWAGR03	759	ALLEE DU PRINCE DE WAGRAM
		GBREC01	392	ALLEE DE LA GRANDE BRECHE
		HENRI03	2940	ALLEE HENRI II
		BICHE02	1228	ALLEE DE LA BICHE
		DPOIT01	2181	ALLEE DE DIANE DE POITIERS
		CROUY01	2160	ALLEE DE CROUY
		CROUY02	925	ALLEE DE CROUY
Sous-total RTN			20855	
TOTAL			35796	

 Voir carte des projets d'équipements

2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles

Le suivi d'aménagement ne nécessite pas d'identifier des unités de gestion ponctuelles.

2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2009 – 2028

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

Les problèmes fonciers au dernier aménagement étaient les suivants :

- L'ONF et la commune de Mont-près-Chambord apprécient différemment l'appartenance de la partie de l'allée de la Duchesse de Châteauroux située dans le Sud de la RD 923. Cette partie d'allée appartenait à la forêt « de source certaine de 1836 à 1875 ». Aucun document n'atteste d'un éventuel changement ultérieur du propriétaire. L'ONF considère donc cette portion d'allée comme faisant partie du fonds domanial, tandis que la commune émet des « réserves ». Au Sud de la RD. 923, la feuille cadastrale Section AM de Mont-près-Chambord renouvelée pour 1960, indique pour ce premier point : Voie Communale n° 2 dite de la Rue de Meneuil.
- Le périmètre de la forêt domaniale devait être matérialisé sur un tronçon où il était mal visible ou délicat, représentant une longueur totale de 0,460 km environ. Les parcelles ou parties de parcelles concernées étaient : 248 et 249

Ces travaux n'ont pas été réalisés durant l'aménagement précédent, ils sont donc reportés dans le présent aménagement. Il conviendra également de lever les litiges sur les deux parties du périmètre, soit une longueur totale cumulée de 1,873 km (2,333 – 0,460) et de déterminer l'appartenance des fossés sur huit parties du périmètre soit une longueur cumulée de 11,490 km.

Les gestionnaires locaux et le service spécialisé en charge du foncier, traiteront les dossier d'appartenance de l'allée de la Duchesse de Châteauroux dès le début de cet aménagement, afin qu'il ne persiste plus d'ambiguïté à la fin de la deuxième période quinquennale d'aménagement (2018). Les bornes manquantes seront d'autre part remplacées.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Coût de l'action (€ HT)	Observations
FON1	1	Allée de la Duchesse de Châteauroux	Commune de Mont-près-Chambord	2 000 €	Service en charge du foncier
FON2	2	Dégagement des périmètres 3,8 km. Achat et implantation de bornes.	Parcelles, 134p, 171p, 194p, 195, 196, 198p, 231p, 241, 242, 248, 249p, 250, 251, 252p et 254.	20 000 €	Géomètre + service en charge du foncier + ouvriers forestiers
Coût total FONCIER (€)				22 000 €	
Coût moyen annuel FONCIER				1 100 €/an	

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION FORESTIERE

A – Documents de référence à appliquer

→ Pour le chêne, les directives du guide de sylviculture des « chênaies atlantiques » s'appliquent pleinement, notamment celles ayant trait aux durées maximales de régénération.

En continuité avec le précédent aménagement, la primauté du chêne sessile est réaffirmée. Le chêne pédonculé localement bien représenté sera progressivement réduit au profit du chêne sessile en place compte tenu des évolutions climatiques prévisibles qui lui sont défavorables. Le guide des sylvicultures « Chênaie atlantique » servira de cadre aux différentes interventions.

→ Pour les résineux en place, les directives du guide des sylvicultures « Pineraies des plaines du Centre et du Nord-Ouest » s'appliquent au pin sylvestre, pin maritime et pin laricio.

Ces guides de sylviculture et les itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS) en vigueur pour chaque essence constituent par ailleurs, les règles de culture. En particulier :

- pour les peuplements à améliorer, les jeunes peuplements - AJP - au stade semis AJPS ou éducation AJPE - voient un dépressage à une hauteur moyenne de six mètres suivi d'éclaircies à la rotation de six ans pendant la période d'application de l'aménagement. Les peuplements à dominante petits bois – APB , dominante bois moyens – ABM, dominante gros bois – AGB, sont parcourus par des coupes d'éclaircie à la rotation de 8/10 ans. Le maintien maximal d'arbres morts et le non démantèlement des houppiers est préconisé dans les parcelles 26U, 82C, 120U, 121A et 156U de plus de 170 ans, disponibles à la régénération mais classées en AGB. Elle sont susceptibles d'être retenues comme îlots de sénescence lors des aménagements futurs. Les peuplements constituant les îlots de vieillissement - ILV - parcelles 44B, 77C, 80A, 81C et 245A - bénéficient d'un cycle sylvicole prolongé avec une coupe d'amélioration ayant pour objectif le prolongement maximum des peuplements.
- pour les peuplements à renouveler, l'apparition quasi annuelle de semis de chêne sessile permet des mises en ensemencement régulières : les coupes sont assises par contenance, seule la date correspondant à la coupe d'ensemencement figure à l'état d'assiette indicatif. Les autres coupes – secondaires – définitives - sont arrêtées par le service gestionnaire en fonction de l'état d'avancement des régénérations - rotation de 3 à 5 ans en moyenne. Les directives des guides de référence s'appliquent pleinement, notamment celles ayant trait aux durées maximales de régénération.
- pour l'îlot de sénescence - ILS (parcelle 73A) non parcouru en coupe, l'objectif est le développement d'un écosystème particulier autour de très vieux arbres -cavités, troncs en décomposition.

B – Coupes

Les données liées au programme de coupes sont saisies dans l'application Récoltes Prévisibles (REC PREV). Ne figure à ce stade qu'une extraction de la base de données, sous forme d'un tableau, ne comportant que les colonnes jugées nécessaires dans le document d'aménagement.

◆ Programme de coupes

- Cas des coupes programmables par années

Elles sont composées :

→ des coupes composant le groupe d'amélioration AME divisées en quatre sous groupes :
Les améliorations de jeunes peuplements au stade semis JPS ou éducation JPE. Ces peuplements peuvent être parcourus selon leur diamètre (qui doit être commercialisable), par des coupes d'éclaircie à la rotation de 5 à 7 ans selon les essences.

Les améliorations de peuplements à dominante petits bois – APB (catégories de diamètres 10/15/20/25). Ces peuplements sont parcourus par des coupes d'éclaircie à la rotation de 6 à 8 ans selon les essences.

Les améliorations de peuplements à dominante bois moyens – ABM (catégories de diamètres 30/35/40/45 pour les feuillus ou 30/35/40 pour les résineux). Ces peuplements sont parcourus par des coupes d'éclaircie à la rotation de 8 ans (peuplements d'âge moyen < à 100 ans) ou de 10 ans (peuplements d'âge moyen > à 100 ans).

Les améliorations de peuplements à dominante gros bois – AGB (catégories de diamètres 50 et+ pour les feuillus et 45 et + pour les résineux). Ces peuplements sont parcourus par des coupes d'éclaircie à la rotation de 10 ans pour les feuillus, 8 ans pour les résineux.

→ des coupes composant les îlots de vieillissement ILV:

L'amélioration des îlots de vieillissement -ILV. Ces parcelles bénéficient d'un cycle sylvicole prolongé au-delà de l'âge optimal d'exploitabilité. Elles sont donc parcourues par une coupe d'amélioration normale (rotation de 12 ans pour les feuillus, 10 ans pour les résineux), avec pour objectif le prolongement maximum des peuplements compte tenu de leur intérêt écologique, paysager voire esthétique.

L'îlot de sénescence - ILS – n'est pas parcouru mais laissé en l'état. L'objectif est le développement d'un écosystème particulier autour de très vieux arbres -cavités, troncs en décomposition... Il constitue une surface hors sylviculture.

Un état d'assiette annualisé est présenté ci-après. Il comporte pour chaque unité de gestion, le classement, le dernier passage en coupe impliquant l'ordre de passage à venir en fonction de la rotation, le code peuplement (repris dans le logiciel REC PREV), le code coupe, la surface totale de la parcelle, et la surface de l'unité de gestion parcourue lors de l'exercice.

Pour permettre un meilleur étalement des recettes, le passage en coupe de quelques unités de gestion est anticipé ou retardé d'un an (exceptionnellement deux). Le gestionnaire pourra lisser les surfaces à parcourir et donc les volumes à réaliser en fonction des différents modes de commercialisation et des produits à récolter.

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2009	42A	FP.S2	APB	1995	FP.S2	APB	6,86	6,86	P.S			
	58A	FCHE3	APB	2002	FCHE3	APB	0,3	0,3	CHE			
	62U	FCHE2	APB	1999	FCHE2	APB	15,85	16,07	CHE			
		FAFPE		néant			0,22		CHE			
	64B	FP.S4	AGB	2002	FP.S4	AGB	1,1	1,1	P.S			
	68C	FCHE4	ABM	2000	FCHE4	ABM	2,46	2,46	CHE			
	77D	FP.M3	ABM	2003	FP.M3	ABM	6,97	6,97	P.M			
	79A	FCHE5	AGB	2001	FCHE5	AGB	0,66	0,66	CHE			
	80A	FCHE5	ILV	2001	FCHE5	AGB	6,46	6,46	CHE	136	30,3	
	81A	FP.M2	APB	2002	FP.M2	APB	9,05	9,05	P.M			
	82A	FP.M2	APB	2002	FP.M2	APB	4,53	4,53	P.M			
	83B	FP.M3	ABM	2003	FP.M3	ABM	2,67	2,67	P.M			
	84B	FP.M3	ABM	2003	FP.M3	ABM	3,59	3,59	P.M			tumulus
	92A	FP.M2	APB	1997	FP.M2	APB	3,23	3,23	P.M			
	95U	FCHE2	APB	1999	FCHE2	APB	13,91	13,91	CHE			
	96C	FCHE2	APB	1999	FCHE2	APB	1,28	1,28	CHE			
	97U	FCHE2	APB	1999	FCHE2	APB	9,73	9,73	CHE			
	100B	FP.S3	ABM	2001	FP.S3	ABM	8,35	9,03	P.S			
		FP.S3		2001			0,68		P.S			
	104A	FP.S4	R4	2002	FP.S4	AGB	2,87	2,87	P.S			
	105B	FP.S2	APB	1999	FP.S2	APB	5,63	5,63	P.S			
	106A	FP.S3	ABM	2003	FP.S3	ABM	13,09	13,09	P.S			
	118B	FCHE3	ABM	1998	FCHE3	ABM	3,71	3,71	CHE	241	30,4	Pplt classé
	119U	FCHE4	ABM	1998	FCHE4	ABM	16,49	16,49	CHE	176	29,7	
	122U	FCHE5	ABM	2001	FCHE4	ABM	5,92	16,38	CHE	132	23,7	
		FCHE4		2001			10,46		CHE	232	26,0	
	126U	FCHE5	R3	2002	FCHE5	AGB	22,33	22,33	CHE	116	26,5	
	141B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	5,64	5,64	P.S			
	142A	FP.S4	AGB	2006	FP.S4	AGB	7,7	7,7	P.S			flore remarq.
	143B	FP.S3	ABM	2007	FP.S3	ABM	3,81	3,81	P.S			
	144U	FCHE4	ABM	2001	FCHE4	ABM	19,37	19,37	CHE			Pplt classé
	145U	FCHE3	ABM	2001	FCHE3	ABM	14,3	14,3	CHE			Pplt classé
	146A	FCHE4	ABM	2001	FCHE4	ABM	9,85	9,85	CHE	213	28,6	Pplt classé
	146C	FCHE5	AGB	2001	FCHE5	AGB	6,19	6,19	CHE	213	28,6	
	147A	FP.S3	ABM	2000	FP.S3	ABM	17,03	19,4	P.S			
		FPSC4		2000			2,37		P.S			
	147B	FCHE2	APB	2000	FCHE2	APB	3,19	3,19	CHE			
	148B	FP.S3	ABM	2007	FP.S3	ABM	0,39	0,39	P.S			
	151U	FCHE5	R3	2002	FCHE5	AGB	17,01	17,01	CHE	156	28,4	
	sous total annuel						285,25	285,25				
2010	30B	FP.S1	APB	néant	FP.S1	APB	7,03	7,03	P.S			
	39B	FP.S1	APB	2005	FP.S1	APB	3,32	3,32	P.S			
	49C	FCHE1	APB	2002	FCHE1	APB	1,36	1,36	CHE			tumulus
	59U	FCHE1	APB	2002	FCHE1	APB	16,34	16,34	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2010	60B	FCHE1	APB	2002	FCHE1	APB	16,39	16,39	CHE			
	61U	FCHE1	APB	2002	FCHE1	APB	18,18	18,18	CHE			
	63U	FCHE1	APB	2002	FCHE1	APB	14,12	14,12	CHE			
	64C	FP.S2	APB	2004	FP.S2	APB	1,24	1,24	P.S			
	76B	FA.R4	AGB	2000	FA.R4	AGB	1,18	1,18	CHE			tumulus
	80B	FP.M3	ABM	2002	FP.M3	ABM	20,45	20,45	P.M			
	91B	FP.L2	APB	2002	FP.L2	APB	5,86	5,86	P.L			
	92A	FP.S2	APB	2002	FP.S2	APB	3,29	3,29	P.S			
	100A	FCHE3	ABM	2001	FCHE3	ABM	9,17	9,17	CHE			
	100C	FP.M1	APB	2001	FP.M1	APB	2,35	2,35	P.M			
	101B	FP.S2	APB	2001	FP.S2	APB	5,34	5,92	P.S			
		FP.M1		2001			0,58		P.M			
	101C	FCHE2	APB	2001	FCHE2	APB	8,06	8,06	CHE			
	102U	FCHE2	APB	2001	FCHE2	APB	13,18	13,18	CHE			
	128U	FCHE3	ABM	2002	FCHE3	ABM	10,64	10,64	CHE			
	131B	FCHE3	ABM	2002	FCHE3	ABM	6,45	6,45	CHE			flore remarq.
	135B	FCHE2	APB	2002	FCHE2	APB	1,66	1,66	CHE			
	161U	FCHE3	ABM	1996	FCHE3	ABM	8,26	8,26	CHE			
	166A	FCHE1	APB	2002	FCHE1	APB	11,92	11,92	CHE			
	167U	FCHE2	APB	2001	FCHE2	APB	15,7	15,7	CHE			
	170B	FP.S4	AGB	2002	FP.S4	AGB	2,39	2,39	P.S			
	171B	FPSC4	AGB	2002	FPSC4	AGB	4,35	4,35	P.S			
	173B	FP.S4	AGB	2002	FP.S4	AGB	1,03	1,03	P.S			
	174B	FP.S3	ABM	2002	FP.S3	ABM	3,32	3,32	P.S			
	177E	FP.S1	APB	2002	FP.S1	APB	0,4	0,4	P.S			flore remarq.
	201U	FCHE3	ABM	2002	FCHE3	ABM	12,27	13,89	CHE			
		FPSC3		2002			1,62		P.S			
	222A	FCHE3	ABM	2001	FCHE3	ABM	18,15	18,15	CHE			périm.rapp r.captage
	222B	FP.S3	ABM	2001	FP.S3	ABM	2,05	2,05	P.S			périm.rapp r.captage
	224A	FCHE3	ABM	2001	FCHE3	ABM	12,04	12,04	CHE			périm.rapp r.captage
	245A	CCHE6	ILV	1998	CCHE6	AGB	4,93	4,93	CHE	129	35,2	vieil îlot de vieillisst
	sous total annuel						264,62	264,62				
2011	2U	FCHE2	APB	2003	FCHE2	APB	15,52	15,52	CHE			
	3A	FCHE2	APB	2003	FCHE2	APB	9,27	9,27	CHE			
	3B	FP.S3	ABM	2003	FP.S3	ABM	9,6	9,6	P.S			
	4A	TCHE2	ABM	2002	TCHE2	ABM	1	1	CHE			
	4A	FCHE3	ABM	2003	FCHE3	ABM	7,69	7,69	CHE			
	9B	FP.M2	APB	2005	FP.M2	APB	10,01	10,01	P.M			
	11B	FP.M2	APB	2003	FP.M2	APB	12,13	12,13	P.M			
	14A	FP.LE	JPE	néant	FP.LE	APB	7,65	7,65	P.L			
	15B	FP.M2	APB	2005	FP.M2	APB	2,26	2,26	P.M			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2011	17B	FP.M2	APB	2005	FP.M2	APB	6,42	6,42	P.M			
	32B	FP.M3	ABM	2003	FP.M3	ABM	4,26	4,26	P.M			
	33A	FP.M3	ABM	2003	FP.M3	ABM	15,86	15,86	P.M			tumulus
	39A	FP.M3	ABM	2003	FP.M3	ABM	13,2	13,2	P.M			
	93U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	21,31	21,31	CHE			
	104B	FCHE3	ABM	2002	FCHE3	ABM	15,94	15,94	CHE			
	127U	FCHE3	ABM	2002	FCHE3	ABM	12,18	14	CHE			
		TCHE2		2002			1,82		CHE			
	134U	FCHE3	ABM	2002	FCHE3	ABM	12,44	12,44	CHE			
	135A	FP.LE	JPE	néant	FP.LE	APB	15,35	15,35	P.L			
	136U	FCHE3	ABM	2002	FCHE3	ABM	13,7	13,7	CHE			
	168U	FCHE3	ABM	2003	FCHE3	ABM	18,14	18,14	CHE			
	191U	FCPS4	ABM	2001	FCPS4	ABM	25,8	25,8	CHE	166	24,9	chauve souris?
	217U	FCHE2	APB	2003	FCHE2	APB	8,22	8,22	CHE			
	219U	FCHE2	APB	2003	FCHE2	APB	12	12,44	CHE			flore remarq.
		FCHE1		2003			0,44		CHE			flore remarq.
	220A	FCHE1	APB	2003	FCHE1	APB	6,71	6,71	CHE			
	224B	FCHE5	AGB	2001	FCHE5	AGB	1,34	1,34	CHE			périm.rapp r.captage
	231U	FCHE2	APB	2003	FCHE2	APB	10,17	10,17	CHE			flore remarq.
	232A	FCHE2	APB	2003	FCHE2	APB	10,85	10,85	CHE			
	237U	FCHE2	APB	2003	FCHE2	APB	14,26	14,26	CHE			
	sous total annuel						315,54	315,54				
2012	5U	FCHE1	APB	2005	FCHE1	APB	15,31	15,31	CHE			
	7A	FCHE1	APB	2005	FCHE1	APB	13,16	13,16	CHE			
	10B	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	2,86	2,86	CHE			
	12A	FCHE4	ABM	2002	FCHE4	ABM	2,78	2,78	CHE			tumulus
	13A	FCHE1	APB	2005	FCHE1	APB	3,33	3,33	CHE			
	16U	FP.S3	ABM	2005	FP.S3	ABM	10,61	15,55	P.S			tumulus
		FPSC3		2005			1,29		P.S			tumulus
		FP.M3		2005			3,65		P.M			tumulus
	18U	FP.S3	ABM	2004	FP.S3	ABM	13,19	15,55	P.S			tumulus
		FP.M3		2005			2,36		P.M			tumulus
	21B	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	5,36	5,36	CHE			
	58B	FAFPE	JPE	néant	FAFPE	APB	1,04	1,04	CHE			
	88U	FCHE4	ABM	2003	FCHE4	ABM	19,56	19,56	CHE			fontaine
	94U	FCHE5	JPS	néant	FCHEE	APB	1,17	17,98	CHE			
		FCHEE	JPE	néant			16,81		CHE			
	103U	FCHE3	ABM	2003	FCHE3	ABM	24,32	24,32	CHE			
	121A	FCHE4	ABM	2002	FCHE4	ABM	8,11	8,11	CHE	170	30,5	Pplt classé
	129B	FCHE4	ABM	2002	FCHE4	ABM	3,83	3,83	CHE			
	130U	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	15,08	15,08	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2012	132U	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	16,54	16,54	CHE			
	150U	FCHE4	ABM	2002	FCHE4	ABM	19,3	19,3	CHE			Pplt classé
	154U	FCHE4	ABM	2002	FCHE4	ABM	22,08	22,08	CHE			Pplt classé
	172B	FP.S4	ILV	2002	FP.S4	AGB	5,46	5,46	P.S			c.sanitaire
	204U	FCHE4	ABM	2002	FCHE4	ABM	14,47	14,47	CHE			
	205U	FCHE4	ABM	2003	FCHE4	ABM	11,86	11,86	CHE			
	209U	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	9,88	9,88	CHE			
	210U	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	10,73	10,73	CHE			
	226U	FCHE2	APB	2005	FCHE2	APB	13,96	13,96	CHE			
	236U	FCHE2	APB	2004	FCHE2	APB	16,03	16,03	CHE			
	sous total annuel						304,13	304,13				
2013	1U	FCHE2	APB	2005	FCHE2	APB	21,83	21,83	CHE			
	4B	FP.S3	ABM	2005	FP.S3	ABM	5,92	5,92	P.S			
	20U	FP.S3	ABM	2005	FP.S3	ABM	17,78	17,78	P.S			
	21A	FP.S3	ABM	2004	FP.S3	ABM	6,88	6,88	P.S			
	39C	FCHE5	AGB	2003	FCHE5	AGB	0,63	0,63	CHE			
	40B	FCHE4	ABM	2003	FCHE4	ABM	5,69	5,69	CHE	144	23,0	
	41A	FCHE3	APB	2005	FCHE3	APB	5,12	6,19	CHE			
		FCHE4	ABM	2005			1,07		CHE			
	44A	FCHE4	ABM	2003	FCHE4	ABM	20,09	20,09	CHE			
	44B	FPSC4	ILV	2003	FPSC4	AGB	2,41	2,41	P.S			c.sanitaire
	53A	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	7,14	7,14	CHE			flore remarq.
	55A	FCHE4	ABM	2004	FCHE3	ABM	2,8	11,38	CHE			
		FCHE3		2004			8,58		CHE			
	67U	FCHE4	AB	2005	FCHE4	ABM	11,28	15,01	CHE			
		TCHE2		2005			3,73		CHE			
	75U	FCHE2	APB	2005	FCHE2	APB	10,85	18,45	CHE			fontaine
		FCHE1		2005			7,6		CHE			
	87A	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	6,92	6,92	CHE			
	90U	FCHE4	ABM	2003	FCHE4	ABM	9,3	9,3	CHE			
	91A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	21,26	21,26	CHE			
	92B	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	13,12	13,12	CHE			
	109U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	9,48	9,48	CHE			
	113U	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	17,82	17,82	CHE			
	116U	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	33,28	33,28	CHE			Pplt classé
	156U	FCHE5	AGB	2003	FCHE5	AGB	14,02	14,02	CHE	129	25,9	
	176A	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	1,95	1,95	CHE			flore remarq.
	177A	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	3,19	3,19	CHE			flore remarq.
	182U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	18,01	18,01	CHE			
	202U	FCHE4	ABM	2003	FCHE4	ABM	16,89	16,89	CHE			
	203U	FCHE4	ABM	2003	FCHE4	ABM	7,94	7,94	CHE	160	24,9	
	206U	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	20,49	20,49	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2013	207U	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	16,05	16,05	CHE			
	208U	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	9,64	9,64	CHE			
	211U	FCHE3	ABM	2005	FCHE3	ABM	11,31	11,31	CHE			
	212U	FCHE3	ABM	2005	FCHE3	ABM	11,14	11,14	CHE			
	213U	FCHE3	ABM	2005	FCHE3	ABM	14,6	14,6	CHE			
	223A	FCHE4	ABM	2003	FCHE4	ABM	11,55	11,55	CHE			
	229A	FCHE4	R4	?	FCHE4	AGB	5,13	5,13	CHE	116	20,2	Pplt classé
	229D	FCHE4	AGB	2003	FCHE4	AGB	2	2	CHE	116	20,2	
	255U	FCHE5	R4	?	FCHE5	AGB	4,08	4,08	CHE	100	18,1	
	sous total annuel						418,57	418,57				
2014	6U	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	13,15	13,15	CHE			
	8A	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	9,57	9,57	CHE			
	9A	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	4,05	4,05	CHE			
	11A	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	5,93	5,93	CHE			
	19B	CCHE5	AGB	2004	CCHE5	AGB	3,2	3,2	CHE			
	22U	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	19,33	20,67	CHE			
		FCHE4		2004			1,34		CHE			
	23U	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	20,43	21,79	CHE			
		TCHE2		2004			1,36		CHE			
	25U	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	14,36	14,36	CHE			
	26U	FCHE5	AGB	2004	FCHE5	AGB	15,53	15,53	CHE	119	24,4	
	32A	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	19,54	19,54	CHE			
	43A	FCHE3	ABM	2004	FCHE3	ABM	9,8	9,8	CHE			
	46A	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	8,86	8,86	CHE			
	48B	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	2,27	2,27	CHE			flore remarq.
	50A	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	7,48	7,48	CHE			flore remarq.Fontaine
	52U	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	11,93	11,93	CHE			
	56A	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	11,58	11,58	CHE			
	69U	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	9,01	9,01	CHE			
	76A	FCHE1	APB	2006	FCHE1	APB	22,7	22,7	CHE			tumulus
	77A	FCHE2	APB	2006	FCHE2	APB	3,31	3,31	CHE			
	78A	FCHE2	ABM	2006	FCHE2	ABM	1,34	2,07	CHE			
		FCHE4		2008			0,73		CHE			
	82C	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	4,86	4,86	CHE	153	17,4	
	105C	FCHE2	APB	2006	FCHE2	APB	6,81	6,81	CHE			
	106B	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	10,17	10,17	CHE			
	107A	FCPS3	ABM	2004	FCPS3	ABM	27,85	27,85	CHE			
	139A	FCHE2	APB	2006	FCHE2	APB	10,26	10,26	CHE			
	141A	FCHE2	APB	2006	FCHE2	APB	10,91	10,91	CHE			
	152C	FA.R3	ABM	2005	FA.R3	ABM	1,69	1,69	P.S			
	169B	FP.S3	ABM	2007	FP.S3	ABM	3,55	3,55	P.S			
	170A	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	11,87	11,87	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2014	171A	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	9,64	9,64	CHE			
	172A	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	15,82	15,82	CHE			
	173A	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	13,32	13,32	CHE			
	174A	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	10,67	10,67	CHE			
	176C	FCHE5	AGB	2004	FCHE5	AGB	4,05	4,05	CHE			flore remarq.
	177D	FCHE5	AGB	2004	FCHE5	AGB	2,14	2,14	CHE			flore remarq.
	179B	FA.R3	ABM	2007	FA.R3	ABM	3,11	3,11	P.S			
	196B	FP.S4	ABM	2006	FP.S4	ABM	1,63	3,19	P.S			périm.rapp r.captage
		FP.S3		2006			1,56		P.S			
	214A	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	12,64	12,64	CHE			
	214B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	0,41	0,41	P.S			
	215A	FCHE2	APB	2006	FCHE2	APB	6,17	6,17	CHE			
	215B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	4,28	4,28	P.S			
	218B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	0,62	0,62	P.S			
	225A	FCHE2	APB	2006	FCHE2	APB	22,59	22,59	CHE			
	225B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	0,46	0,46	P.S			
	228U	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	17,24	17,24	CHE			Pplt classé
	230U	FCHE4	ABM	2004	FCHE4	ABM	9,82	9,82	CHE	150	24,9	
	232B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	1,5	1,5	P.S			
	233B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	0,88	0,88	P.S			
	238A	FCHE2	APB	2006	FCHE2	APB	13,37	13,37	CHE			
	238B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	0,95	0,95	P.S			
	239B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	2,34	2,34	P.S			
	sous total annuel						459,98	459,98				
2015	33B	FCHE5	AGB	2005	FCHE5	AGB	0,28	0,28	CHE			tumulus
	42B	FCHE3	ABM	2005	FCHE3	ABM	5,31	5,31	CHE			
	45U	FCHE3	ABM	2005	FCHE3	ABM	10,7	10,7	CHE			
	65U	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	21,02	21,02	CHE			
	70U	FCHE2	APB	2007	FCHE2	APB	21,14	21,14	CHE			
	73B	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	8,91	8,91	CHE			
	74A	FCPS4	ABM	2005	FCHE4	ABM	7,35	16,57	CHE			
		FCHE4		2005			9,22		CHE			
	81A	FP.M2	APB	2009	FP.M2	APB	9,05	9,05	P.M			
	81B	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	10,07	10,07	CHE			
	82A	FP.M2	APB	2009	FP.M2	APB	4,53	4,53	P.M			
	85U	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	11,27	11,27	CHE			Pplt classé
	89U	FCHE2	APB	2007	FCHE2	APB	18,21	21,35	CHE			
		FCHE1		2006			3,14		CHE			
	105B	FP.S2	APB	2009	FP.S2	APB	5,63	5,63	P.S			
	110A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	17,35	17,35	CHE			
	111B	FCHE5	AGB	2005	FCHE5	AGB	6,04	6,04	CHE			
	112B	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	0,29	0,29	CHE			
	117A	FP.S5	AGB	2007	FP.S5	AGB	1,16	1,16	P.S			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2015	117B	FCHE3	ABM	2005	FCHE3	ABM	29,43	29,43	CHE			
	133U	FCHE3	ABM	2005	FCHE3	ABM	15,73	15,73	CHE			
	138B	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	2,45	2,45	CHE			
	140A	FCHE3	ABM	2005	FCHE3	ABM	14,95	14,95	CHE			
	143A	FCHE2	APB	2007	FCHE2	APB	13,67	13,67	CHE			
	148A	FCHE3	ABM	2007	FCHE3	ABM	11,75	11,75	CHE			
	157U	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	19,25	19,25	CHE	149	23,6	
	163B	FCHE4	ABM	2007	FCPS3	ABM	1,06	3,46	CHE			
		FCPS3		2007			2,4		CHE			
	164A	FCHE3	ABM	2007	FCHE3	ABM	11,11	11,11	CHE			
	165B	FCPS3	ABM	2007	FCPS3	ABM	5,25	5,88	CHE			
		FCHE3		2007			0,63		CHE			
	169A	FCHE3	ABM	2007	FCHE3	ABM	13,65	13,65	CHE			
	175B	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	1,11	1,11	CHE			
	192U	FCPS3	ABM	2005	FCPS3	ABM	23,67	23,67	CHE			Chauves-souris?
	216U	FCHE2	APB	2007	FCHE2	APB	14,84	14,84	CHE			
	218A	FCHE2	APB	2007	FCHE2	APB	10,73	10,73	CHE			
	227U	FCHE4	ABM	2005	FCHE4	ABM	18,31	18,31	CHE	136	22,4	
	233A	FCHE2	APB	2007	FCHE2	APB	6,99	6,99	CHE			
	239A	FCHE2	APB	2007	FCHE2	APB	9,05	9,05	CHE			
	247U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	12,67	12,67	CHE			
	sous total annuel						409,37	409,37				
2016	24B	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	2,14	2,14	CHE			
	27U	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	15,76	18,76	CHE			
		TCHE2		2006			3		CHE			
	30A	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	7,4	7,4	CHE			
	30B	FP.S1	APB	2010	FP.S1	APB	7,03	7,03	P.S			
	31U	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	12,32	12,32	CHE			flore remarq. Fontaine
	35A	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	8,18	8,18	CHE			
	39B	FP.S1	APB	2010	FP.S1	APB	3,32	3,32	P.S			
	47A	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	10,85	10,85	CHE			
	54A	FPSC4	AGB	2008	FPSC4	AGB	4,75	4,75	P.S			
	58A	FCHE1	APB	2008	FCHE1	APB	8,72	9,02	CHE			
		FCHE3		2009			0,3		CHE			
	64C	FP.S2	APB	2010	FP.S2	APB	1,24	1,24	P.S			
	66A	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	7,63	7,63	CHE			
	66B	FP.S3	ABM	2008	FP.S3	ABM	3,56	3,56	P.S			
	71U	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	25,17	25,17	CHE			
	72U	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	16,68	16,68	CHE			
	91B	FP.L2	APB	2010	FP.L2	APB	5,86	5,86	P.L			
	92A	FP.S2	APB	2010	FP.S2	APB	3,29	6,52	P.S			
		FP.M2		2009			3,23		P.M			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2016	96B	FP.S2	APB	2009	FP.S2	APB	4,28	4,28	P.S			
	98U	FCHE5	AGB	2007	FCHE5	AGB	20,78	20,78	CHE	141	25,1	Pplt classé
	100C	FP.M1	APB	2010	FP.M1	APB	2,35	2,35	P.M			
	101B	FP.S2	APB	2010	FP.S2	APB	5,34	5,92	P.S			
		FP.M1		2010			0,58		P.M			
	111A	FCHEE	JPE	2008	FCHEE	APB	17,5	17,5	CHE			
	114A	FCHE1	APB	2008	FCHE1	APB	6,74	6,74	CHE			
	142B	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	6,52	6,52	CHE			flore remarq.
	149U	FCHE2	APB	2008	FCHE2	APB	12,29	12,29	CHE			
	177E	FP.S1	APB	2010	FP.S1	APB	0,4	0,4	P.S			flore remarq.
	178A	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	6,47	6,47	CHE			fontaine
	179A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	19,75	19,75	CHE			
	180B	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	8,71	8,71	CHE	139	23,5	
	186A	FCHE1	APB	2008	FCHE1	APB	8,84	8,84	CHE			
	187A	FCHE1	APB	2008	FCHE1	APB	12,67	12,67	CHE			
	193U	FCPS4	ABM	2006	FCPS4	ABM	25,6	25,6	CHE			Chauves-souris?
	196A	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	14,84	14,84	CHE			
	197U	FCHE4	ABM	2006	FCHE4	ABM	9,67	9,67	CHE			
	198U	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	7,63	7,63	CHE			
	199A	FCHE3	ABM	2008	FCHE3	ABM	9,78	9,78	CHE			
	200U	FCHE3	ABM	2008	FCHE3	ABM	13,08	13,08	CHE			
	221U	FCHE3	ABM	2006	FCHE3	ABM	17,45	17,45	CHE			Pplt classé
	235U	FCHE3	ABM	2008	FCHE3	ABM	13,83	13,83	CHE			
	252U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	12,82	12,82	CHE			
	sous total annuel						408,35	408,35				
2017	9B	FP.M2	APB	2011	FP.M2	APB	10,01	10,01	P.M			
	11B	FP.M2	APB	2011	FP.M2	APB	12,13	12,13	P.M			
	13B	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	2,46	2,46	CHE			
	14A	FP.LE	JPE	2011	FP.LE	APB	7,65	7,65	P.L			
	15B	FP.M2	APB	2011	FP.M2	APB	2,26	2,26	P.M			
	17B	FP.M2	APB	2011	FP.M2	APB	6,42	6,42	P.M			
	41B	FP.S1	APB	2005	FP.S1	APB	8,22	8,22	P.S			
	42A	FP.S2	APB	2009	FP.S2	APB	6,86	6,86	P.S			
	47B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	1,24	1,24	P.S			
	48A	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	10,31	10,31	P.S			flore remarq.
	49A	FP.S3	ABM	2005	FP.S3	ABM	4,52	4,52	P.S			tumulus
	50B	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	5,55	5,55	CHE			flore remarq.Fontaine
	55B	FP.S3	ABM	2004	FP.S3	ABM	0,94	0,94	P.S			
	56B	FP.S3	ABM	2004	FP.S3	ABM	0,31	0,31	P.S			
	62U	FCHE2	APB	2009	FCHE2	APB	15,85	16,07	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2017		FAFPE	JPE	2009			0,22		CHE			
	64B	FP.S4	AGB	2009	FP.S4	AGB	1,1	1,1	P.S			
	77D	FP.M3	ABM	2009	FP.M3	ABM	6,97	6,97	P.M			
	83B	FP.M3	ABM	2009	FP.M3	ABM	2,67	2,67	P.M			
	84B	FP.M3	ABM	2009	FP.M3	ABM	3,59	3,59	P.M			tumulus
	95U	FCHE2	APB	2009	FCHE2	APB	13,91	13,91	CHE			
	96C	FCHE2	APB	2009	FCHE2	APB	1,28	1,28	CHE			
	97U	FCHE2	APB	2009	FCHE2	APB	9,73	9,73	CHE			
	100B	FP.S3	ABM	2009	FP.S3	ABM	8,35	9,03	P.S			
		FP.S3		2009			0,68		P.S			
	106A	FP.S3	ABM	2009	FP.S3	ABM	13,09	13,09	P.S			
	108U	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	11,3	11,3	CHE			
	112A	FCHEE	JPE	2007	FCHEE	APB	21,96	21,96	CHE			
	114B	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	11,62	11,62	CHE	151	25,0	
	115U	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	23,52	23,52	CHE			
	123U	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	14,66	14,66	CHE			tumulus
	135A	FP.LE	JPE	2011	FP.LE	APB	15,35	15,35	P.L			
	139B	FP.S3	ABM	2006	FP.S3	ABM	0,69	0,69	P.S			
	140B	FP.S3	ABM	2005	FP.S3	ABM	0,29	0,29	P.S			
	141B	FP.S3	ABM	2009	FP.S3	ABM	5,64	5,64	P.S			
	142A	FP.S4	AGB	2009	FP.S4	AGB	7,7	7,7	P.S			flore remarq.
	143B	FP.S3	ABM	2009	FP.S3	ABM	3,81	3,81	P.S			
	147A	FP.S3	ABM	2009	FP.S3	ABM	17,03	19,4	P.S			
		FPSC4		2009			2,37		P.S			
	147B	FCHE2	APB	2009	FCHE2	APB	3,19	3,19	CHE			
	148B	FP.S3	ABM	2009	FP.S3	ABM	0,39	0,39	P.S			
	152A	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	16,46	16,46	CHE			
	162A	FCHE3	ABM	2007	FCHE3	ABM	10,64	10,64	CHE			
	184U	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	15,49	15,49	CHE	153	23,6	
	188U	FCHE1	APB	2009	FCHE1	APB	15,88	15,88	CHE			
	195A	FCHE4	ABM	2007	FCHE4	ABM	21,32	21,32	CHE			
	244B	FCHE5	AGB	2007	FCHE5	AGB	4,83	4,83	CHE			
	248B	FCHE5	AGB	2006	FCHE5	AGB	1,97	1,97	CHE			
	249C	FCHE5	AGB	2007	FCHE5	AGB	3,4	3,4	CHE			
	253U	FCHE3	ABM	2007	FCHE3	ABM	9,12	9,12	CHE			
	254U	FCHE3	ABM	2007	FCHE3	ABM	11,53	11,53	CHE			
	sous total annuel						406,48	406,48				
2018	28U	FCHE4	ABM	2008	FCHE4	ABM	10,56	14,27	CHE			fontaine
		TCHE2		2008			1,06		CHE			
		TCHE2		2008			2,65		CHE			
	29A	FCHE4	ABM	2008	FCHE4	ABM	4,92	4,92	CHE			
	34U	TCHE2	ABM	2008	FCHE3	ABM	3,65	16,11	CHE			
		FCHE3		2008			9,84		CHE			
		FCHE2		2008			2,62		CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2018	36U	FCHE3	ABM	2008	FCHE3	ABM	14,5	14,5	CHE			
	49C	FCHE1	APB	2010	FCHE1	APB	1,36	1,36	CHE			tumulus
	57U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	18,34	18,34	CHE			
	59U	FCHE1	APB	2010	FCHE1	APB	16,34	16,34	CHE			
	60B	FCHE1	APB	2010	FCHE1	APB	16,39	16,39	CHE			
	61U	FCHE1	APB	2010	FCHE1	APB	18,18	18,18	CHE			
	63U	FCHE1	APB	2010	FCHE1	APB	14,12	14,12	CHE			
	64A	FCHE2	APB	2007	FCHE2	APB	10,71	10,71	CHE			
	76B	FA.R4	AGB	2010	FA.R4	AGB	1,18	1,18	CHE			tumulus
	80B	FP.M3	ABM	2010	FP.M3	ABM	20,45	20,45	P.M			
	92C	FCHE4	ABM	2008	FCHE4	ABM	1,39	1,39	CHE			
	100A	FCHE3	ABM	2010	FCHE3	ABM	9,17	9,17	CHE			
	101C	FCHE2	APB	2010	FCHE2	APB	8,06	8,06	CHE			
	102U	FCHE2	APB	2010	FCHE2	APB	13,18	13,18	CHE			
	110B	FCHE4	ABM	2008	FCHE4	ABM	0,89	0,89	CHE			
	118A	FCHE4	ABM	2008	FCHE4	ABM	18,02	18,02	CHE	241	30,4	Pplt classé
	128U	FCHE3	ABM	2010	FCHE3	ABM	10,64	10,64	CHE			
	131B	FCHE3	ABM	2010	FCHE3	ABM	6,45	6,45	CHE			flore remarq.
	135B	FCHE2	APB	2010	FCHE2	APB	1,66	1,66	CHE			
	146B	FP.S5	AGB	2001	FP.S5	AGB	1,43	1,43	P.S			c.sanitaire
	153U	FCHE4	ABM	2008	FCHE4	ABM	14,99	14,99	CHE			
	166A	FCHE1	APB	2010	FCHE1	APB	11,92	11,92	CHE			
	167U	FCHE2	APB	2010	FCHE2	APB	15,7	15,7	CHE			
	170B	FP.S4	AGB	2010	FP.S4	AGB	2,39	2,39	P.S			
	171B	FPSC4	AGB	2010	FPSC4	AGB	4,35	4,35	P.S			
	173B	FP.S4	AGB	2010	FP.S4	AGB	1,03	1,03	P.S			
	174B	FP.S3	ABM	2010	FP.S3	ABM	3,32	3,32	P.S			
	185U	FCHE5	AGB	2008	FCHE5	AGB	8,97	8,97	CHE	130	25,8	Pplt classé
	190U	FCPS4	ABM	2008	FCPS4	ABM	21,66	21,66	CHE	168	25,8	Chauves-souris?
	194U	FCPS4	ABM	2008	FCPS4	ABM	23,11	23,11	CHE			fontaine
	195B	FP.S4	AGB	2007	FP.S4	AGB	2,28	2,28	P.S			périm.rapp r.captage
	201U	FCHE3	ABM	2010	FCHE3	ABM	12,27	13,89	CHE			
		FPSC3		2010			1,62		P.S			
	222A	FCHE3	ABM	2010	FCHE3	ABM	18,15	18,15	CHE			périm.rapp r.captage
	222B	FP.S3	ABM	2010	FP.S3	ABM	2,05	2,05	P.S			périm.rapp r.captage
	224A	FCHE3	ABM	2010	FCHE3	ABM	12,04	12,04	CHE			périm.rapp r.captage
	sous total annuel						393,61	393,61				
2019	2U	FCHE2	APB	2011	FCHE2	APB	15,52	15,52	CHE			
	3A	FCHE2	APB	2011	FCHE2	APB	9,27	9,27	CHE			
	3B	FP.S3	ABM	2011	FP.S3	ABM	9,6	9,6	P.S			
	4A	TCHE2	ABM	2011	TCHE2	ABM	1	1	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2019	4A	FCHE3	ABM	2011	FCHE3	ABM	7,69	7,69	CHE			
	32B	FP.M3	ABM	2011	FP.M3	ABM	4,26	4,26	P.M			
	33A	FP.M3	ABM	2011	FP.M3	ABM	15,86	15,86	P.M			tumulus
	39A	FP.M3	ABM	2011	FP.M3	ABM	13,2	13,2	P.M			
	68C	FCHE4	ABM	2009	FCHE4	ABM	2,46	2,46	CHE			
	79A	FCHE5	AGB	2009	FCHE5	AGB	0,66	0,66	CHE			
	93U	FCHEE	JPE	2011	FCHEE	APB	21,31	21,31	CHE			
	99U	FCHE4	ABM	2008	FCHE4	ABM	19,9	19,9	CHE			Pplt classé
	118B	FCHE3	ABM	2009	FCHE3	ABM	3,71	3,71	CHE			
	119U	FCHE4	ABM	2009	FCHE4	ABM	16,49	16,49	CHE			
	120U	FCHE5	AGB	2008	FCHE5	AGB	19,71	19,71	CHE	172	30,9	
	122U	FCHE5	ABM	2009	FCHE4	ABM	5,92	16,38	CHE			
		FCHE4		2009			10,46		CHE			
	144U	FCHE4	ABM	2009	FCHE4	ABM	19,37	19,37	CHE			Pplt classé
	145U	FCHE3	ABM	2009	FCHE3	ABM	14,3	14,3	CHE			Pplt classé
	146A	FCHE4	ABM	2009	FCHE4	ABM	9,85	9,85	CHE			Pplt classé
	146C	FCHE5	AGB	2009	FCHE5	AGB	6,19	6,19	CHE			
	168U	FCHE3	ABM	2011	FCHE3	ABM	18,14	18,14	CHE			
	217U	FCHE2	APB	2011	FCHE2	APB	8,22	8,22	CHE			
	219U	FCHE2	APB	2011	FCHE2	APB	12	12,44	CHE			flore remarq.
		FCHE1		2011			0,44		CHE			flore remarq.
	220A	FCHE1	APB	2011	FCHE1	APB	6,71	6,71	CHE			
	231U	FCHE2	APB	2011	FCHE2	APB	10,17	10,17	CHE			flore remarq.
	232A	FCHE2	APB	2011	FCHE2	APB	10,85	10,85	CHE			
	234A	FCHE4	ABM	2008	FCHE4	ABM	12,34	12,34	CHE			
	237U	FCHE2	APB	2011	FCHE2	APB	14,26	14,26	CHE			
	sous total annuel						319,86	319,86				
2020	5U	FCHE1	APB	2012	FCHE1	APB	15,31	15,31	CHE			
	7A	FCHE1	APB	2012	FCHE1	APB	13,16	13,16	CHE			
	13A	FCHE1	APB	2012	FCHE1	APB	3,33	3,33	CHE			
	16U	FP.S3	ABM	2012	FP.S3	ABM	10,61	15,55	P.S			tumulus
		FPSC3		2012			1,29		P.S			
		FP.M3		2012			3,65		P.M			
	18U	FP.S3	ABM	2012	FP.S3	ABM	13,19	15,55	P.S			tumulus
		FP.M3		2012			2,36		P.M			
	58B	FAFPE	JPE	2012	FAFPE	APB	1,04	1,04	CHE			
	91A	FCHEE	JPE	2013	FCHEE	APB	21,26	21,26	CHE			
	92B	FCHEE	JPE	2013	FCHEE	APB	13,12	13,12	CHE			
	94U	FCHE5	JPS	2012	FCHEE	APB	1,17	17,98	CHE			
		FCHEE	JPE	2012			16,81		CHE			
	109U	FCHEE	JPE	2013	FCHEE	APB	9,48	9,48	CHE			
	113U	FCHE1	APB	2013	FCHE1	APB	17,82	17,82	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2020	130U	FCHE3	ABM	2012	FCHE3	ABM	15,08	15,08	CHE			
	132U	FCHE3	ABM	2012	FCHE3	ABM	16,54	16,54	CHE			
	161U	FCHE3	ABM	2010	FCHE3	ABM	8,26	8,26	CHE			
	182U	FCHEE	JPE	2013	FCHEE	APB	18,01	18,01	CHE			
	209U	FCHE3	ABM	2012	FCHE3	ABM	9,88	9,88	CHE			
	210U	FCHE3	ABM	2012	FCHE3	ABM	10,73	10,73	CHE			
	222C	FAFPE	JPE	néant	FAFPE	APB	0,67	0,67	CHE			périm.rapp r.captage
	226U	FCHE2	APB	2012	FCHE2	APB	13,96	13,96	CHE			
	236U	FCHE2	APB	2012	FCHE2	APB	16,03	16,03	CHE			
	sous total annuel						252,76	252,76				
2021	1U	FCHE2	APB	2013	FCHE2	APB	21,83	21,83	CHE			
	4B	FP.S3	ABM	2013	FP.S3	ABM	5,92	5,92	P.S			
	20U	FP.S3	ABM	2013	FP.S3	ABM	17,78	17,78	P.S			
	21A	FP.S3	ABM	2013	FP.S3	ABM	6,88	6,88	P.S			
	41A	FCHE3	APB	2013	FCHE3	APB	5,12	6,19	CHE			
		FCHE4	ABM	2013			1,07		CHE			
	75U	FCHE2	APB	2013	FCHE2	APB	10,85	18,45	CHE			fontaine
		FCHE1		2013			7,6		CHE			
	77C	FCHE5	ILV	2001	FCHE5	AGB	0,8	0,8	CHE			
	79B	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	12,58	12,58	CHE			
	80A	FCHE5	ILV	2009	FCHE5	AGB	6,46	6,46	CHE			
	81A	FP.M2	APB	2015	FP.M2	APB	9,05	9,05	P.M			
	81C	FCHE5	ILV	2005	FCHE5	AGB	0,85	0,85	CHE			
	82A	FP.M2	APB	2015	FP.M2	APB	4,53	4,53	P.M			
	87A	FCHE1	APB	2013	FCHE1	APB	6,92	6,92	CHE			
	104B	FCHE3	ABM	2011	FCHE3	ABM	15,94	15,94	CHE			
	105B	FP.S2	APB	2015	FP.S2	APB	5,63	5,63	P.S			
	127U	FCHE3	ABM	2011	FCHE3	ABM	12,18	14	CHE			
		TCHE2		2011			1,82		CHE			
	134U	FCHE3	ABM	2011	FCHE3	ABM	12,44	12,44	CHE			
	136U	FCHE3	ABM	2011	FCHE3	ABM	13,7	13,7	CHE			
	164B	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	1,09	1,09	P.S			
	178B	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	3,94	3,94	P.S			fontaine
	181U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	9	9	CHE			
	183U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	8,82	8,82	CHE			
	191U	FCPS4	ABM	2011	FCPS4	ABM	25,8	25,8	CHE			Chauves-souris?
	211U	FCHE3	ABM	2013	FCHE3	ABM	11,31	11,31	CHE			
	212U	FCHE3	ABM	2013	FCHE3	ABM	11,14	11,14	CHE			
	213U	FCHE3	ABM	2013	FCHE3	ABM	14,6	14,6	CHE			
	224B	FCHE5	AGB	2011	FCHE5	AGB	1,34	1,34	CHE			périm.rapp r.captage
	sous total annuel						266,99	266,99				

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2022	6U	FCHE1	APB	2014	FCHE1	APB	13,15	13,15	CHE			
	8A	FCHE1	APB	2014	FCHE1	APB	9,57	9,57	CHE			
	9A	FCHE1	APB	2014	FCHE1	APB	4,05	4,05	CHE			
	10B	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	2,86	2,86	CHE			
	11A	FCHE1	APB	2014	FCHE1	APB	5,93	5,93	CHE			
	12A	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	2,78	2,78	CHE			tumulus
	17A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	1,88	1,88	CHE			
	21B	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	5,36	5,36	CHE			
	40A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	4,39	5,67	CHE			
		FPSCE		néant			1,28		P.S			
	46A	FCHE3	ABM	2014	FCHE3	ABM	8,86	8,86	CHE			
	48B	FCHE3	ABM	2014	FCHE3	ABM	2,27	2,27	CHE			flore remarq.
	50A	FCHE1	APB	2014	FCHE1	APB	7,48	7,48	CHE			flore remarq.Fontaine
	52U	FCHE1	APB	2014	FCHE1	APB	11,93	11,93	CHE			
	56A	FCHE1	APB	2014	FCHE1	APB	11,58	11,58	CHE			
	76A	FCHE1	APB	2014	FCHE1	APB	22,7	22,7	CHE			tumulus
	77A	FCHE2	APB	2014	FCHE2	APB	3,31	3,31	CHE			
	78A	FCHE2	ABM	2014	FCHE2	ABM	1,34	2,07	CHE			
		FCHE4		2014			0,73		CHE			
	83A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	13,35	13,35	CHE			
	84A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	5,53	5,53	CHE			tumulus
	88U	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	19,56	19,56	CHE			fontaine
	103U	FCHE3	ABM	2012	FCHE3	ABM	24,32	24,32	CHE			
	105A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	10,72	10,72	CHE			
	106B	FCHE3	ABM	2014	FCHE3	ABM	10,17	10,17	CHE			
	121A	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	8,11	8,11	CHE			Pplt classé
	129B	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	3,83	3,83	CHE			
	150U	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	19,3	19,3	CHE			Pplt classé
	152C	FA.R3	ABM	2014	FA.R3	ABM	1,69	1,69	P.S			
	154U	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	22,08	22,08	CHE			Pplt classé
	169B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	3,55	3,55	P.S			
	172B	FP.S4	ILV	2012	FP.S4	AGB	5,46	5,46	P.S			c.sanitaire
	179B	FA.R3	ABM	2014	FA.R3	ABM	3,11	3,11	P.S			
	180A	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	4,95	4,95	CHE			
	196B	FP.S4	ABM	2014	FP.S4	ABM	1,63	3,19	P.S			périm.rapp r.captage
		FP.S3		2014			1,56		P.S			
	204U	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	14,47	14,47	CHE			
	205U	FCHE4	ABM	2012	FCHE4	ABM	11,86	11,86	CHE			
	214A	FCHE3	ABM	2014	FCHE3	ABM	12,64	12,64	CHE			
	214B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	0,41	0,41	P.S			
	215B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	4,28	4,28	P.S			
	218B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	0,62	0,62	P.S			
	225A	FCHE2	APB	2014	FCHE2	APB	22,59	22,59	CHE			
	225B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	0,46	0,46	P.S			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2022	232B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	1,5	1,5	P.S			
	233B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	0,88	0,88	P.S			
	238A	FCHE2	APB	2014	FCHE2	APB	13,37	13,37	CHE			
	238B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	0,95	0,95	P.S			
	239B	FP.S3	ABM	2014	FP.S3	ABM	2,34	2,34	P.S			
	245A	CCHE6	ILV	2010	CCHE6	AGB	4,93	4,93	CHE			vieil îlot de vieillist
	sous total annuel						371,67	371,67				
2023	29B	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	17,71	17,71	CHE			
	39C	FCHE5	AGB	2013	FCHE5	AGB	0,63	0,63	CHE			
	40B	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	5,69	5,69	CHE			
	42A	FP.S2	APB	2017	FP.S2	APB	6,86	6,86	P.S			
	44A	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	20,09	20,09	CHE			
	44B	FPSC4	ILV	2013	FPSC4	AGB	2,41	2,41	P.S			c.sanitaire
	53A	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	7,14	7,14	CHE			flore remarq.
	55A	FCHE4	ABM	2013	FCHE3	ABM	2,8	11,38	CHE			
		FCHE3		2013			8,58		CHE			
	67U	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	11,28	15,01	CHE			
		TCHE2		2013			3,73		CHE			
	70U	FCHE2	APB	2015	FCHE2	APB	21,14	21,14	CHE			
	77B	FCHEE	JPE	néant	FCHE5	APB	3,05	3,05	CHE			
		FCHE5	JPS	néant			7,16		CHE			
	78B	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	13,22	13,22	CHE			
	89U	FCHE2	APB	2015	FCHE2	APB	18,21	21,35	CHE			
		FCHE1		2015			3,14		CHE			
	90U	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	9,3	9,3	CHE			
	92A	FP.S2	APB	2016	FP.S2	APB	3,29	6,52	P.S			
		FP.M2		2016			3,23		P.M			
	105C	FCHE2	APB	2014	FCHE2	APB	6,81	6,81	CHE			
	116U	FCHE3	ABM	2013	FCHE3	ABM	33,28	33,28	CHE			Pplt classé
	117A	FP.S5	AGB	2015	FP.S5	AGB	1,16	1,16	P.S			
	139A	FCHE2	APB	2014	FCHE2	APB	10,26	10,26	CHE			
	141A	FCHE2	APB	2014	FCHE2	APB	10,91	10,91	CHE			
	143A	FCHE2	APB	2015	FCHE2	APB	13,67	13,67	CHE			
	148A	FCHE3	ABM	2015	FCHE3	ABM	11,75	11,75	CHE			
	156U	FCHE5	AGB	2013	FCHE5	AGB	14,02	14,02	CHE			
	163B	FCHE4	ABM	2015	FCPS3	ABM	1,06	3,46	CHE			
		FCPS3		2015			2,4		CHE			
	164A	FCHE3	ABM	2007	FCHE3	ABM	11,11	11,11	CHE			
	165B	FCPS3	ABM	2007	FCPS3	ABM	5,25	5,88	CHE			
		FCHE3	ABM	2007			0,63		CHE			
	169A	FCHE3	ABM	2015	FCHE3	ABM	13,65	13,65	CHE			
	176A	FCHE3	ABM	2013	FCHE3	ABM	1,95	1,95	CHE			flore remarq.

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2023	177A	FCHE3	ABM	2013	FCHE3	ABM	3,19	3,19	CHE			flore remarq.
	202U	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	16,89	16,89	CHE			
	203U	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	7,94	7,94	CHE			
	206U	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	20,49	20,49	CHE			
	207U	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	16,05	16,05	CHE			
	208U	FCHE3	ABM	2013	FCHE3	ABM	9,64	9,64	CHE			
	215A	FCHE2	APB	2014	FCHE2	APB	6,17	6,17	CHE			
	216U	FCHE2	APB	2015	FCHE2	APB	14,84	14,84	CHE			
	218A	FCHE2	APB	2015	FCHE2	APB	10,73	10,73	CHE			
	223A	FCHE4	ABM	2013	FCHE4	ABM	11,55	11,55	CHE			
	229D	FCHE4	AGB	2013	FCHE4	AGB	2	2	CHE			
	233A	FCHE2	APB	2015	FCHE2	APB	6,99	6,99	CHE			
	239A	FCHE2	APB	2015	FCHE2	APB	9,05	9,05	CHE			
	247U	FCHEE	JPE	2015	FCHEE	APB	12,67	12,67	CHE			
	sous total annuel						454,77	447,61				
2024	14A	FP.LE	JPE	2017	FP.LE	APB	7,65	7,65	P.L			
	19B	CCHE5	AGB	2014	CCHE5	AGB	3,2	3,2	CHE			
	22U	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	19,33	20,67	CHE			
		FCHE4		2014			1,34		CHE			
	23U	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	20,43	21,79	CHE			
		TCHE2		2014			1,36		CHE			
	25U	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	14,36	14,36	CHE			
	26U	FCHE5	AGB	2014	FCHE5	AGB	15,53	15,53	CHE			
	30B	FP.S1	APB	2016	FP.S1	APB	7,03	7,03	P.S			
	32A	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	19,54	19,54	CHE			
	39B	FP.S1	APB	2016	FP.S1	APB	3,32	3,32	P.S			
	43A	FCHE3	ABM	2014	FCHE3	ABM	9,8	9,8	CHE			
	54A	FPSC4	AGB	2016	FPSC4	AGB	4,75	4,75	P.S			
	58A	FCHE1	APB	2016	FCHE1	APB	8,72	9,02	CHE			
		FCHE3		2016			0,3		CHE			
	64C	FP.S2	APB	2016	FP.S2	APB	1,24	1,24	P.S			
	66B	FP.S3	ABM	2016	FP.S3	ABM	3,56	3,56	P.S			
	69U	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	9,01	9,01	CHE			
	82C	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	4,86	4,86	CHE			
	91B	FP.L2	APB	2016	FP.L2	APB	5,86	5,86	P.L			
	100C	FP.M1	APB	2016	FP.M1	APB	2,35	2,35	P.M			
	101B	FP.S2	APB	2016	FP.S2	APB	5,34	5,92	P.S			
		FP.M1		2016			0,58		P.M			
	107A	FCPS3	ABM	2014	FCPS3	ABM	27,85	27,85	CHE			
	110A	FCHEE	JPE	2015	FCHEE	APB	17,35	17,35	CHE			
	111A	FCHEE	JPE	2016	FCHEE	APB	17,5	17,5	CHE			
	114A	FCHE1	APB	2016	FCHE1	APB	6,74	6,74	CHE			
	135A	FP.LE	JPE	2017	FP.LE	APB	15,35	15,35	P.L			
	149U	FCHE2	APB	2016	FCHE2	APB	12,29	12,29	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2024	170A	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	11,87	11,87	CHE			
	171A	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	9,64	9,64	CHE			
	172A	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	15,82	15,82	CHE			
	173A	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	13,32	13,32	CHE			
	174A	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	10,67	10,67	CHE			
	176C	FCHE5	AGB	2014	FCHE5	AGB	4,05	4,05	CHE			flore remarq.
	177D	FCHE5	AGB	2014	FCHE5	AGB	2,14	2,14	CHE			flore remarq.
	177E	FP.S1	APB	2016	FP.S1	APB	0,4	0,4	P.S			flore remarq.
	179A	FCHEE	JPE	2016	FCHEE	APB	19,75	19,75	CHE			
	186A	FCHE1	APB	2016	FCHE1	APB	8,84	8,84	CHE			
	187A	FCHE1	APB	2016	FCHE1	APB	12,67	12,67	CHE			
	199A	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	9,78	9,78	CHE			
	200U	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	13,08	13,08	CHE			
	228U	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	17,24	17,24	CHE			Pplt classé
	230U	FCHE4	ABM	2014	FCHE4	ABM	9,82	9,82	CHE			
	235U	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	13,83	13,83	CHE			
	252U	FCHEE	JPE	2016	FCHEE	APB	12,82	12,82	CHE			
	sous total annuel						452,28	452,28				
2025	9B	FP.M2	APB	2017	FP.M2	APB	10,01	10,01	P.M			
	11B	FP.M2	APB	2017	FP.M2	APB	12,13	12,13	P.M			
	15B	FP.M2	APB	2017	FP.M2	APB	2,26	2,26	P.M			
	17B	FP.M2	APB	2017	FP.M2	APB	6,42	6,42	P.M			
	33B	FCHE5	AGB	2015	FCHE5	AGB	0,28	0,28	CHE			tumulus
	37A	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	21,46	21,46	P.S			
	41B	FP.S1	APB	2017	FP.S1	APB	8,22	8,22	P.S			
	42B	FCHE3	ABM	2015	FCHE3	ABM	5,31	5,31	CHE			
	45U	FCHE3	ABM	2015	FCHE3	ABM	10,7	10,7	CHE			
	47B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	1,24	1,24	P.S			
	48A	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	10,31	10,31	P.S			flore remarq.
	49A	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	4,52	4,52	P.S			tumulus
	50B	FCHEE	JPE	2017	FCHEE	APB	5,55	5,55	CHE			flore remarq.Fontaine
	55B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	0,94	0,94	P.S			
	56B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	0,31	0,31	P.S			
	56C	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	2,12	2,12	CHE			
	62U	FCHE2	APB	2017	FCHE2	APB	15,85	16,07	CHE			
		FAFPE	JPE	2017			0,22		CHE			
	64B	FP.S4	AGB	2017	FP.S4	AGB	1,1	1,1	P.S			
	65U	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	21,02	21,02	CHE			
	73B	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	8,91	8,91	CHE			
	74A	FCPS4	ABM	2015	FCHE4	ABM	7,35	16,57	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2025		FCHE4		2015			9,22		CHE			
	77D	FP.M3	ABM	2017	FP.M3	ABM	6,97	6,97	P.M			
	81B	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	10,07	10,07	CHE			
	83B	FP.M3	ABM	2017	FP.M3	ABM	2,67	2,67	P.M			
	84B	FP.M3	ABM	2017	FP.M3	ABM	3,59	3,59	P.M			tumulus
	85U	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	11,27	11,27	CHE			Pplt classé
	95U	FCHE2	APB	2017	FCHE2	APB	13,91	13,91	CHE			
	96C	FCHE2	APB	2017	FCHE2	APB	1,28	1,28	CHE			
	97U	FCHE2	APB	2017	FCHE2	APB	9,73	9,73	CHE			
	100B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	8,35	9,03	P.S			
		FP.S3		2017			0,68		P.S			
	100D	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	1,67	1,67	P.S			
	106A	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	13,09	13,09	P.S			
	111B	FCHE5	AGB	2015	FCHE5	AGB	6,04	6,04	CHE			
	112A	FCHEE	JPE	2017	FCHEE	APB	21,96	21,96	CHE			
	112B	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	0,29	0,29	CHE			
	117B	FCHE3	ABM	2015	FCHE3	ABM	29,43	29,43	CHE			
	133U	FCHE3	ABM	2015	FCHE3	ABM	15,73	15,73	CHE			
	138B	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	2,45	2,45	CHE			
	139B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	0,69	0,69	P.S			
	140A	FCHE3	ABM	2015	FCHE3	ABM	14,95	14,95	CHE			
	140B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	0,29	0,29	P.S			
	141B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	5,64	5,64	P.S			
	142A	FP.S4	AGB	2017	FP.S4	AGB	7,7	7,7	P.S			flore remarq.
	143B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	3,81	3,81	P.S			
	147A	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	17,03	19,4	P.S			
		FPSC4		2017			2,37		P.S			
	147B	FCHE2	APB	2017	FCHE2	APB	3,19	3,19	CHE			
	148B	FP.S3	ABM	2017	FP.S3	ABM	0,39	0,39	P.S			
	157U	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	19,25	19,25	CHE			
	175B	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	1,11	1,11	CHE			
	188U	FCHE1	APB	2017	FCHE1	APB	15,88	15,88	CHE			
	192U	FCPS3	ABM	2015	FCPS3	ABM	23,67	23,67	CHE			Chauves-souris?
	220B	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	3,41	6,94	CHE			
		FCHEE		néant			3,53		CHE			
	227U	FCHE4	ABM	2015	FCHE4	ABM	18,31	18,31	CHE			
	249B	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	APB	0,41	0,41	CHE			
	sous total annuel						466,26	466,26				
2026	10C	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	1,04	non sous réserve	CHE			
	17A	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	7,18	non sous réserve	CHE			
	24B	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	2,14	2,14	CHE			
	27U	FCHE4	ABM	2016	FCHE4	ABM	15,76	18,76	CHE			

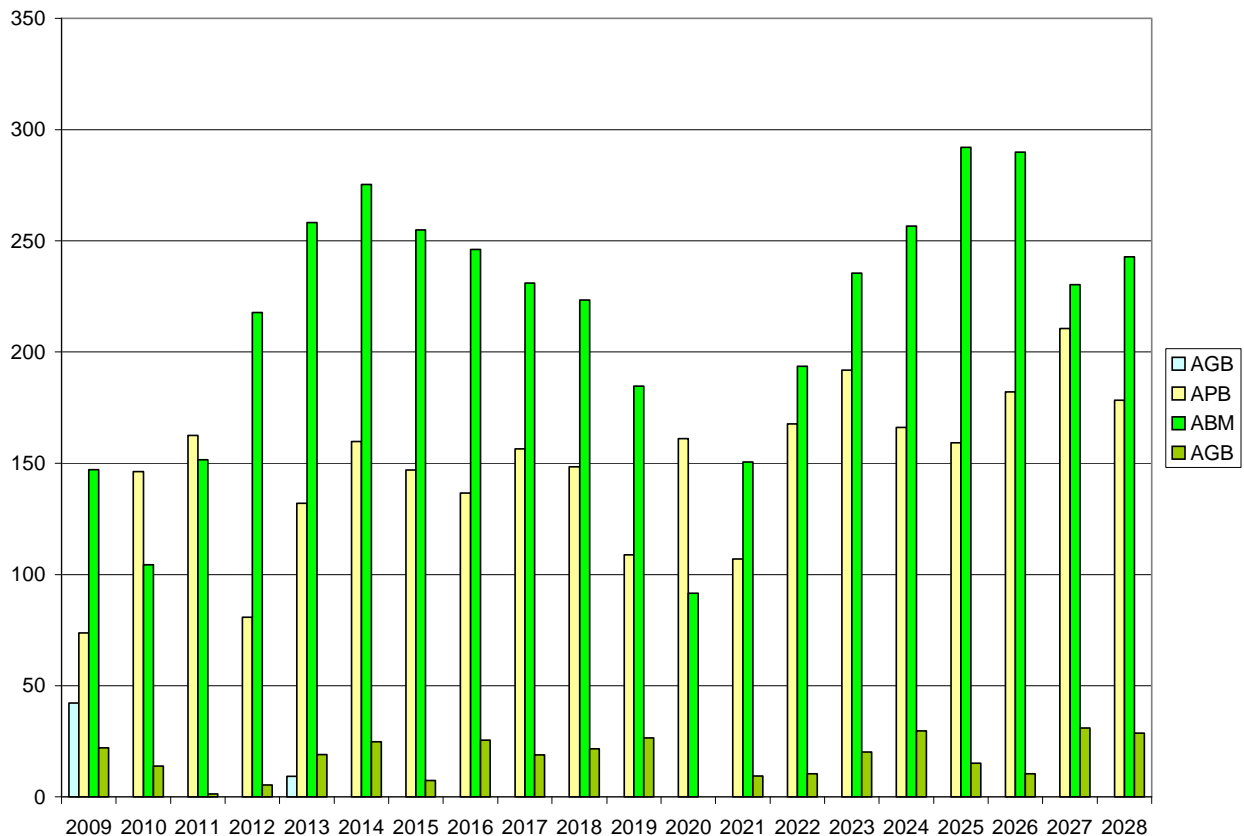
Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2026		TCHE2		2016			3		CHE			
	30A	FCHE4	ABM	2016	FCHE4	ABM	7,4	7,4	CHE			
	35A	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	8,18	8,18	CHE			
	47A	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	10,85	10,85	CHE			
	49B	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	8,73	non sous réserve	CHE			tumulus
	49C	FCHE1	APB	2018	FCHE1	APB	1,36	1,36	CHE			tumulus
	57U	FCHEE	JPE	2018	FCHEE	APB	18,34	18,34	CHE			
	59U	FCHE1	APB	2018	FCHE1	APB	16,34	16,34	CHE			
	60B	FCHE1	APB	2018	FCHE1	APB	16,39	16,39	CHE			
	61U	FCHE1	APB	2018	FCHE1	APB	18,18	18,18	CHE			
	63U	FCHE1	APB	2018	FCHE1	APB	14,12	14,12	CHE			
	64A	FCHE2	APB	2018	FCHE2	APB	10,71	10,71	CHE			
	66A	FCHE4	ABM	2016	FCHE4	ABM	7,63	7,63	CHE			
	71U	FCHE4	ABM	2016	FCHE4	ABM	25,17	25,17	CHE			
	72U	FCHE4	ABM	2016	FCHE4	ABM	16,68	16,68	CHE			
	74B	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	2,96	non sous réserve	CHE			
	76B	FA.R4	AGB	2018	FA.R4	AGB	1,18	1,18	CHE			tumulus
	80B	FP.M3	ABM	2018	FP.M3	ABM	20,45	20,45	P.M			
	86U	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	21,28	non sous réserve	CHE			
	100A	FCHE3	ABM	2018	FCHE3	ABM	9,17	9,17	CHE			
	101C	FCHE2	APB	2018	FCHE2	APB	8,06	8,06	CHE			
	102U	FCHE2	APB	2018	FCHE2	APB	13,18	13,18	CHE			
	128U	FCHE3	ABM	2018	FCHE3	ABM	10,64	10,64	CHE			
	131B	FCHE3	ABM	2018	FCHE3	ABM	6,45	6,45	CHE			flore remarq.
	135B	FCHE2	APB	2018	FCHE2	APB	1,66	1,66	CHE			
	137U	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	16,56	non sous réserve	CHE			
	138A	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	12,46	non sous réserve	CHE			
	142B	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	6,52	6,52	CHE			flore remarq.
	146B	FP.S5	AGB	2018	FP.S5	AGB	1,43	1,43	P.S			c.sanitaire
	162B	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	4,38	non sous réserve	CHE			
	166A	FCHE1	APB	2018	FCHE1	APB	11,92	11,92	CHE			
	167U	FCHE2	APB	2018	FCHE2	APB	15,7	15,7	CHE			
	170B	FP.S4	AGB	2018	FP.S4	AGB	2,39	2,39	P.S			
	171B	FPSC4	AGB	2018	FPSC4	AGB	4,35	4,35	P.S			
	173B	FP.S4	AGB	2018	FP.S4	AGB	1,03	1,03	P.S			
	174B	FP.S3	ABM	2018	FP.S3	ABM	3,32	3,32	P.S			
	178A	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	6,47	6,47	CHE			fontaine
	180B	FCHE4	ABM	2016	FCHE4	ABM	8,71	8,71	CHE			
	186C	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	0,82	non sous réserve	CHE			
	193U	FCPS4	ABM	2016	FCPS4	ABM	25,6	25,6	CHE			Chauves-

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
												souris?
2026	196A	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	14,84	14,84	CHE			
	197U	FCHE4	ABM	2016	FCHE4	ABM	9,67	9,67	CHE			
	198U	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	7,63	7,63	CHE			
	201U	FCHE3	ABM	2018	FCHE3	ABM	12,27	13,89	CHE			
		FPSC3		2018			1,62		P.S			
	221U	FCHE3	ABM	2016	FCHE3	ABM	17,45	17,45	CHE			Pplt classé
	222A	FCHE3	ABM	2018	FCHE3	ABM	18,15	18,15	CHE			périm.rapp r.captage
	222B	FP.S3	ABM	2018	FP.S3	ABM	2,05	2,05	P.S			périm.rapp r.captage
	224A	FCHE3	ABM	2018	FCHE3	ABM	12,04	12,04	CHE			périm.rapp r.captage
	250U	FCHE3	JPS	néant	FCHE3	APB	18,34	18,34	CHE			
	251U	FCHE3	JPS	néant	FCHE3	APB	17,75	17,75	CHE			
	sous total annuel						557,7	482,29				
2027	2U	FCHE2	APB	2019	FCHE2	APB	15,52	15,52	CHE			
	3A	FCHE2	APB	2019	FCHE2	APB	9,27	9,27	CHE			
	3B	FP.S3	ABM	2019	FP.S3	ABM	9,6	9,6	P.S			
	4A	TCHE2	ABM	2019	TCHE2	ABM	1	1	CHE			
	4A	FCHE3	ABM	2019	FCHE3	ABM	7,69	7,69	CHE			
	13B	FCHE4	ABM	2017	FCHE4	ABM	2,46	2,46	CHE			
	15C	FP.LS	JPS	néant	FP.LS	APB	4,83	4,83	P.L			
	15C	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	0,77	0,77	P.S			
	24A	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	0,38	11,74	P.S			
		FP.SS		néant			11,36		P.S			
	31U	FCHE4	ABM	2016	FCHE4	ABM	12,32	12,32	CHE			flore remarq. Fontaine
	32B	FP.M3	ABM	2019	FP.M3	ABM	4,26	4,26	P.M			
	33A	FP.M3	ABM	2019	FP.M3	ABM	15,86	15,86	P.M			tumulus
	39A	FP.M3	ABM	2019	FP.M3	ABM	13,2	13,2	P.M			
	43B	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	0,92	0,92	P.S			
	51U	FCHEE	JPE	néant	FCHEE	APB	11,85	11,85	CHE			
	60A	FCPSS	JPS	néant	FCPSS	non	1,42	non sous réserve	CHE			
	68A	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	8,12	8,12	P.S			
	87B	FCHE3	JPS	néant	FCHEE	APB	1,52	6,41	CHE			
		FCHEE	JPE	néant			4,89		CHE			
	93U	FCHEE	JPE	2019	FCHEE	APB	21,31	21,31	CHE			
	96B	FP.S2	APB	2016	FP.S2	APB	4,28	4,28	P.S			
	98U	FCHE5	AGB	2016	FCHE5	AGB	20,78	20,78	CHE			Pplt classé
	101A	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	2,3	2,3	P.S			
	108U	FCHE4	ABM	2017	FCHE4	ABM	11,3	11,3	CHE			Pplt classé
	114B	FCHE4	ABM	2017	FCHE4	ABM	11,62	11,62	CHE			
	115U	FCHE4	ABM	2017	FCHE4	ABM	23,52	23,52	CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2027	123U	FCHE4	ABM	2017	FCHE4	ABM	14,66	14,66	CHE			tumulus
	129A	FP.LS	JPS	néant	FP.LS	APB	11,28	11,28	P.L			
	131A	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	4,91	4,91	P.S			flore remarq. Fontaine
	152A	FCHE4	ABM	2017	FCHE4	ABM	16,46	16,46	CHE			
	162A	FCHE3	ABM	2017	FCHE3	ABM	10,64	10,64	CHE			
	166B	FCPSS	JPS	néant	FCPSS	non	3,5	non sous réserve	CHE			
	168U	FCHE3	ABM	2019	FCHE3	ABM	18,14	18,14	CHE			
	177B	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	5,64	5,64	P.S			flore remarq.
	184U	FCHE4	ABM	2017	FCHE4	ABM	15,49	15,49	CHE			Pplt classé
	186B	FP.LS	JPS	néant	FP.LS	APB	3,7	3,7	P.L			
	187B	FP.LS	JPS	néant	FP.LS	APB	1,73	1,73	P.L			
	195A	FCHE4	ABM	2017	FCHE4	ABM	21,32	21,32	CHE			
	217U	FCHE2	APB	2019	FCHE2	APB	8,22	8,22	CHE			
	219U	FCHE2	APB	2019	FCHE2	APB	12	12,44	CHE			flore remarq.
		FCHE1		2019			0,44		CHE			
	220A	FCHE1	APB	2019	FCHE1	APB	6,71	6,71	CHE			
	223B	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	4,57	4,57	P.S			
	229C	FP.SS	JPS	néant	FP.SS	APB	2,66	2,66	P.S			
	231U	FCHE2	APB	2019	FCHE2	APB	10,17	10,17	CHE			flore remarq.
	232A	FCHE2	APB	2019	FCHE2	APB	10,85	10,85	CHE			
	237U	FCHE2	APB	2019	FCHE2	APB	14,26	14,26	CHE			
	243U	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	APB	16,11	16,11	CHE			
	244B	FCHE5	AGB	2017	FCHE5	AGB	4,83	4,83	CHE			
	248B	FCHE5	AGB	2017	FCHE5	AGB	1,97	1,97	CHE			
	249C	FCHE5	AGB	2017	FCHE5	AGB	3,4	3,4	CHE			
	253U	FCHE3	ABM	2017	FCHE3	ABM	9,12	9,12	CHE			
	254U	FCHE3	ABM	2017	FCHE3	ABM	11,53	11,53	CHE			
	sous total annuel						476,66	471,74				
2028	5U	FCHE1	APB	2020	FCHE1	APB	15,31	15,31	CHE			
	7A	FCHE1	APB	2020	FCHE1	APB	13,16	13,16	CHE			
	7B	FCPSE	JPE	néant	FCPSE	APB	0,14	0,14	CHE			
	8B	FCPSE	JPE	néant	FCPSE	APB	0,87	0,87	CHE			
	13A	FCHE1	APB	2020	FCHE1	APB	3,33	3,33	CHE			
	13C	FCPSE	JPE	néant	FCPSE	APB	1,82	1,82	CHE			
	16U	FP.S3	ABM	2020	FP.S3	ABM	10,61	15,55	P.S			tumulus
		FPSC3		2020			1,29		P.S			
		FP.M3		2020			3,65		P.M			
	18U	FP.S3	ABM	2020	FP.S3	ABM	13,19	15,55	P.S			tumulus
		FP.M3		2020			2,36		P.M			
	28U	FCHE4	ABM	2018	FCHE4	ABM	10,56	14,27	CHE			fontaine
		TCHE2		2018			1,06		CHE			

Année	Unité de gestion UG *	Unité élém. Peuplemt UEP	Code local : classement	Dernier passage en coupe	Type peuplemt RECPREV	Code Coupe	Surface UEP	Surface UG à parcourir	Ess. objectif	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2028		TCHE2		2018			2,65		CHE			
	29A	FCHE4	ABM	2018	FCHE4	ABM	4,92	4,92	CHE			
	34U	TCHE2	ABM	2018	FCHE3	ABM	3,65	16,11	CHE			
		FCHE3		2018			9,84		CHE			
		FCHE2		2018			2,62		CHE			
	36U	FCHE3	ABM	2018	FCHE3	ABM	14,5	14,5	CHE			
	38U	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	17,5	non sous réserve	CHE			
	91A	FCHEE	JPE	2020	FCHEE	APB	21,26	21,26	CHE			
	92B	FCHEE	JPE	2020	FCHEE	APB	13,12	13,12	CHE			
	92C	FCHE4	ABM	2018	FCHE4	ABM	1,39	1,39	CHE			
	94U	FCHE5	JPS	2020	FCHEE	APB	1,17	17,98	CHE			
		FCHEE	JPE	2020			16,81		CHE			
	96A	FCPSE	JPE	néant	FCPSE	APB	9,14	9,14	CHE			
	99U	FCHE4	ABM	2019	FCHE4	ABM	19,9	19,9	CHE			Pplt classé
	109U	FCHEE	JPE	2020	FCHEE	APB	9,48	9,48	CHE			
	110B	FCHE4	ABM	2018	FCHE4	ABM	0,89	0,89	CHE			
	113U	FCHE1	APB	2020	FCHE1	APB	17,82	17,82	CHE			
	118A	FCHE4	ABM	2018	FCHE4	ABM	18,02	18,02	CHE			
	120U	FCHE5	AGB	2019	FCHE5	AGB	19,71	19,71	CHE			Pplt classé
	125A	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	non	4,09	non sous réserve	CHE			
	130U	FCHE3	ABM	2020	FCHE3	ABM	15,08	15,08	CHE			
	132U	FCHE3	ABM	2020	FCHE3	ABM	16,54	16,54	CHE			
	152B	FCHE5	JPS	néant	FCHE5	APB	4,29	4,29	CHE			
	153U	FCHE4	ABM	2018	FCHE4	ABM	14,99	14,99	CHE			
	163A	FCPSS	JPS	néant	FCPSS	non	7,11	non sous réserve	CHE			
	165A	FCPSS	JPS	néant	FCPSS	non	5,93	non sous réserve	CHE			
	182U	FCHEE	JPE	2020	FCHEE	APB	18,01	18,01	CHE			
	185U	FCHE5	AGB	2018	FCHE5	AGB	8,97	8,97	CHE			Pplt classé
	190U	FCPS4	ABM	2018	FCPS4	ABM	21,66	21,66	CHE			Chauves-souris?
	194U	FCPS4	ABM	2018	FCPS4	ABM	23,11	23,11	CHE			fontaine
	209U	FCHE3	ABM	2020	FCHE3	ABM	9,88	9,88	CHE			
	210U	FCHE3	ABM	2020	FCHE3	ABM	10,73	10,73	CHE			
	226U	FCHE2	APB	2020	FCHE2	APB	13,96	13,96	CHE			
	234A	FCHE4	ABM	2019	FCHE4	ABM	12,34	12,34	CHE			
	236U	FCHE2	APB	2020	FCHE2	APB	16,03	16,03	CHE			
	sous total annuel						484,46	449,83				
	total						7769,31	7647,19				

* les UG affectées de la lettre U représentent des parcelles entière.



Les prévisions de récolte du groupe d'amélioration ont été établies à partir des prélèvements types estimés en 2007 par la Direction Territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin, pour chaque type de peuplement et pour chaque type de coupe rencontrée. A la surface ainsi parcourue par type, a été appliqué le prélèvement type concerné, ce dernier pouvant être réajusté régulièrement au gré des connaissances territoriales.

Les surfaces ainsi parcourues par types de peuplements et les volumes espérés figurent ci-après :

CODE PEUPELEMENT	V.Total/ha prélèvement type	Somme S. ha parcourue	V.Total annuel sur 20ans
FCHE1+FCHEE+FAFPE+FCHE5	41	1467	2978
FCHE2	48	1034	2459
FCHE3	52	1495	3893
FCHE4	61	1776	5407
FCHE5	62	291	897
CCHE5	67	6	21
CCHE6	62	10	31
TCHE2	41	38	77
FCPSE+FPSCE	24	13	16
FPSC3+FCPS3	30	127	192
FPSC4+FCPS4	40	242	481
FP.S1+FPS.S	54	118	319
FP.S2	41	76	155
FP.S3	40	401	801
FP.S4+FP.S5	46	61	142
FP.M1	27	9	12
FP.M2	43	143	310
FP.M3	38	219	418
FP.LE+FP.LS	68	91	308
FP.L2	37	18	33
FAR3+FAR4	67	13	44
total		7647	18993
surface classée amélio:		3632	5,23
soit		prél.	m ³ /ha/an

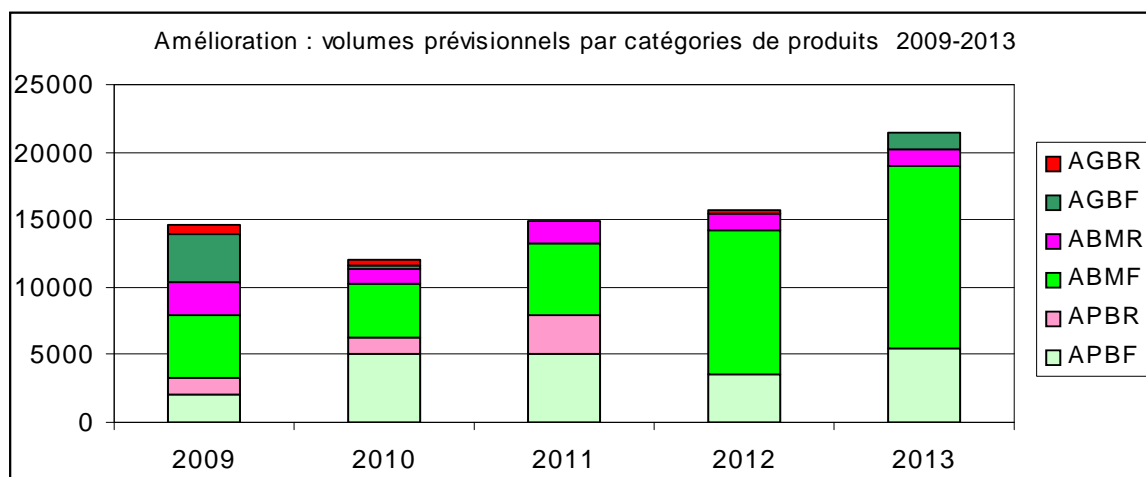
**Volume commercial total à récolter : 379 900 m³ ou près de 19 000 m³/an
- soit 39 000 m² de surface terrière -
Répartis en 320 200 m³ grume, 52 000 m³ houppiers et 7 700 m³ de taillis.**

Le tableau ci-après résume les volumes prévisionnels en amélioration, à récolter sur les 5 premières années de l'aménagement, en fonction des types de peuplements. Il a été appliqué les prélèvements types sur les surfaces parcourues :

CODEPEUP	2009	2010	2011	2012	2013	total volume récolté m3
FCHE1	0	3179	290	1291	1313	6072
FCHE2	2091	1836	3819	1427	1555	10728
FCHE3	953	4008	4170	3985	5144	18260
FCHE4	3571	0	0	6712	8369	18651
FCHE5	3614	0	83	0	1156	4852
FCHEE	0	0	865	682	2511	4059
FCHE5	0	0	0	47	0	47
CCHE5	0	0	0	0	0	0
CCHE6	0	306	0	0	0	306
FCPS3	0	0	0	0	0	0
FCPS4	0	0	1028	0	0	1028
FCPS5	0	0	0	0	0	0
FCPSE	0	0	0	0	0	0
FCPSS	0	0	0	0	0	0
FPSC3	0	49	0	39	0	88
FPSC4	94	173	0	0	96	364
FPSC5	0	0	0	0	0	0
FPSCE	0	0	0	0	0	0
FAFPE	9	0	0	42	0	51
FP.S1	0	579	0	0	0	579
FP.S2	511	404	0	0	0	916
FP.S3	1956	214	383	950	1221	4724
FP.S4	542	159	0	254	0	955
FP.S5	0	0	0	0	0	0
FP.SS	0	0	0	0	0	0
FP.M1	0	81	0	0	0	81
FP.M2	730	0	1338	0	0	2068
FP.M3	505	781	1273	230	0	2790
FP.L2	0	219	0	0	0	219
FP.LE	0	0	1563	0	0	1563
FP.LS	0	0	0	0	0	0
FA.R3	0	0	0	0	0	0
FA.R4	0	79	0	0	0	79
TCHE2	0	0	115	0	152	267
total	14577	12068	14927	15659	21516	78747

Les types de produits sont répartis ainsi :

	2009	2010	2011	2012	2013	Total volume prévisionnel récolté m ³
APBF	2100	5015	5090	3489	5531	21225
APBR	1241	1283	2901	0	0	5425
ABMF	4524	4008	5197	10697	13513	37939
ABMR	2461	1045	1656	1219	1221	7601
AGBF	3614	306	83	0	1156	5158
AGBR	637	412	0	254	96	1398
Total V prévisionnel m3	14577	12068	14927	15659	21516	78747



Après un tassement des récoltes en début de période, celles-ci montent en puissance pour atteindre la moyenne annuelle (19 000 m³/an), notamment sur la catégorie bois moyens feuillus (ABMF). L'année 2009 est marquée par une récolte plus importante en gros bois feuillus (AGBF) suite à l'expression de besoins au niveau territorial.

- Cas des coupes programmables par périodes pluri- annuelles

Les parcelles engagées au cours du précédent aménagement sont à terminer dans la première période quinquennale 2009-2013.

Les parcelles les plus riches à entamer en dernière période d'aménagement, sont parcourues par une coupe préparatoire en première période (voir Etat d'assiette des coupes d'amélioration supra).

Parcelles en cours de régénération: R0

A terminer dans les 5 premières années de l'aménagement :

période	Unité de gestion	Classement	Code peuplement RECPREV	Code Coupe	Surface totale	Surface à parcourir	ITTS	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2009-2013	10A	R0	FP.SR	RD	11,18	11,18	3P.S1	52	8.52	
	15A	R0	FCHER	RD	8,22	8,22	1CHX3	12	5.74	
	19A	R0	CCHER	RS1	15,24	15,24	1CHX1	6	5.73	
	24C	R0	FCHER	RS2	6,09	6,09	1CHX3	67	10.20	
	37B	R0	FCHER	RS2	5,43	5,43	1CHX2	55	9.67	
	53B	R0	FP.SR	RD	3,77	3,77	3P.S1	57	13.20	flore remarq.
	55C	R0	FP.SR	RD	1,41	1,41	1P.S1	60	15.14	
	68B	R0	FCHER	RS1	1,1	1,1	1CHX3	335	36.86	
	124U	R0	FCHER	RS2	11,2	11,2	1CHX3	42	9.48	
	125B	R0	FCHER	RS2	17,76	17,76	1CHX3	29	13.57	
	175A	R0	FCHER	RE	10,03	10,03	1CHX2	53	9.49	
	223C	R0	FP.SR	RA	3,06	3,06	1P.S1	27	8.50	
	229B	R0	FP.SR	RA	4,68	4,68	1P.S1	56	11.97	
	234B	R0	FP.SR	RA	3,19	3,19	3P.S1	76	16.56	
	240U	R0	FCHER	RS2	16,64	16,64	1CHX1	28	9.78	
	241U	R0	FCHER	RD	10,12	10,12	1CHX1	9	3.18	
	242U	R0	FCHER	RS2	13,02	13,02	1CHX1	16	4.05	
	244A	R0	FCHER	RS2	10,14	10,14	1CHX1	45	14.24	
	248A	R0	FCHER	RS2	16,58	16,58	1CHX1	82	14.87	
	249A	R0	FCHER	RS1	9,45	9,45	1CHX1	71	23.25	
	sstotal	R0			178,31	178,31				

Parcelles à ouvrir: R1+R2+R3+R4

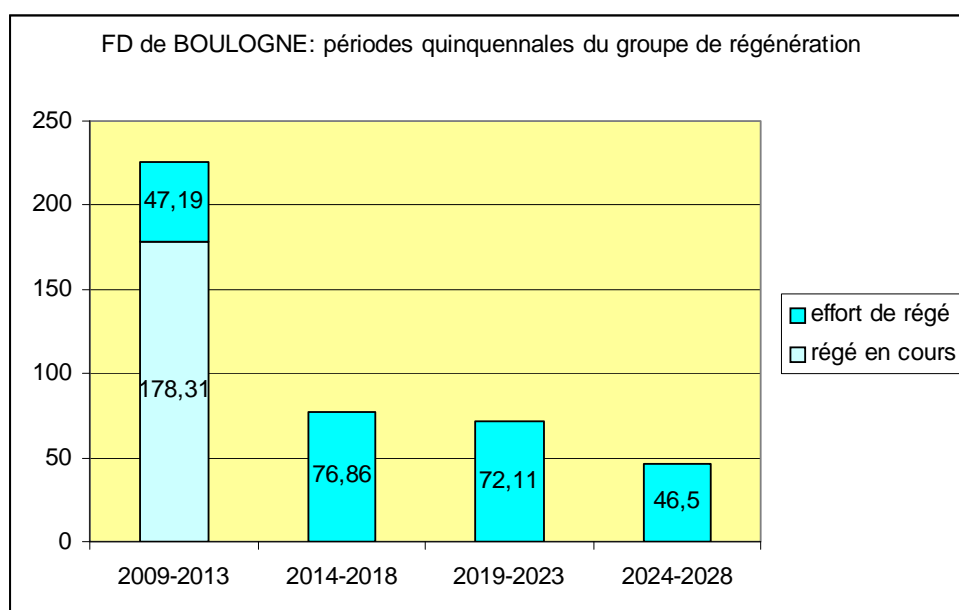
période	Unité de gestion	Classement	Code peuplement RECPREV	Code Coupe	Surface totale	Surface à parcourir	ITTS	NT/ha	G/ha	Précautions: paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...
2009-2013	12B	R1	FP.S4	RE	7,37	7,37	3P.S1			tumulus
1 ^{ère} période	12B	R1	FPSC4	RE	4,89	4,89	3P.S1			tumulus
	46B	R1	FP.S4	RE	1,66	1,66	3P.S1			
	55D	R1	FP.S5	RE	1,78	1,78	3P.S1			
	245B	R1	CCHE6	RE	11	11	1CHX4	121	31,7	
	246U	R1	CCHE6	RE	20,49	20,49	1CHX4	94	28,1	
	sstotal	R1			47,19	47,19				
2014-2018	82B	R2	FCHE5	RE	13,79	13,79	1CHX3	120	27,7	
2 ^{ème} période	107B	R2	FPSC5	RE	3,53	3,53	3P.S1			
	121B	R2	FCHE5	RE	10,9	10,9	1CHX3	127	26,2	Pplt classé en p
	155U	R2	FCHE5	RE	12,01	12,01	1CHX1	130	30,0	
	159U	R2	FCHE5	RE	20,77	20,77	1CHX1	112	27,3	
	160U	R2	FCHE5	RE	7,42	7,42	1CHX1	120	27,3	
	176B*	R2	FP.S4	RE	7,13	7,13	3CHS1			flore remarq.
	177C	R2	FP.S4	RE	1,31	1,31	3P.S1			flore remarq.
	sstotal	R2			76,86	76,86				
2019-2023	35B	R3	FP.S4	RE	9,46	9,46	3P.S1			
3 ^{ème} période	54B	R3	FP.S5	RE	3,34	3,34	3P.S1			
	126U	R3	FCHE5	RE	22,33	22,33	1CHX3	116	26,5	
	151U	R3	FCHE5	RE	17,01	17,01	1CHX1	156	28,4	
	158U	R3	FCHE5	RE	15,88	15,88	1CHX1	118	24,5	
	199B*	R3	FP.S4	RE	4,09	4,09	3CHS1			
	sstotal	R3			72,11	72,11				
2024-2028	14B	R4	FCHE5	RE	9,31	9,31	1CHX3	84	19,4	
4 ^{ème} période	104A	R4	FP.S4	RE	2,87	2,87	3P.S1			
	189U	R4	FCPS5	RE	25,11	25,11	1CHX1	123	22,6	
	229A	R4	FCHE4	RE	5,13	5,13	1CHX1	116	20,2	
	255U	R4	FCHE5	RE	4,08	4,08	1CHX3	100	18,1	
	sstotal	R4			46,5	46,5				
	total REGE				242,66	242,66				

* Les unités de gestion 176B et 199B ont une essence objectif différente de l'essence en place, et seront donc plantées en chêne sessile.

Les surfaces à ouvrir représentent 242,66 ha : la possibilité est donc fixée à 12 ha/an.

Afin d'assurer une continuité des ouvertures en régénération à l'issue de cet aménagement, **les unités de gestion suivantes totalisant 82,83ha : 26U, 119U, 156U, 120U, 185U et 121A** (dans l'ordre du diamètre de disponibilité D70) **seraient à régénérer en priorité.**

L'histogramme d'ouverture des parcelles du groupe de régénération vise à assurer une continuité des récoltes. Du fait d'un fort reliquat de parcelles restant à terminer, la 1^{ère} période a été minorée. Le dégradé des ouvertures quinquennales permettra un approvisionnement régulier en vue d'arriver en fin d'aménagement à un stock de parcelles en cours de régénération sensiblement égal à la moyenne des ouvertures quinquennales.



Les volumes à récolter sont estimés :

- pour les parcelles en cours de régénération à partir des inventaires en plein réalisés en 2008 et par application d'un coefficient de transformation FH de 14,43 pour les feuillus et 8,56 pour les résineux, selon la formule $V = G \times FH$, soit **22 850 m³**
- pour les parcelles à ouvrir à partir des inventaires statistiques réalisés fin 2007 et en 2008, et par application de coefficients de transformation FH - 14,43 pour les feuillus - 8,56 pour les pins sylvestres et 9,34 pour les peuplements mélangés - selon la même formule.
- Il est considéré que sont récoltés au cours de l'aménagement, l'intégralité des volumes pour les parcelles résineuses quelles que soient les périodes, et l'intégralité des peuplements feuillus de 1^{ère} et 2^{ème} périodes, 75% pour les parcelles de 3^{ème} période et 50% pour les parcelles de 4^{ème} période. Cela représente **72 750 m³**.

Volume commercial total à récolter : 95 600 m³

- soit **6 900 m² de surface terrière** -

répartis en 69 600 m³ grume, 4 850 m³ de taillis et 21 150 m³ houppiers.

Le détail des prévisions de récolte et des inventaires des parcelles du groupe de régénération figure en **annexe 11**.

◆ Volume présumé récoltable - récapitulatif

Groupe	Surface terrière totale à récolter		Volume total bois fort à récolter - tige + houppiers		dont Volume tige à récolter	
	moy. annuelle m ² /an	durant aménagement m ²	moy. annuelle m ³ /an	durant aménagement m ³	moy. annuelle m ³ /an	durant aménagement m ³
AMEL	1950	39000	18993	379900	16009	320200
REGE	345	6900	4781	95600	3480	69600
Totaux	2295	45900	23774	475500	19489	389800

◆ Mode de suivi de la récolte

Le pilotage technique du volume bois récolté (bois fort total tige + houppier) sera réalisé sur la base de la surface terrière. La notion de tarif aménagement est abandonnée.

Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fera cependant aussi l'objet d'un suivi : il permettra une actualisation régulière des prélèvements types qui ont servi de base au calcul des prévisions de récolte des parcelles à améliorer, et un affichage clair vis-à-vis du propriétaire et de la filière bois.

◆ Comparaison entre les 5 dernières années de l'aménagement passé et la 1ère période quinquennale de cet aménagement

Elle figure ci après par catégories de diamètre :

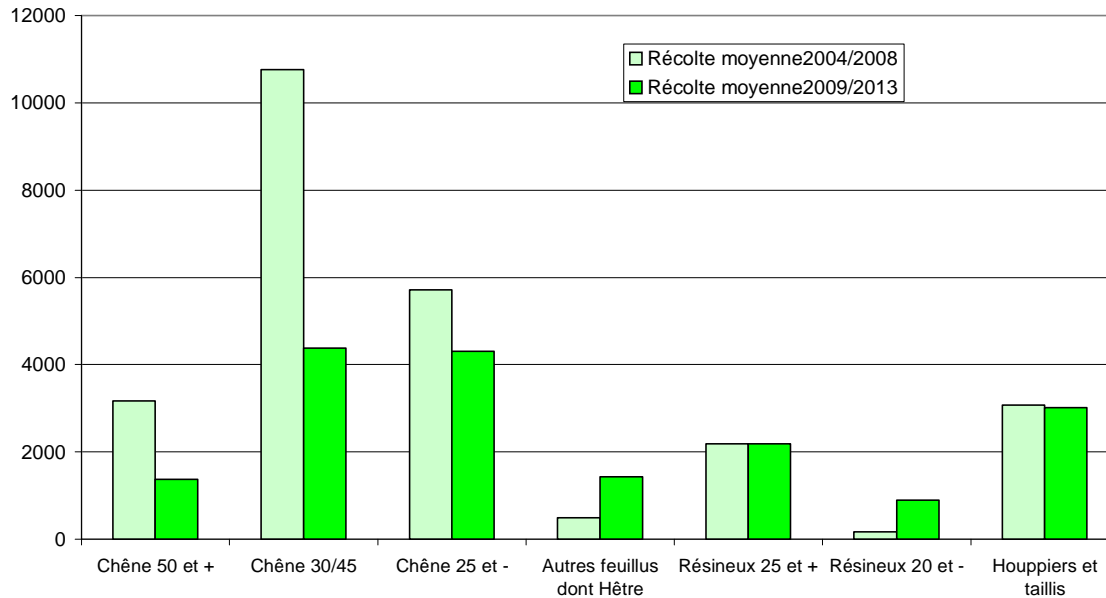
Essence	Volume vendu en moyenne annuelle au cours des 5 dernières années 2004-2008				Volume prévisionnel au cours des 5 prochaines années 2009-2013			
	Récolte moyenne	Récolte totale en 5 ans	% total	% CHE	Récolte moyenne	Récolte totale en 5 ans	% total	% CHE
	m ³	m ³			m ³	m ³		
Chêne 50 et +	3170	15850	12	16	1371	12874	11	20
30/45	10761	53805	42	55	4380	28851	25	45
25 et -	5710	28552	22	29	4305	22136	19	35
S/Total Chêne	19641	98207		100	10056	63861		100
Autres feuillus dont Hêtre	495	2473	2		1439	8412	7	
Résineux 25 et +	2183	10914	9		2189	14608	13	
20 et -	177	884	1		896	4604	4	
Houppiers et taillis	3072	15361	12		3014	24141	21	
Total	25568	127839	100		17593	115626	100	

L'histogramme ci-après traduit bien la forte diminution de récolte du chêne au cours de la première période quinquennale d'application de cet aménagement, notamment sur la catégorie 30/45 cm, comme déjà cité précédemment.

La diminution de récolte du chêne est constante depuis 2004 qui fut une année « record » avec 37 215 m³ récolté (dont 6 420 m³ de chêne de 50 et +, et 21 700 m³ de 30/45), conséquence d'une forte dynamisation de la sylviculture dans ce massif entreprise à l'époque.

La récolte des résineux de 25 et + reste en revanche comparable.

comparaison entre les 5 dernières années de l'aménagement passé
et les 5 premières années de cet aménagement



C – Desserte

◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

L'entretien et la réfection de la voirie sont impératifs. L'exploitation forestière dans de bonnes conditions en dépend. Les coûts d'exploitation des bois en sont diminués et les produits valorisés au mieux. La durée de vie des routes ouvertes peut être estimée à 10 ans et celles des routes fermées à 20 ans.

Il n'y a pas de schéma de desserte sur le massif, la nécessité ne s'en faisant pas sentir pour l'instant.

La rénovation des routes revêtues est estimée selon les consultations récentes, à 3 €/m²

Le rechargement de routes empierrées est estimé à 20 €/ml.

La création de routes empierrées sur des tronçons en terrain naturel, est estimée à 60 €/ml.

La création de 12 places de dépôts et l'empierrement conduisant à celles-ci est proposée pour un montant unitaire de 10 500 €.

Les travaux d'amélioration de la desserte forestière figurent dans le tableau suivant par ordre de priorité 1 ou 2 :

Codes action article	Priorité	Description de l'action	Allée	Localisation ou N° d'UG linéaire	Longueur km	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif HT	I ou E
routes revêtues RV	1	rénovation	Roi de Pologne (partie)*	RPOLO01	1,600	desserte axe central de la forêt et route touristique	19200	E
	1	rénovation	Roi de Pologne (partie)*	RPOLO05	3,073		36876	E
	2	rénovation	Roi de Pologne*	RPOLO04	0,972		11664	E
	2	rénovation	Roi de Pologne (partie)*	RPOLO05	1,000		12000	E
	2	rénovation	Roi de Pologne*	RPOLO02	0,958		11496	E
	2	rénovation	Roi de Pologne*	RPOLO03	0,812		9744	E
	2	rénovation	Roi de Pologne (partie)*	RPOLO01	1,585		19020	E
routes empierrées EMP	1	rechargement	Crouy	CROUY02	0,925	maintien desserte exploitation forestière	18500	E
	1	rechargement	Crouy (partie)	CROUY01	0,100		2000	E
	2	rechargement	Henri II	HENRI01	0,123		2460	E
	2	rechargement	Henri II	HENRI02	0,962		19240	E
	2	rechargement	Jean de Châtillon	JCHAT01	1,634		32680	E
	2	rechargement	Prieur	PRIEU01	1,174		23480	E
routes en terrain naturel TN	1	empièrrement	La Chaussée	CHAUS01	2,345	diminution distance de débardage	140700	I
	1	empièrrement	Benne	BENNE05	1,993		119580	I
	1	empièrrement	Bordure Est P. 156		0,700		42000	I
	1	empièrrement	Grande Brèche	GBREC01	0,392		23520	I
	2	empièrrement	François 1er	FRANC03	2,579		154740	I
	2	empièrrement	François 1er	FRANC02	0,296		17760	I
	2	empièrrement	Ligne de coupe 121/122		0,560		33600	I
	2	empièrrement	Parc (Nord P. 171)	PARCX02	0,530		31800	I
	2	empièrrement	Henri II (partie)	HENRI03	1,700		102000	I
	2	empièrrement	Biche (partie)	BICH02	1,228		73680	I
Places de dépôts et accès DEP	1	empièrrement	divers		12 unités	Dépôts de bois aménagés	126000	I
Coût total DESSERTÉ (€)							1 129 280	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)							56 500**	

*La largeur de l'Allée du Roi de Pologne est de 4 mètres.

** dont 45 500 €/an immobilisable et 11 000 €/an en entretien.

La participation des collectivités pour les routes qui servent de transit doit être recherchée.

☞ Voir carte des tronçons de routes proposés en travaux au chapitre 2-4-2.

◆ Guide technique de référence

Il n'existe pas de guide technique de référence. Les montants estimés des différents travaux s'appuient sur ceux proposés dans des programmes de travaux en cours, sur le catalogue territorial de prestations des travaux patrimoniaux, enfin sur les différents appels d'offres récents.

D – Travaux sylvicoles

Le détail des travaux sylvicoles par parcelle figure en [annexe 12](#).

Ceux-ci concernent deux catégories : les travaux dans les parcelles en régénération en cours ou à ouvrir , les travaux dans les parcelles en amélioration.

Pour chaque ITTS, les temps de passage basés sur les moyennes territoriales de la période 1995 à 2007, sont

A) pour le chêne :

1CHX1 de 8 ans pour la classe 2 et de 11 ans pour la classe 3,
1CHX2 de 10 ans pour la classe 2 et de 12 ans pour la classe 3,
1CHX3 de 9 ans pour la classe 2 et de 8 ans pour la classe 3,
3CHS1 de 5 ans pour la classe 2 et de 9 ans pour la classe 3,
3CHS2 de 5 ans pour la classe 2 et de 12 ans pour la classe 3,
5CHX1 de 10 ans pour la classe 4 et de 13 ans pour la classe 5.

B) pour le pin sylvestre :

1P.S1 de 5 ans pour la classe 2 et de 6 ans pour la classe 3,
3P.S1 de 4 ans pour la classe 2 et de 4 ans pour la classe 3,
5P.S1 de 7 ans pour la classe 4 et de 13 ans pour la classe 5.

Le temps de passage est estimé pour le Pin Laricio et les Autres Feuillus de Production

C) pour le pin laricio :

3P.L1 de 4 ans pour la classe 2 et de 4 ans pour la classe 3,
5P.L1 de 7 ans pour la classe 4 et de 13 ans pour la classe 5.

D) pour les autres feuillus de production (chênes rouges et noyers) :

5CHR1 de 10 ans en classe 5.

Les coûts 2008 ont été retenus pour l'estimation du montant des travaux :

Les classes 2 et 3 sont des normes de régénération, les classes 4 et 5 des normes d'amélioration.

Si, en début d'aménagement, la parcelle ou partie de parcelle est en classe 2 ou 3, **les travaux de régénération** retenus sont les suivants :

- **en classe 2**, ($H < 0,8$ m) ont été retenus la moitié des dégagements prévus en classe 2, et l'intégralité des montants de la classe 3,
- **en classe 3**, ($0,8$ m $<$ 3m) ont été retenus la moitié des dégagements prévus en classe 3 et l'intégralité des montants de la classe 4.

Si, en début d'aménagement, la parcelle ou partie de parcelle est en classe 4 ou 5, **les travaux de d'amélioration** retenus sont les suivants :

- **en classe 4**, (3 m $<$ H $<$ 6 m) ont été retenus la moitié des travaux prévus en classe 4 et les 3/4 des montants de la classe 5,
- **en classe 5**, (6 m $<$ H $<$ 12 m) ont été retenus la moitié des travaux prévus en classe 5.

Suivant l'itinéraire technique de la parcelle, des travaux d'amélioration sont également à prévoir dans les parcelles classées en régénération en cours ou en régénération prévue lors de la première période (2009-2013). Les parcelles résineuses prévues en deuxième période (2014-2018) comporteront des travaux d'amélioration.

◆ **Les travaux dans les parcelles en régénération acquises, en cours ou à ouvrir**

- 1) Régénérations acquises issues de l'aménagement passé : cela concerne les jeunes peuplements H < 3 mètres, intégrés dans les types de peuplements FCHES, FCPSS, FP.LS et FPSS et classés dans « **AJPS** ».

Pplt	S. (ha)	Montant (€)
FCHES	163,75	118619
FCPSS	17,96	38470
FP.LS	21,54	23479
FP.SS	69,79	130934
Total	273,04	311501

Le montant des travaux s'élève à 311 501 € pour 273,04 ha parcourus, soit 15 600 €/an.

- 2) Régénérations en cours issues de l'aménagement passé classées dans « **R0** » : parties de parcelles sur lesquelles il reste encore des semenciers qui seront récoltés en début d'aménagement. Cela concerne les jeunes peuplements H < 3 mètres, intégrés dans les types de peuplements CCHER, FCHER et FP.SR.

Pplt	S. (ha)	Montant (€)
CCHER	15,24	27432
FCHER	135,78	221955
FP.SR	27,29	57134
Total	178,31	306521

Le montant des travaux s'élève à 306 521 € pour 178,31 ha parcourus, soit 15 300 €/an.

- 3) Régénérations à ouvrir dans la première période de l'aménagement « **R1** » : cela concerne les jeunes peuplements H < 3 mètres faisant actuellement partie des types de peuplements CCHE6, FP.S4, FP.S5 et FPSC4.

ITTS	S. (ha)	Montant (€)
1CHX4	31,49	87385
3P.S1	15,70	40506
Total	47,19	127891

Le montant des travaux s'élève à 127 891 € pour 47,19 ha parcourus, soit **6 400 €/an**.

- 4) Régénérations à ouvrir dans la deuxième période de l'aménagement « **R2** » : cela concerne les jeunes peuplements H < 3 mètres faisant actuellement partie des types de peuplements FCHE5, FP.S4 et FPSC5.

ITTS	S. (ha)	Montant (€)
1CHX1	40,20	53265
1CHX3	24,69	45059
3CHS1	7,13	31158
3P.S1	4,84	12487
Total	76,86	141970

Le montant des travaux s'élève à 141 970 € pour 76,86 ha parcourus, soit 7 100 €/an.

- 5) Régénérations à ouvrir dans la troisième période de l'aménagement « **R3** » : cela concerne les jeunes peuplements H < 3 mètres faisant actuellement partie des types de peuplements FCHE5, FP.S4 et FP.S5.

ITTS	S. (ha)	Montant (€)
1CHX1	32,89	27957
1CHX3	22,33	26573
3CHS1	4,09	13955
3P.S1	12,80	33024
Total	72,11	101508

Le montant des travaux s'élève à 101 508 € pour 72,11 ha parcourus, soit 5 100 €/an.

6) Régénérations à ouvrir dans la quatrième période de l'aménagement « **R4** »: cela concerne les jeunes peuplements H < 3 mètres faisant actuellement partie des types de peuplements FCHE4, FCHE5, FCPS5 et FP.S4.

ITTS	S. (ha)	Montant (€)
1CHX1	30,24	9647
1CHX3	13,39	5316
3P.S1	2,87	4520
Total	46,50	19483

Le montant des travaux s'élève à 19 483 € pour 46,50 ha parcourus, soit 1 000 €/an.

◆ Les travaux dans les parcelles en amélioration

Cela concerne les jeunes peuplements 3 m <H < 12 mètres, issus des régénérations acquises de l'aménagement passé :

déjà intégrés dans les types de peuplements FAFPE, FCHEE, FCPSE et FPSCE et classés dans « **AJPE** ».

Pplt	S. (ha)	Montant (€)
FAFPE	1,93	222
FCHEE	356,93	205277
FCPSE	11,97	11647
FPSCE	1,28	966
Total	372,11	218112

Le montant des travaux s'élève à 218 112 € pour 372,11 ha parcourus, soit 10 900 €/an.

Dans les types de peuplements classés pour l'instant dans « **AJPS** », une partie importante de la surface passera en amélioration « **AJPE** », classe 4 et parfois 5, au cours de cet aménagement.

Essence	S. (ha)	Montant (€)
CHE	332,73	204754
P.S	97,08	83420
P.L	21,54	13893
Total	451,35	302067

Le montant des travaux s'élève à 302 067 € pour 451,35 ha parcourus, soit 15 100 €/an.

Le récapitulatif du montant total et annuel moyen des travaux sylvicoles est le suivant :

		Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles ITTS					
classmt AMG	Code PEUPL	Code ITTS	norme retenue	S à travailler	Coût unitaire	Coût total indicatif	par an
AJPS	FCHES	1CHX1	1/2 cl3	52,2	475	24795	
		1CHX2	cl2 + cl3	0	2640	0	
		1CHX2	1/2 cl + cl3	4,9	2025	9923	
		1CHX2	1/2 cl3	5,99	645	3864	
		1CHX3	1/2 cl2 + cl3	16,39	1865	30567	
		1CHX3	1/2 cl3	16,92	635	10744	
		3CHS1	1/2 cl3	67,35	575	38726	
	FCPSS	3CHS1	1/2 cl2 + cl 3	12,88	2760	35549	
		3CHS1	1/2 cl3	5,08	575	2921	
		3CHS2	1/2 cl3	0	760	0	
	FP.LS	3PL1	1/2 cl 2 + cl 3	21,54	1090	23479	
	FP.SS	1P.S1	cl 2 + cl 3	7,23	1700	12291	
		1P.S1	1/2 cl 2 + cl3	0,77	1180	909	
		1P.S1	1/2 cl3	3,97	330	1310	
		3P.S1	cl2 + cl 3	28,25	2580	72885	
		3P.S1	1/2 cl 2 + cl 3	28,25	1530	43223	
		3P.S1	1/2 cl 3	1,32	240	317	
R0	CCHER	1CHX1	cl2 + cl3	15,24	1800	27432	
	FCHER	1CHX1	cl2 + cl3	28,36	1800	51048	
		1CHX1	1/2 cl 2 + cl3	34,57	1375	47534	
		1CHX1	1/2 cl3	13,02	475	6185	
		1CHX2	cl2 + cl3	6,89	2640	18190	
		1CHX2	1/2 cl + cl3	8,57	2025	17354	
		1CHX3	1/2 cl2 + cl3	43,37	1865	80885	
		3CHS2	1/2 cl3	1,00	760	760	
	FP.SR	1P.S1	cl 2 + cl 3	9,15	1700	15555	
		1P.S1	1/2 cl 2 + cl3	3,73	1180	4401	
		3P.S1	cl2 + cl 3	14,41	2580	37178	
R1		1CHX4	cl 2 + 9/12 cl 3	31,49	2775	87385	
		3P.S1	cl 2 + cl 3	15,70	2580	40506	
R2		1CHX1	cl 2 + 1/2 cl 3	40,20	1325	53265	
		1CHX3	cl 2 + 1/2 cl 3	24,69	1825	45059	
		3CHS1	cl 2 + cl 3	7,13	4370	31158	
		3P.S1	cl 2 + cl 3	4,84	2580	12487	
R3		1CHX1	cl 2	32,89	850	27957	
		1CHX3	cl 2	22,33	1190	26573	
		3CHS1	cl 2 + 1/6 cl 3	4,09	3412	13955	
		3P.S1	cl 2 + cl 3	12,80	2580	33024	
R4		1CHX1	3/8 cl 2	30,24	319	9647	
		1CHX3	1/3 cl2	13,39	397	5316	
		3P.S1	3/4 cl 2	2,87	1575	4520	
total travaux de régénération Investissement				694,01		1008874	50500
AJPE	FAFPE	5CHR1	CL 5	1,93	115	222	
	FCHEE	5CHX1	1/2 cl 4 + cl 5	137,77	973	134050	
		5CHX1	1/2 cl 5	219,16	325	71227	
	FCPSE	5CHX1	1/2 cl 4 + cl 5	11,97	973	11647	

		Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles ITTS						
classmt AMG	Code PEUPL	Code ITTS	norme retenue	S à travailler	Coût unitaire	Coût total indicatif	par an	
	FPSCE	5P.S1	1/2 cl 4 + cl 5	1,28	755	966		
AJPS	FCHES	1CHX1	cl 4 + 5/13 cl 5	52,20	895	46719		
		1CHX2	1/3 cl4	4,90	215	1054		
		1CHX2	cl 4 + 4/13 cl 5	5,99	845	5062		
		1CHX3	4/5 cl 4	16,39	516	8457		
		1CHX3	cl 4 + 6/13 cl 5	16,92	945	15989		
		3CHS1	cl 4 + 6/13 cl 5	67,35	945	63646		
	FCHER	1CHX1	1/10 cl 4	28,36	65	1843		
		1CHX1	1/2 cl 4	34,57	323	11166		
		1CHX1	cl 4 + 5/13 cl 5	13,02	895	11653		
		1CHX2	1/3 cl 4	6,89	0	0		
		1CHX2	1/3 cl4	8,57	215	1843		
		1CHX3	4/5 cl 4	43,37	516	22379		
		3CHS2	cl 4 + 4/13 cl 5	1,00	845	845		
	FCPSS	3CHS1	cl 4	12,88	645	8308		
		3CHS1	cl 4 + 6/13 cl 5	5,08	945	4801		
		3CHS2	cl 4 + 4/13 cl 5	0,00	845	0		
	CCHER	5CHX1	1/10 cl 4	15,24	65	991		
	FP.SS	1P.S1	cl 4 + 2/13 cl 5	7,23	753	5444		
		1P.S1	cl 4 + 5/13 cl 5	0,77	848	653		
		1P.S1	cl 4 + 10/13 cl 5	3,97	1005	3990		
		3P.S1	cl 4 + 5/13 cl 5	28,25	848	23956		
		3P.S1	cl 4 + 7/13 cl 5	28,25	911	25736		
		3P.S1	cl 4 + 11/13 cl 5	1,32	1037	1369		
	FP.SR	1P.S1	cl 4 + 2/13 cl 5	9,15	753	6890		
		1P.S1	cl 4 + 5/13 cl 5	3,73	848	3163		
		3P.S1	cl 4 + 5/13 cl 5	14,41	848	12220		
	FP.LS	3PL1	cl 4 + 7/13 cl 5	21,54	645	13893		
	total travaux d'amélioration Entretien				823,46		520180	26000
	Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						1529000	
	coût moyen TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						76500	

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A – Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Pour les deux sites Natura 2000 (pSIC, ZSC), les bonnes pratiques de gestion sont définies dans les documents d'Objectifs..

Il conviendra tout particulièrement de respecter les engagements liés à la Charte Natura 2000 du site Sologne. La gestion proposée dans le cadre de cet aménagement forestier intègre et est compatible avec les engagements de cette charte. Le DOCOB et la charte sont consultables sur le site Internet de la DIREN Centre.

La gestion sylvicole quotidienne mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante : maintien d'arbres morts ou à cavités, mélanges des essences, maintien de lisières forestières diversifiées, respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau...

Les mesures sont d'ordre général et s'appliquent à l'ensemble de la forêt.

On distingue les mesures de la gestion « courante » et les actions particulières en faveur de certains milieux spécifiques ou d'espèces.

Au titre des mesures spécifiques, on citera en particulier :

- La création d'îlots de vieux bois

- un îlot de sénescence de 10,69 ha dans la parcelle 73A.
- six îlots de vieillissement d'une surface totale de 20,91 ha répartis selon le tableau ci-après :

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface (ha)
Ilots de vieillissement	20,91
Ilot de sénescence	10,69
total	31,60

Parcelles	S. (ha)
44B	2,41
77C	0,80
80A	6,46
81C	0,85
172B	5,46
245A	4,93
S. (ha)	20,91

- La gestion respectueuse des dépendances vertes

- Par le choix des dates de fauche (accotements et talus) pour favoriser la richesse floristique et faunistique des bords de route.
- Le repérage des zones particulièrement intéressantes.
- Le choix des matériaux de remblai pour la restauration des routes.

La surface des bas côtés des routes, chemins et carrefours herbeux est en effet importante sur ce massif.

Des mesures ont été prises pour réaliser des fauches tardives ou bisannuelles des dépendances vertes dans le but de préserver la biodiversité.

Il convient d'éviter par ailleurs la réduction de la banquette au moment du profilage des routes et le passage de la lame sur les bas côtés enherbés. Dans le même esprit, on évitera de gyrobroyer les flancs de talus de manière trop systématique.

- Les milieux humides

L'évolution naturelle des mares et milieux humides tend vers une fermeture et un comblement des milieux.

Une restauration des mares se fait systématiquement lors des travaux de régénération à l'échelle de la forêt. Sur l'aménagement passé une vingtaine de mares ont été restaurées pour un coût global d'environ 6 700 €.

En fonction des moyens disponibles, il est nécessaire de poursuivre ces restaurations, de préférence en automne, afin d'avoir un réseau de mares à toutes les étapes d'évolution de ces milieux : cela favorise le développement d'un maximum d'espèces végétales et animales. Les mares situées dans les parcelles en régénération seront restaurées au fur et à mesure de l'ouverture des parcelles. Le montant estimatif de ces restaurations est de l'ordre de **400 €/an**. Les zones tourbeuses et les zones de suintement seront scrupuleusement conservées.

Ces interventions se feront en concertation avec les naturalistes et les scientifiques locaux.

- Les mesures en faveur de l'avifaune

La protection des aires de rapaces passe par le choix des périodes pendant lesquelles s'effectueront l'exploitation et les travaux, afin de ne pas déranger les oiseaux durant leur nidification.

Le cahier des charges des ventes de bois rappelle également les mesures essentielles en faveur de la biodiversité.

Un conseiller « biodiversité » a été mis en place au niveau de l'Unité territoriale du Loir-et-Cher.

Un assistant de développement a pour mission d'assurer pour le compte de l'ONF l'expertise ornithologie/gestion forestière vis à vis des partenaires naturalistes et de la DIREN.

Le suivi des éléments naturels remarquables est enfin assuré au niveau du sommier de la forêt par parcelle ou sous parcelle.

B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Les données dont nous disposons actuellement sur les habitats d'Intérêt communautaire indique qu'il n'y aura pas de possibilité de mettre en place des actions dans le cadre de contrats Natura 2000.

La majeure partie des actions en faveur de la biodiversité dans cet aménagement seront à intégrer dans la gestion courante et ne justifient pas de financements supplémentaires spécifiques.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
Aucune intervention contractualisable dans le cadre de Natura 2000						
Autres actions						
BOU-BIO1	1	Restauration de mares	Toute la forêt	20	Assurer une répartition géographique et temporelle des interventions- A étudier en fonction des connaissances du milieu	8 000 €
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						8000 €
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						400 €

C – Documents techniques de référence

Ces mesures sont précisées dans :

- L'instruction nationale sur la biodiversité validée en cours de diffusion,
- le guide des sylvicultures de la Chênaie atlantique,
- le guide des sylvicultures Pineraies des plaines du Centre et du Nord-Ouest,
- les fiches biodiversité de la région Centre, en cours d'actualisation.
- le Document d'objectif Natura 2000 du site « Sologne » (n°FR2402001), approuvé par arrêté préfectoral du 3 février 2009.
- Le DOCOB du Domaine de Chambord en cours d'actualisation.

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A – Accueil et paysage

On constate

- dans le cadre du **Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.)** et du **Plan Départemental de Tourisme Equestre (P.D.T.E.)**, la mise en place d'itinéraires fixés par un accord de partenariat entre le conseil Général et l'ONF, pour une durée provisoire de quatre ans : 2007-2011. L'ONF est chargé de procéder à la surveillance de ces itinéraires afin d'en maintenir la lisibilité, la praticabilité et la sécurité. Il met en œuvre les interventions nécessaires approuvés et subventionnés par le Département.
- l'existence d'itinéraires cyclistes passant par la forêt de Boulogne, proposés par des plans guide intitulés « La Loire à vélo Chambord et ses environs ».
- une valorisation insuffisante du potentiel "accueil du public" de cette forêt qui constitue dans le prolongement de l'agglomération de Blois et de la proximité du Domaine de Chambord, un lieu privilégié de détente et d'accès à la nature.

☞ Voir cartes des éléments structurants au chapitre 1-3-3.

Le préalable à la poursuite des actions est donc d'engager une **réflexion complémentaire concertée** entre tous les acteurs concernés, collectivités et associations, sur l'avenir de l'accueil du public dans cette forêt. L'objectif est d'aboutir à un **plan global d'aménagement**, « phasé » dans le temps dont les coûts seront chiffrés tant en investissement qu'en fonctionnement.

Comme point d'entrée de la réflexion, les orientations pourront être les suivantes :

- insérer la problématique de l'accueil du public dans cette forêt dans une **démarche de territoire** : prise en compte de sa situation particulière voisine de l'agglomération de BLOIS et attenante au Domaine de Chambord, en termes d'accès, de cheminements, d'acteurs et de partenariats.
- appuyer ce plan global d'aménagement sur un **zonage de la forêt** au regard de l'intensité de la fréquentation que l'on souhaite induire dans ses différents cantons et programmer les aménagements et équipements en conséquence.
- **raisonner davantage en terme qualitatif que quantitatif**. L'objectif n'est pas nécessairement d'augmenter la fréquentation mais d'en **améliorer les conditions d'accueil**. A titre d'exemples, le mobilier doit être propre, sûr et bien entretenu, la signalisation homogène sur un même site comme sur l'ensemble des aires, les travaux de propreté réalisés à intervalles réguliers, de même que l'exploitation des arbres dangereux, les cheminements bien conçus pour permettre une bonne coexistence entre piétons, cavaliers et cyclistes...
- renforcer le rôle de la forêt de Boulogne comme **terrain d'éducation des scolaires à l'environnement**, sur les thèmes de la gestion des milieux naturels, forestiers et historiques.
- accorder une attention particulière aux conditions d'accueil des **personnes handicapées**
- s'appuyer sur une **participation des collectivités locales** (Région Centre, Conseil général, communes riveraines) pour le financement des études et travaux d'investissement et de fonctionnement rendus nécessaires par ce plan.

NB : Les dépenses d'accueil du public, en investissement de la FD de Boulogne se sont montées en moyenne sur les dix dernières années à 39 500 €/an (35 800 en investissement – 6 000 en entretien) ce qui représente 12% des dépenses de la forêt, mais suite à une forte dépense en 1983.

Cf. **annexe 18** : Dépenses de l'aménagement passé.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1	1	Entretien mobilier d'accueil	Ronds points			140 000	E
ACC2	2	Equipements spécifiques personnes handicapées	Réflexion à engager			200 000	I
PAYSAGE							
néant							
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						340 000	
Coût* moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						17 000	

L'ONF poursuit sa participation sur fonds propres à hauteur des financements mis en œuvre ces dernières années (**17 000 € environ/an**). Au titre du présent aménagement, ne sont prises en compte que les mesures conservatoires et quelques orientations permettant de soutenir la future réflexion.

Le paysage et l'accueil du public ont également été pris en compte dans la **constitution du groupe de régénération**. Il a notamment conduit :

- à différer la régénération des parcelles 19B, 98U, 121A, 176C, 177D, 224B, 229D, 244B, 248B, 249C, situées dans des cantons très exposés visuellement ou déjà fortement régénérés,
- à étaler dans le temps l'ouverture des parcelles à régénérer sur 4 périodes quinquennales, notamment dans les cantons de la Passée du Roi et du Champ Chevalier parcelles 151-155-158-159,
- à appliquer systématiquement les règles de gestion paysagères particulières aux abords de carrefours en étoile et ronds-points sensibles, préconisées par l'instruction paysagère en vigueur.

B – Ressource en eau potable

Le périmètre de protection rapproché du forage de Mont-près-Chambord « MT P CHAMBORD LES 4 ARPENTS F1 Codes SISE/BSS : 000040/04295X0014 » comprenant 67,31 ha de forêt domaniale sera scrupuleusement respecté. Il concerne les parcelles 196 et 222 en totalité, et 195 et 224 en partie.

☞ Voir carte de la fonction sociale au chapitre 1.3.3.

C – Chasse – Pêche

Voir informations cynégétiques en **annexe 13**.

◆ Etat des lieux

La population de cervidés, petits et grands, ne doit impérativement pas dépasser l'état actuel : la densité du chevreuil est de l'ordre de 5 animaux aux 100 ha, celle du cerf de l'ordre de 4 animaux aux 100 ha. Des comptages récents en Sologne, ont montré cependant une augmentation importante de la population du cerf ce qui a conduit l'ONF à augmenter ses demandes de plan de chasse de près de 20% sur la campagne à venir, en forêt de BOULOGNE.

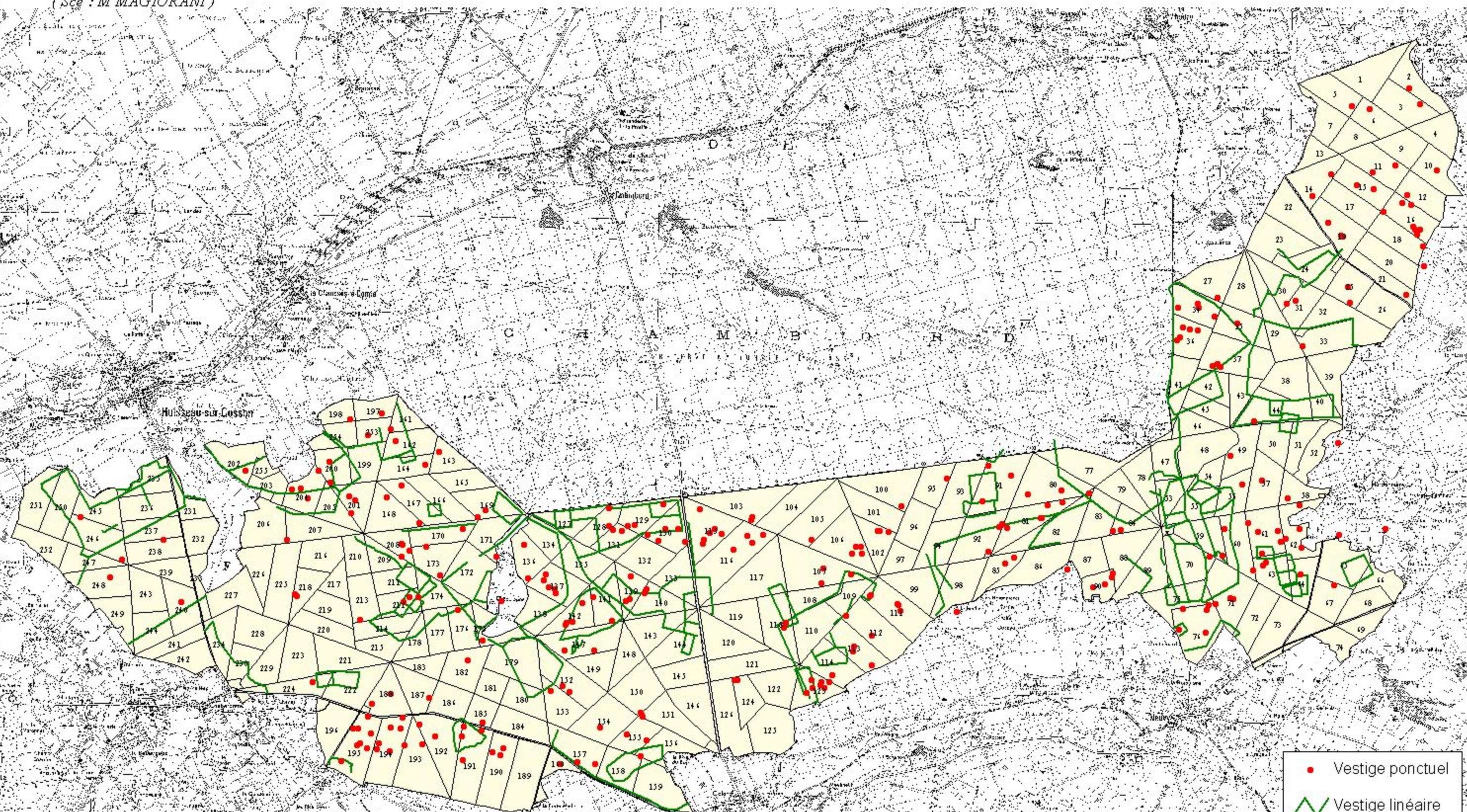
Sur les dix dernières années, une moyenne d'une quarantaine de sangliers est prélevée annuellement mais une baisse de la population se fait sentir depuis la saison 2006-2007.

La chasse est essentiellement orientée vers la régulation des grands ongulés : cerf, chevreuil et sanglier. La population de cervidés y est contenue à **un niveau satisfaisant pour les régénérations naturelles**, en témoignent notamment les différents indicateurs de suivis. Toutefois, les régénérations artificielles, qui doivent rester en nombre limité, nécessiteront de recourir à des engrillagements. Il sera appréhendé au cas par cas l'opportunité d'enlever les clôtures déjà en place ou de les maintenir



Carte des richesses archéologiques

(Scé : M MAGIORANI)



- Vestige ponctuel
- Vestige linéaire
- Parcelle

en fonction de l'évolution des peuplements qu'elles protègent. Des dégâts occasionnés par le sanglier sont par ailleurs constatés épisodiquement, même s'ils sont peu nombreux.

◆ Principales caractéristiques des activités de chasse.

La chasse à tir des cervidés et du sanglier est organisée en trois lots dont le montant des recettes en 2004 est de **109 k€ /an** (prix moyen 27,5 €/ha). Les prélèvements sur l'ensemble de la forêt figurent en **annexe 13**. Ils montrent une relative **stabilité des populations depuis 10 ans**.

La chasse concerne également mais très accessoirement le petit gibier, lièvre, lapin et renard.

Les cueilleurs de champignons peuvent occasionner un dérangement important à la faune sauvage en début de saison de chasse.

Le montant de l'entretien des lignes de tir et des cloisonnements a été d'environ **1 550 €/an** au cours des dix dernières années.

◆ Principales caractéristiques des activités de pêche.

- L'étang de Montpercher n'est pas loué. Son empoissonnement a été fait en décembre 2007, puis en février 2008.
- L'étang de Saumery est loué à l'amiable au Comité Régional d'Etablissement jusqu'en 2017.

◆ Programme d'actions Chasse - Pêche

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
CHP1	1	Entretien des lignes de tir et cloisonnements	Toute la forêt		Gestion respectueuse des dépendances vertes	40 000	E
Coût total CHASSE PECHE (€)						40 000	
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						2 000	

D – Pastoralisme

La forêt n'est pas concernée par ce domaine.

E – Affouage et droits d'usage

La forêt ne comporte pas de droit d'usage particulier.

F – Richesses culturelles

Le Service Régional d'Archéologie a été consulté. Il mentionne de nombreuses richesses culturelles : grand fossé de Montbénard, tumulus, fontaines, sources, puits, viviers, talus, anciens chemins, etc. Le détail est donné en **annexe 14**.

 voir carte des richesses culturelles - 1/40 000- ci-contre.

◆ Etat des lieux

Une grande partie des données qui suivent, provient des prospections effectuées par Louis MAGIORANI.

Les résultats par commune des inventaires relatifs à la FD de Boulogne sont résumés dans le tableau suivant :

Habitats antiques	Habitats médiévaux	Petits tertres	Tumulus	Parcelles	Anciens ferriers	Communes
4	0	18	0	3	3	Huisseau-sur-Cosson
3	3	17	0	2	12	Mont-près-Chambord
6	4	40	41	4	7	Neuvy
3	2	22	14	5	0	Thoury
3	3	35	1	4	31	Tour-en-Sologne
19	12	132	56	18	53	

Deux habitats appartiennent aux deux groupes (antiques et médiévaux).

L'attribution d'un site à l'une ou l'autre de ces périodes peut facilement être erronée, faute de sondage archéologique. Les mérovingiens et les carolingiens ont continué en effet d'utiliser de la tuile gallo-romaine jusqu'au IX^{ème} siècle. La présence de tuiles à rebords, signe le plus apparent, n'est donc pas suffisante.

A proximité immédiate, et hors domaine de Chambord, ont été recensés trois habitats médiévaux (Prieuré, Bois Margot et Fontaine Vieille) non inclus dans le tableau précédent. Jusqu'au XV^{ème} siècle, Boulogne et Chambord ne constituaient qu'un seul massif nommé « **Bolonia** ».

La forêt de Boulogne semble partagée en deux moitiés approximativement égales, suivant un axe Nord-Sud. La moitié Ouest paraît dédiée à la métallurgie, la moitié Est renferme les grandes sépultures.

Ces dernières sont constituées de tertres de 20 à 40 mètres de diamètre, de 70 cm à 2 mètres de hauteur, isolées ou groupées en nécropoles de 2 à 5 éléments. La zone la plus riche se trouve à l'extrémité Est de Boulogne, sur la commune de Thoury.

La forêt de Boulogne recèle un nombre conséquent d'habitats antiques ou médiévaux (entre 20 et 25 pour chaque partie) Il proposent des fragments de tuiles à rebords associés à des tessons gallo-romains ou mérovingiens/carolingiens. Toujours proches de sources, ils sont aussi désignés par une végétation particulière (fragon petite pervenche).

La métallurgie se dévoile par les éléments habituels, les ferriers ou amas de scories et de cendres, résidus de la réduction du minerai de fer. Ceux-ci sont accompagnés ou non de parois de four ou de fragments de tubulures de ventilation, à proximité presque toujours de fosses d'extraction du minerai de fer local, pauvre, ou alios. Vers 1820, un grand nombre de chaussées forestières furent ainsi restaurées grâce à une couche de scories nommées « mâchefer ». Cette métallurgie a perduré jusqu'après le XIII^{ème} siècle.

La forêt compte deux mottes castrales (lieux fortifiés) : La Motte de l'Ermitage et la Motte Margot.

Le Prieuré de Grandmontain de Boulogne (ferme de Boulogne) a été fondé en 1163, il couvrait environ 110 ha. Cet ordre a été aboli en 1782.

Une tuilerie est attestée depuis 1327 le long de la route de Bracieux à Mont-près-Chambord.

◆ Programme d'actions Richesses culturelles

Le passage d'engins lourds sur les sites en élévation, et dans les 10 m autour de ceux-ci, est à proscrire.

En cas de chablis sur un site archéologique, il convient de séparer la bille de la souche et de laisser cette dernière reprendre sa place d'origine.

Selon la nature et la surface des travaux (affouillements, terrassements pour bassins, pistes forestières...) ces derniers peuvent être soumis aux dispositions relatives à l'archéologie préventive (loi du 17 janvier et ses décrets d'application).

La sauvegarde de ces vestiges passe par l'information maximale d'où l'utilité :

- d'un inventaire tel que celui proposé par Louis MAGIORANI,

- des informations de divers types à destination du personnel forestier gestionnaire et la mise en place d'une politique de préservation concertée.



DT Centre Ouest Auvergne Limousin
Agence Orléans Centre Val de Loire
Forêt Domaniale de Boulogne
4 083,05 ha

Carte de la sensibilité potentielle des sols au tassement

0 1000 2000 Mètres

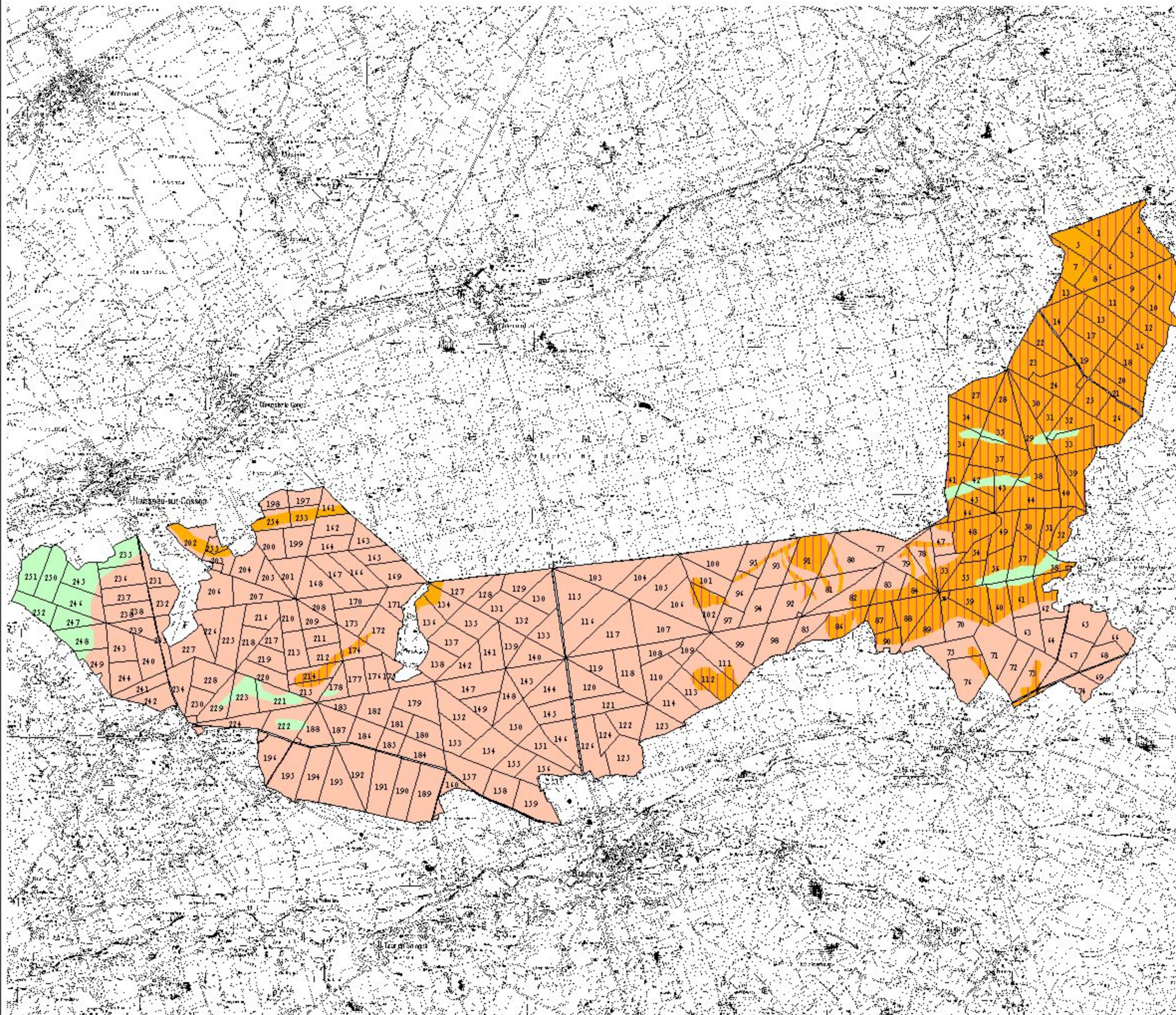


1:50000

Parcelle

Sensibilités au tassement :

-  faible
-  moyenne
-  forte
-  très forte



2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Aucun risque majeur n'a été identifié.

2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

◆ Contraintes réglementaires

- la forêt ne fait pas l'objet de classement au titre de l'article L 321.1 du code forestier
- elle n'est pas concernée par le plan départemental du Loir-et-Cher de protection des forêts contre les incendies, définissant des priorités par massif forestier, au titre de l'article L 321.6 du code forestier
- elle ne fait pas non plus l'objet de plan de prévention de risques d'incendie de forêts (PPRif).

◆ Etat des lieux

Le risque d'incendie est important particulièrement dans les parties résineuses en fin d'hiver et lors des sécheresses estivales. Le risque maximal se trouve dans les plantations résineuses de diamètres inférieures à 17,5 cm, soit une surface de 140,35 ha.

La partie orientale de la forêt comporte également des peuplements feuillus dont le sol est tapissé de molinie. Ce type de peuplement constitue un risque de février à avril.

◆ Plan d'actions pour la défense des contre les incendies

La rapidité des secours et le maintien en bon état des routes doivent contribuer à éviter la propagation du feu sur de grandes surfaces. La fermeture temporaire des routes maintenues ouvertes au public, peut être engagée sur décision préfectorale.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cynégétique actuel est correct et doit donc être conservé. Le suivi attentif et régulier des indicateurs cynégétiques permet d'en appréhender le maintien.

C – Crises sanitaires

Une attaque de bombyx disparate a entraîné en 1992 et 1993 une défoliation partielle des chênes de la forêt.

En 2002, une mortalité de jeunes chênes sessiles a eu lieu dans la parcelle 50 sur environ 2 ha répartie en plusieurs taches. Elle est due aux hannetons forestiers *Melolontha hippocastani*.

Des attaques assez fortes du bupreste du chêne *Coroebus bifasciatus* sont constatées depuis plusieurs années, tant sur le chêne sessile que sur le pédonculé.

L'existence d'autres ravageurs potentiels des chênaies (Cf. § 1.1.1.6 de la DRA Bassin ligérien) mérite de maintenir une surveillance sanitaire.

D – Tassement des sols

La forêt est très sensible au tassement des sols liés à l'exploitation forestière, de par la texture à limon et argile dominants, avec des périodes d'engorgement en eau temporaire. La mise en œuvre systématique des cloisonnements d'exploitation lorsqu'ils n'existent pas, sera engagée conformément aux prescriptions de la note de service du 10 juin 2009.

☞ Voir carte de sensibilité potentielle des sols au tassement- 1/50 000- ci-contre.

E – Changement climatique

Quelques dépérissements ponctuels - de lisière principalement - sont constatés en FD de Boulogne. Les observations faites dans le département voisin - FD de Vierzon notamment - et les prévisions et scénarios de la grande majorité de la communauté scientifique conduisent à prendre sérieusement en compte ce risque. En particulier le chêne pédonculé est désormais exclu des essences objectif - sauf sur de très bonnes stations. Les parcelles à forte proportion de cette essence sont régénérées en priorité au profit du chêne sessile. A défaut, elles doivent faire l'objet d'une surveillance sanitaire particulière.

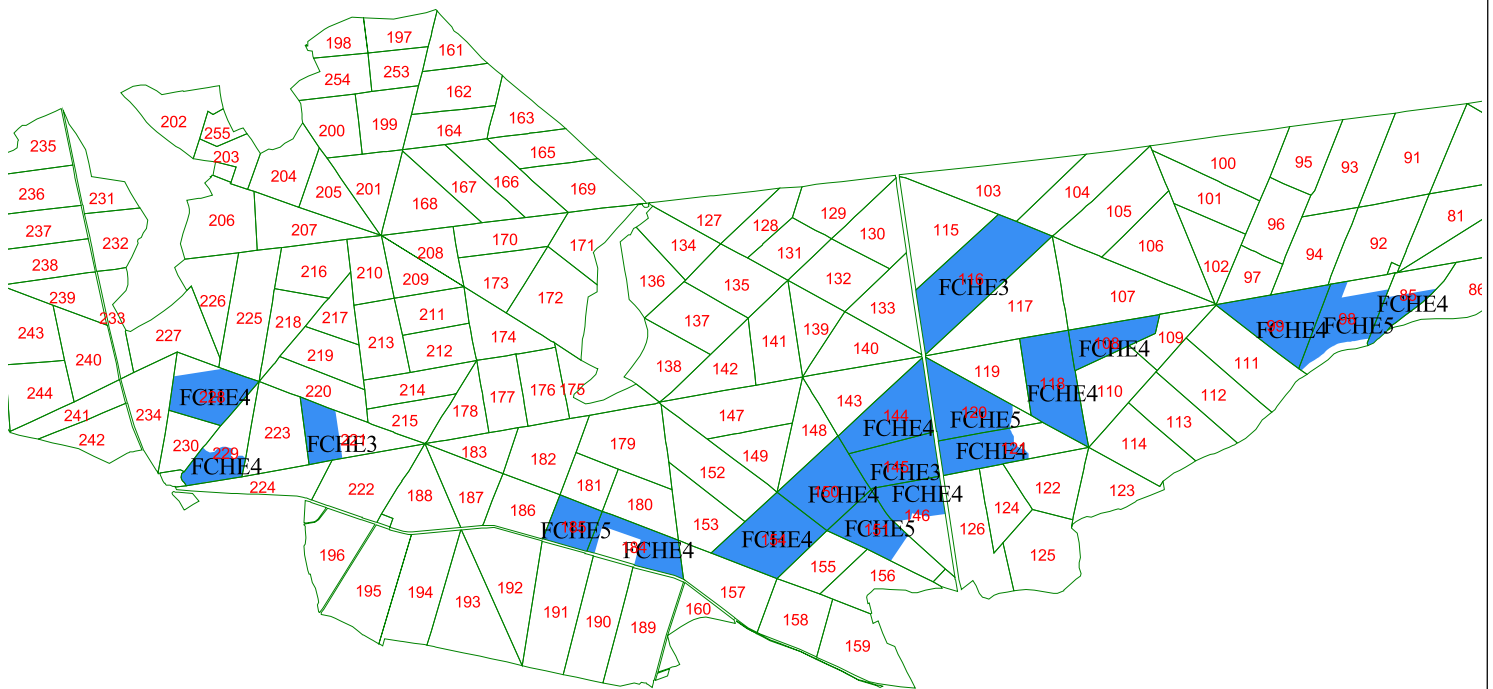
Dix sept parcelles représentant 182 ha ont un pourcentage de chêne pédonculé > 25%.

Parcelle	SParc	G/ha de CHS	NT/ha de CHS	G/ha de CHP	NT/ha de CHP	% CHP
21	12,24	8,4	57	3,3	22	28
111	6,04	8,9	50	7,3	40	45
112	0,29	16,9	110	9,0	60	35
127	14,00	9,6	95	4,4	36	31
129	3,83	11,3	85	7,2	68	39
131	6,45	4,9	54	8,1	83	62
161	8,26	1,0	8	13,2	147	93
202	16,89	8,2	51	7,6	46	48
203	7,94	12,3	85	12,6	75	51
204	14,47	11,6	79	8,4	59	42
205	11,86	10,2	76	8,5	73	45
206	20,49	5,8	43	9,6	76	62
207	16,05	6,5	40	7,7	58	54
227	18,31	15,6	94	6,8	42	30
253	9,12	2,9	25	12,9	127	82
254	11,53	4,4	46	14,0	131	76
255	4,08	2,5	13	15,5	88	86
total	181,9					

Elles mériteront un examen sanitaire attentif lors des interventions en coupe.

F – Intégrité du massif

Aucun projet d'infrastructure n'est signalé qui présenterait des risques à l'intégrité de la forêt.



 Parcelle

Peuplement classé de chêne sessile :

 Région de provenance : Qpe107-001

FCHE4 : type de peuplement présent



0 1000 2000 Mètres

B Huchet
Service Aménagement ligérien
DT COAL, le 11/07/09

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

Cette forêt domaniale est certifiée PEFC à la date de début de l'aménagement. Les engagements qui en découlent sont intégrés dans les programmes d'action préconisés.

B – Peuplements classés matériel de production

Les peuplements classés de **chêne sessile** en forêt domaniale de Boulogne représentent 283,81 ha (référence de provenance QPE 107-001). Leur reconnaissance est récemment intervenue en juin 2009, la validation est en cours par le CTPS (automne 2009). Ils sont constitués principalement de FCHE4 et FCHE5.

Ils sont répartis sur 19 parcelles ou parties de parcelles selon le tableau suivant par commune :

Classement	Date	Communes	Parcelles	S. (ha)
QPE 107-001	juin 2009	Neuvy	85p, 98p, 99, 108, 116, 118, 120p et 121p	283,81
		Mont-près-Chambord	144, 145, 146p, 150, 151p, 154, 184p et 185	
		Tour-en-Sologne	221p, 228p et 229p.	

Cf. : Liste des parcelles et surfaces en [annexe 15](#).

Une partie de la parcelle 121 en peuplement classé est inscrite en régénération R2
Une partie de la parcelle 151 en peuplement classé est inscrite en régénération R3
Une partie de la parcelle 229 en peuplement classé est inscrite en régénération R4
Ces peuplements verront leur déclassement une fois régénérés.

 Voir carte des peuplements classés –1/50 000 - ci-contre.

A noter qu'il n'existe plus de peuplements classés de chêne pédonculé ou de pin sylvestre, ces derniers ayant été extraits.

C – Arbres remarquables

Aux abords de ces arbres remarquables, la fréquentation sera limitée au maximum, et la sylviculture sera prudente.

D – Dispositifs de recherche

Aucun dispositif de recherche n'est présent sur la forêt domaniale de Boulogne.

E – Communication

Cet aménagement a été présenté, lors d'une table ronde, le 16 octobre 2009 aux collectivités possédant une partie de la forêt située sur leur territoire, aux collectivités limitrophes ainsi qu'aux organismes et associations d'usagers de la forêt.

Cette rencontre a été animée conjointement par l'aménagiste et les personnels gestionnaires, afin de répondre aux différentes préoccupations des élus et des usagers. Aucune remise en cause des orientations fondamentales de l'aménagement n'a été faite. Le compte rendu des interventions lors de cette intervention est transmis avec cet aménagement lors de la demande d'approbation ministérielle.

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

◆ Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Référence : instruction 08-G-1516 (fin du § 5).

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés*	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Pelouse à Nard (6230)	Entretien et rénovation du réseau de desserte forestière <i>Habitats ponctuel, présents sur les accotements des routes forestières et les fossés</i>	Gestion respectueuse des dépendances vertes (choix des dates de fauche, choix des matériaux de remblais pour la restauration des routes) Restauration de mares forestières milieu potentiellement favorable pour le développement du 3130	Positif
Landes sèches européennes (4030)			
Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix (4010)			
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130)			
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000		non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB		oui

L'absence d'habitat forestier d'intérêt communautaire limite les impacts des décisions d'aménagements sur les habitats protégés au titre de Natura 2000.

Les mesures de gestion proposées permettent d'intégrer la préservation des milieux « intraforestiers » (y compris ceux d'intérêt communautaire) et d'assurer la compatibilité de cet aménagement avec le DOCOB.

Cet aménagement a été élaboré avec le concours des personnes suivantes :

Pour la Direction territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin :

- M^{me} Véronique BERTIN, Responsable du Service Environnement
- M. Alain PERTHUIS, Assistant de Développement Environnement
- M. Alain BRETHERS, Chargé de recherche - Pédologue

Pour l'Agence interdépartementale Centre Val de Loire :

- M. Yves CORBEL, ancien Directeur d'Agence en retraite,
- M. Dominique ROBERT, Chargé de mission Forêt - Développement,
- M^{me} Marie-Laure MICHEL, Responsable environnement - accueil du public.

Pour l'Unité Territoriale du Loir-et-Cher :


- M. Olivier RICHER, Responsable de l'unité territoriale de Grande Sologne,
- MM. Michel JACQMART, Yannick MAFFRE et Sébastien BOTTEAU, Agents patrimoniaux.

Pour le Service Aménagement Ligérien :

- M. Bruno HUCHET, Responsable du SIG,
- M. Olivier DHENAIN, Chef de projet aménagiste au démarrage de l'aménagement,
- MM. Jérôme VENAILLE et Pascal MAILLET, agents techniques de réalisation des inventaires.

Duplication et diffusion : M^{me} Isabelle GAUTIER.

◆ Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	25 octobre 2009	par :	Michel THOBY Responsable du Service Aménagement Ligérien	
			Gérard DUPUY Chef de projet aménagement	
Vérfié et proposé le :	6 novembre 2009	par :	Pascal JARRET Directeur Forêt	

**Consultation des communes de situation, des communes limitrophes
et des organismes associés :**

Le 16 Octobre 2009

